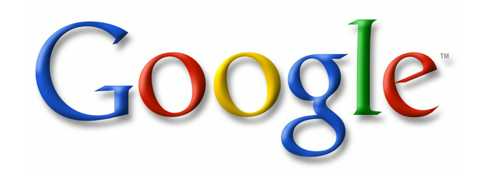
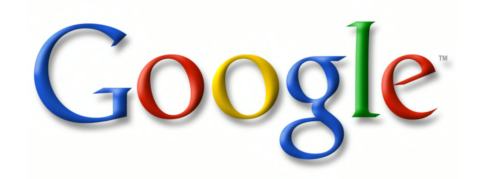
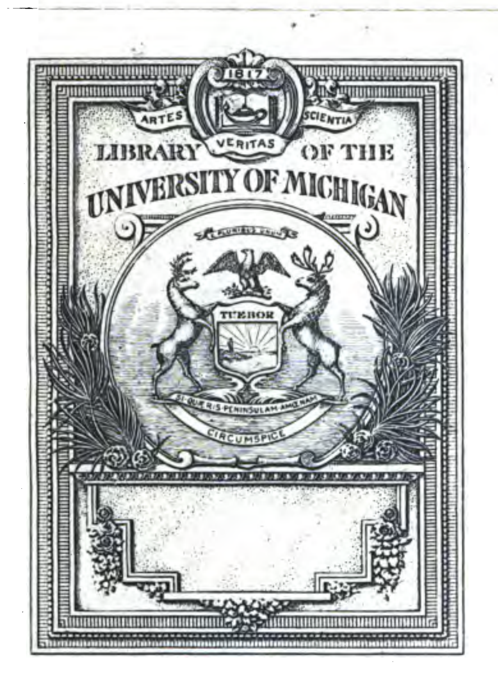



Google


DC
801
.A96
M84


ex libris
Marcel
Gysseric


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

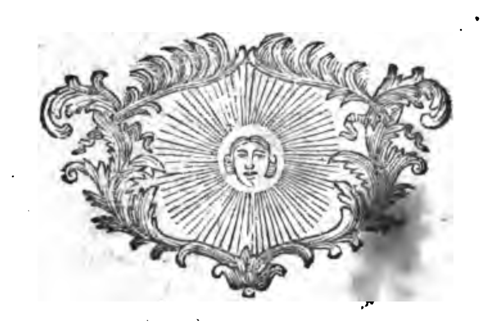
Moreau, Jacob-Nicolas

LETTRES HISTORIQUES

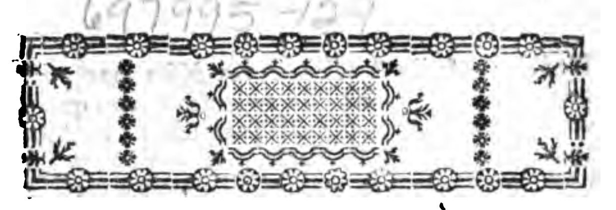
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

PREMIERE LETTRE.

Prix six sols.



M. D. C C. L X V I I I.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

LETTRE PREMIERE.

VOus n'avez pas été dites-vous, MADAME, fort satisfaite de ce que les Nouvelles publiques vous ont appris de la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, faite dans le mois de Juin dernier. Vous auriez souhaité un plus grand détail, & sur-tout d'être instruite de ce qui a occasionné cette réunion. Votre curiosité va même jusqu'à vouloir être informée de ce qui regarde la réunion qui s'en fit en 1663 & en 1688, & c'est à moi à qui vous vous addressez.

Il faut que vous ayiez sur moi un ascendant bien marqué, pour vous flatter que je vous satisferai pleinement sur tous ces articles. Oui, vous l'avez

Madame, & il est tel que vos désirs sont pour moi des ordres précis. Je crois néanmoins que si vous aviez prévu ce que cette commission me coûteroit de peines & de soins, vous n'auriez pas voulu me la donner; du moins j'ose m'en flatter: car l'amour propre entre toujours pour quelque chose dans tout ce que nous faisons, même en faveur de nos amis les plus intimes.

Vous serez donc satisfaite, Madame, & je n'oublierai rien pour cela; mais permettez-moi de vous dire, sans prétendre néanmoins vous faire aucun reproche, que vous n'auriez pas dû attendre que j'eûs quitté la Ville, où j'ai été nécessitée de revenir, pour chercher dans différens cabinets les documens qui concernent la réunion de 1663 & de 1688. Je ne regrette cependant ni mon tems, ni mes peines; si vous êtes satisfaite, je n'ai plus rien à desirer: ainsi j'entre en matiere.

VOus savez, Madame, que la Provence fut la premiere conquête des Romains dans les Gaules, dont elle faisoit partie. Ils la nommerent d'abord la *Petite Italie*; & elle eut ensuite le nom de *Province Romaine*, d'où enfin lui est venu celui de *Provence*. Ses bornes ont été bien différentes de celles qu'elle avoit, lorsque la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin lui ont été réunis.

A mesure qu'elle a changé de Souverain, il s'en est fait en divers tems bien des partages. Les fils de Clotaire I se la partagerent vers le milieu du sixieme siecle. La partie qui s'étendoit depuis l'embouchure de la Durence dans le Rhône jusqu'à Riez échut à Gonttan; & la Ville d'Arles qui donna son nom à cette partie en fut la Capitale. Sigebert eut pour sa portion la Ville de Marseille

qui lui donna aussi son nom, celle d'Aix, & tout ce qui s'étendoit depuis la Durence jusqu'à l'Isere, ce qui comprenoit Avignon & le Comté Venaissin.

Combien d'autres partages jusqu'en 1125 que mourut Gilbert cinquieme Comte de Provence ! Ce Prince ne laissa que deux filles, Douce & Faïdide ; la Provence fut partagée entre elles. Douce eut ce qui étoit entre la Durence & la Mer ; & Faïdide ce qui se trouvoit depuis cette Riviere jusqu'à l'Isere. A ce partage en succederent d'autres ; & enfin telle qu'elle étoit avant la réunion dont il s'agit, elle fut donnée en 1481 par Charles III, dix-neuvieme Comte, au Roi Louis XI, & en 1486 ou 1487 Charles VIII, fils de Louis, la réunit à la Couronne.

Vous n'ignorez pas, Madame, qu'on dit communement que les Souverains sont regardez comme pupilles, & qu'en cette qualité toutes les aliénations qu'ils font de leur Domaine sont censées nulles, ce qui donne droit à leurs Successeurs de les revendiquer. De-là les droits du Roi sur tout ce qui a été de l'ancienne dépendance de la Provence, en vertu desquels le Parlement d'Aix y réunit la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin en 1663 pour la premiere fois, par un Arrêt du 26 Juillet.

Ce fut à l'occasion de l'insulte faite à Rome au Duc de Créqui, Ambassadeur du Roi, sous le Pontificat d'Alexandre VII le 20 Août de l'année précédente, que le Parlement de Provence fit valoir les droits de S. M. sur la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin. Les brouilleries survenues entre le Roi & Innocent XI donnerent lieu au second Arrêt de réunion rendu le 2 Octobre 1688, & enfin on attribue à l'affaire des Jesuites le troisieme Arrêt du 9 Juin dernier.

Pour vous mettre parfaitement au fait de ce qui se passa en 1663 il est à propos de rapporter ce qui étoit arrivé dans Avignon quelques années auparavant, les histoires n'en font pas mention; je l'ai trouvé dans des Memoires particuliers, qui m'ont été communiqués; & quoiqu'il paroisse d'abord que ce que je vais dire à ce sujet n'a pas un rapport direct avec la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne, s'agissant de constater la différence des démarches faites toutes les fois qu'il a été question de cette réunion, rien ne paroîtra déplacé.

Je dirai donc, Madame, qu'après que Gregoire XI eut reporté à Rome le St. Siege que Clement V avoit transferé à Avignon, cette Ville & le Comté Venaissin furent gouvernés par des Cardinaux Legats. Quelques-uns ont été François, comme les Cardinaux de Bourbon, d'Armagnac, de Foix, de Clermont, & ils residoient dans Avignon. Les Italiens, dont la plûpart étoient les neveux des Papes ne quittoient pas Rome, & le Gouvernement étoit confié à des Prélats sous le titre de Pro-Legats, ou Vice-Legats, qu'on changeoit au bout d'un certains tems.

On avoit conservé une partie des Gardes que les Papes avoient dans le tems qu'ils siegeoient à Avignon; il y avoit aussi une Garnison italienne, dans un Fort bâti sur le rocher où est l'Eglise Métropolitaine, nommé le Fort St. Martin, & partie de cette Garnison montoit la garde au Palais où logeoient les Vice-Legats & aux portes de la Ville. Il survenoit souvent des cas entre les soldats & les habitans, & cela entretenoit entr'eux une certaine animosité, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses, comme il arriva en 1652 & 1653.

Il y avoit des disputes, au sujet des Péages & de la Douane & Foraine, entre les Fermiers du Roi & la Ville d'Avignon, dont la connoissance avoit été portée à Rome & à Paris. Ces disputes firent éclater l'animosité qui regnoit entre les soldats italiens & les Avignonois, sous le Gouvernement de M. Curtio, Vice-Legat.

On lui présenta des *Pareatis* pour obtenir des exemptions, il refusa de les signer; & de-là l'émeute survenue le 4 Decembre 1652. Le peuple se souleva contre les Italiens vers la porte du Palais, & cette émeute causa une grande division dans la Ville. L'émeute fut bien-tôt appaisée; mais la division subsista, sur-tout parmi la Noblesse dont la plus grande partie étoit appuyée par le Cardinal Bichi, Evêque de Carpentras, avec qui le Vice-Legat n'étoit pas bien. M. Curtio dans cette occasion s'étoit montré trop favorable au peuple, à qui non-seulement il fit grace, mais à qui il permit même d'armer; & plusieurs Gentilshommes avoient pris son parti.

Divers libelles diffamatoires, répandus dans le public, ne contribuerent pas peu à augmenter cette division; & plus on approchoit du terme de l'élection des nouveaux Consuls, qui se fait le 23 Juin, veille de la saint Jean, plus elle faisoit des progrès. Les Consuls en place & la Noblesse opposée au peuple craignirent enfin qu'on ne pût proceder à la nouvelle élection, avec la liberté qu'ils désiroient, & même d'être forcés à la faire au gré du peuple; pour s'en assurer, ils firent venir dans la Ville un grand nombre de leurs amis, & le Cardinal ne tarda pas de s'y rendre lui-même.

A leur arrivée on barricada les avenues de l'Hôtel de Ville; & le jour de l'élection on fit garder

les barrieres par trois cent Cavaliers Avignonois ou étrangers. Avec cette précaution, les nouveaux Consuls furent élus tels que les anciens & la Noblesse les souhaitoient. Le peuple à la vue de ces barrieres, craignit d'être insulté, & se barricada de son côté : de sorte qu'on ne vit alors par toute la Ville que des gens armés de mousquets, de fusils, de pistolets, comme si elle eut été assiegée.

D'abord après l'élection la Noblesse exigea que le peuple abbattît le premier ses barrieres & mît bas les armes. N'ayant pû l'obtenir elle résolut de laisser subsister les siennes, ce qui augmenta l'aigreur des deux partis ; & sur les quatre heures du soir du même jour le peuple plaça de nouvelles barrieres par toute la Ville.

La Noblesse se trouva par là comme assiegée dans les siennes, & apprehendant de s'y voir affamée, elle se vit obligée de les faire abattre & sortit ensuite de la Ville avec tous les étrangers, qui y étoient venus. Dès que les barrieres de l'Hôtel de Ville eurent été enlevées, le Vice-Legat donna ordre d'abattre les autres ; & pour être assuré de l'éxecution, il alla lui-même à la tête du peuple dans toutes les rues pour les faire enlever : c'étoit pour lui une espece de triomphe, mais, Madame, qu'il dura peu !

Le laquais d'un Gentilhomme insulta quelqu'un de sa suite : sur le champ nombre de ceux qui l'accompagnoient se détacherent, allerent mettre le feu à plusieurs maisons & les pillerent. Cette violence, dont les suites parurent dès-lors extrêmement dangereuses, engagea plusieurs Gentilshommes partisans du peuple à quitter la Ville ; & leur absence mit tellement la populace en fureur, qu'on couroit de tout côté menaçant de tuer tout ce qui

se présenteroit du parti contraire : le Cardinal chercha dans cette circonstance à se mettre en sûreté en changeant de logement.

Vivement piqué de ce qui venoit d'arriver il écrivit à Rome, demanda le rapel du Vice-Legat & l'obtint : M. Curtio fut même congedié ignominieusement. Les Cardinaux sont tout-puissans à Rome ; le droit qu'ils ont seuls d'élire le Pape, leur donne le grand crédit dont ils y jouissent ; & c'est de-là que j'ai entendu dire à un Italien, qui les faisoit parler : *Siamo Animali rossi, che quando volemo qual cosa lo volemo bene.*

Cependant le congé inopiné du Vice-Legat avoit animé de plus en plus le peuple, & un nouvel incident porta les choses aux dernieres extrêmités. Un de ses partisans alloit à Villeneuve, les laquais de deux Gentilshommes l'insulterent, c'en fut assez pour exciter la fureur de la populace : elle courut à la maison de ces deux Gentilshommes, en abattit une partie, & tout y fut mis au pillage ; elle n'en seroit pas demeurée là, mais on trouva moyen de l'appaiser.

Le Vice-Legat obligé de s'en aller, partit le 8 Octobre 1653 pendant la nuit, & s'embarqua sur le Rhône. Comme il craignoit d'être poursuivi, il se fit accompagner par des soldats bien armés. Sa crainte étoit fondée, il avoit à peine quitté les bords du Rhône, qu'on détacha des batteaux après lui ; on atteignit le sien auprès d'Aramon, & on tira sur lui plus de cinquante coups de fusil ; mais heureusement, il n'y eut personne de tué.

La Noblesse s'étoit flattée de pouvoir revenir dans la Ville après le départ de M. Curtio, des nouveaux troubles l'en empêcherent ; ils furent même cause que quantité de personnes de toute

condition, qui pour ne pas être impliquées dans les premiers, s'étoient retirées ailleurs dès le commencement, n'oserent y revenir.

On craignoit qu'on n'en voulut à bien d'autres qu'à ceux qui avoient gouverné dans l'Hôtel de Ville, contre lesquels on ne cessoit de déclamer, quoiqu'on ne parût s'attacher qu'à ceux qui avoient été Consuls depuis quelques années; & l'on aprehendoit surtout que la populace ne mît le feu aux maisons & ne les pillât.

Je n'entrerai point ici, Madame, dans le détail de tout ce qui arriva depuis le commencement de ces troubles jusqu'au tems que M. Lascaris vint prendre la place de M. Curtio en qualité de Vice-Legat, ce fut après la mort du Cardinal Bichi. C'est alors qu'on publia une amnistie générale de tout le passé, & que la tranquillité regna dans la Ville.

Outre que le détail dont il s'agit m'écarteroit trop de mon sujet, il y a bien des choses qu'il ne convient pas de rapeller; & je crois vous en avoir assez dit, pour que vous puissiez avoir une idée des dispositions où l'on étoit dans Avignon, lorsque cette Ville & le Comté Venaissin furent réunis au Comté de Provence en 1663 sous le Gouvernement de M. Lascaris.

Je ne dois cependant pas passer sous silence une époque qui arriva dans l'intervalle de ces dix années, elle fait trop d'honneur à la Ville d'Avignon: d'ailleurs ce qui se passa donne assez à connoître combien on a toujours en France fait cas de cette Ville. Cette époque est celle de l'arrivée de Louis XIV en 1660. Il arriva le 19 Mars, accompagné de la Reine sa mere, du Duc d'Anjou son frere depuis Monsieur Duc d'Orléans, de Mademoiselle de

Montpensier, fille de Gaston de France, oncle de S. M. & du Cardinal Mazarin. Cette auguste Compagnie revenoit des frontieres d'Espagne, après les conférences dans l'Isle des Faisans, pour la paix des Pyrenées, où fut arrêté le mariage du Roi avec l'Infante Marie-Therese d'Autriche fille de Philippe IV & s'y arrêta jusqu'au 4 d'Avril suivant.

Des monumens publics ont éternisé la memoire du sejour de Louis XIV dans Avignon ; mais ce que ce Monarque dit d'obligeant en faveur de cette Ville n'est connu que par le détail de tout ce qui se passa, qu'en ont conservé plusieurs personnes dans des memoires particuliers, & je crois que vous ne serez pas fâchée de le savoir.

On parloit en présence du Roi de la situation avantageuse d'Avignon, dont le Rhône baigne une partie des murailles les plus belles qu'il y ait en Europe, & de la beauté de ses dehors en général, auxquels véritablement on ne trouve rien ailleurs qui leur soit comparable dans la totalité ; le Roi dit à cette occasion, que si Avignon n'étoit pas plus éloigné de Paris, qu'il l'est de Lyon, il y passeroit volontiers six mois de l'année.

J'ai déja dit que l'insulte faite à Rome au Duc de Crequi donna occasion à la réunion de cette Ville & du Comté Venaissin à la Couronne, je dois ajouter avant que de prendre à ce sujet le fil de la narration, qu'elle occasionna aussi les recherches, qui furent faites dès-lors des droits du Roi sur cette Ville & sur cette petite Province que possedoit le St. Siege, dont l'échange avoit été proposé plus d'une fois à la Cour de Rome, quoique la France s'en fût mise en possession, comme il arriva en 1476 sous Louis XI qui, à l'occasion

de ses differends avec Sixte IV ordonna de prendre Avignon, & en donna la Légation au Cardinal de Bourbon ; il la lui donna même pour toujours, & lorsque le Cardinal Julien de la Rouere, neveu de ce Pape, vint ensuite en France en qualité de Legat pour l'accommodement avec le Roi, il consentit à cette Legation perpétuelle, ainsi qu'on le voit dans la vie de Louis XI par Belleforêt, & dans les Lettres 647 & 648 du Cardinal de Pavie.

Vous direz, Madame, que je suis bien savante ; mais ce n'est-là qu'un trait de ma mémoire, dont vous avez souvent éprouvé la fertilité, ce qui m'a engagée à m'apliquer à la lecture plus que je n'aurois fait.

Le Journal d'Henri III, fait mention, sous l'année 1583 de ce qui fut fait alors pour l'échange de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin. Le Duc de Joyeuse avoit été chargé de cette négociation en même tems que de plusieurs autres affaires. Il tomba malade à son retour de Rome ; le Roi alla le voir, & lui demanda la réponse du Pape, (c'étoit alors Grégoire XIII) sur les différens articles de sa commission, & sur-tout par rapport à l'échange proposé pour le Marquisat de Saluces que la France possedoit en ce tems-là. La réponse du Pape fut qu'il ne pouvoit y donner les mains pour plusieurs raisons à déduire en tems & lieu.

On voit encore dans la vie du Cardinal de Joyeuse que ce Prélat mandoit au Roi par une Lettre du 27 Octobre 1588. " Le refus du Pape „ vient de l'espérance qu'on a de contraindre „ Votre Majesté à prendre l'Etat d'Avignon, „ qui n'occasionne que de la dépense au St. Siege,

„ pour le Marquiſat de Saluces, qui demeure-
„ roit au Duc de Savoye, par la récompenſe,
„ que le Roi d'Eſpagne, en faveur de ſon gendre.
„ & de ſes petits-fils, feroit au Pape du côté de
„ Naples d'un Quartier de Pays tenant aux Ter-
„ res de l'Egliſe. „

Louis Marquis de Saluces dépoſſedé de ſes Etats en 1529 s'étoit retiré en France, & y mourut en 1567. Il avoit fait un Traité en 1560, par lequel il céda ſes droits au Roi François II. Ce Marquiſat reſta au pouvoir de la France, qui en jouit juſqu'en 1588, que Charles Emmanuel Duc de Savoye dit *le Grand* s'en ſaiſit, ce qui occaſionna les guerres de Piémont. Ce Prince avoit épouſé une des filles de Philippe II, Roi d'Eſpagne; & le Cardinal de Joyeuſe en écrivant à Henri III lui mandoit, comment, on pouvoit contenter tout à la fois, Sa Majeſté, le Pape & le Duc de Savoye.

On trouve enfin dans le ſecond volume des Mémoires qui ſont à la ſuite de ceux de M. de Villeroi, que le même Cardinal marquoit au Roi:
„ Que le Pape voudroit bien bailler la Ville d'A-
„ vignon & le Comté Venaiſſin, ſi S. M. lui en
„ bailloit autant en Italie, & que le Cardinal de
„ Sainte Foy lui avoit dit qu'il falloit que le
„ Roi lui fît avoir la Mirande avec ſes apparte-
„ nances, ce qui viendroit bien au St. Siege, à
„ cauſe que l'Etat de la Mirande eſt près de celui
„ de Bologne. „

La mort d'Henri III arrivée, comme vous ne le ſavez que trop en 1589, interrompit cette négociation; je ne me ſuis pas donnée la peine de rechercher ſi elle fut repriſe ſous les Regnes ſuivans; & d'ailleurs, ſi j'avois pouſſé mes recher-

ches jusques-là, & que j'eûs voulu vous en faire part, vous auriez peut-être trouvé que je poussois trop loin les digressions. J'en ai pourtant encore une à faire avant que d'en venir à ce qui se passa en 1663 au sujet d'Avignon, elle regarde cette Ville du tems d'Henri III, qui en avoit fait négocier l'échange à Rome, pour le Marquisat de Saluces.

Henri III vint à Avignon en 1574 à son retour de Pologne, pour prendre possession de la Couronne de France à laquelle l'appelloit sa qualité de frere puiné de Charles IX, mort le 31 Mars de cette même année. Il étoit en compagnie de la Reine Catherine de Medicis sa mere, du Duc d'Alençon son frere unique, d'Henri de Bourbon, fils d'Antoine Roi de Navarre, & depuis Henri IV de glorieuse memoire, des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise, du Chancelier de Biragne & de plusieurs Princes & Seigneurs de la Cour. Il y fit un assez long sejour, & l'on prétend qu'il prit goût pour cette Ville, ce qui lui fit naître l'idée de l'avoir en sa possession, & occasionna la négociation dont je viens de vous parler, par laquelle je finis cette Lettre, en vous assurant de la sincerité de mes sentimens pour vous. Que dis-je ! vous en êtes pleinement convaincue, & ce sont-là paroles perdues. Adieu, Madame, je suis votre, &c.

A ..... le ..... 1768.

P. S. Comme j'allois, Madame, fermer ma Lettre, je me suis rappellée que je ne vous avois rien dit de François I dont j'aurois néanmoins du vous parler avant que de faire mention d'Henri III & de Louis XIV au sujet de leur séjour dans

Avignon. Vous direz peut-être, quoi! encore une digreſſion. Eh bien! qu'importe, elle regarde une Ville pour laquelle vous vous intéreſſez. Sachez donc que François I vint à Avignon, lorſque Charles V qui vouloit traverſer la France pour paſſer en Eſpagne eut pénétré en Provence. Le Roi fit camper ſon armée preſque ſous les murailles de cette Ville, & l'on déſigne encore le lieu où il avoit établi ſon quartier. C'eſt ce Prince qui accorda au premier Conſul le titre de Gentilhomme de la chambre du Roi, qu'ont pris depuis tous ſes ſucceſſeurs. Il accorda auſſi à tous les habitans d'Avignon & du Comté Venaiſſin celui de Regnicoles de France, dont ils ont toujours joui, quoique ſous la domination des Souverains Pontifes; c'eſt en cette qualité qu'un très-grand nombre ont eu l'honneur de ſervir S. M. dans ſes Gardes du Corps, dans ſes Mouſquetaires, dans le Régiment des Gardes Françoiſes & dans ſon Régiment d'Infanterie: Corps dans leſquels, vous devez ſavoir, Madame, que pluſieurs ont eu les premiers emplois, & dans leſquels on ne reçoit aucun étranger; c'eſt par la même qualité qu'ils ont poſſedé dans le Royaume toute ſorte de Charges & de Bénéfices.

LETTRES HISTORIQUES

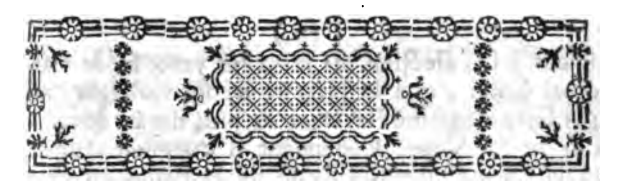
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

SECONDE LETTRE.

Prix six sols.



M. D. CC. LXVIII.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

SECONDE LETTRE.

JE ſuis charmée, Madame, que vous ayiez été contente de ma Lettre; mais s'il faut ſatisfaire à toutes vos demandes, dans quel embarras allez-vous me jetter, ſur-tout par rapport à certains faits? Je m'écarterai peut-être un peu trop de mon ſujet. Cependant je dois ſouſcrire à tout ce que vous exigez, & je vais en conſequence vous parler d'Alexandre VII, ſous qui arriva l'affaire du Duc de Crequi : voici ce que je me rappelle avoir lu à ſon égard.

Après la mort d'Innocent X les Cardinaux ſe trouverent partagés pour lui donner un Succeſſeur. Le Cardinal Barberini qui étoit l'un des principaux Chefs de faction portoit le Cardinal Sachetti; mais les Eſpagnols & les Florentins s'oppo-

ſoient à ſon élection. Il jetta les yeux ſur le Cardinal Chigi, que la plûpart de ſes Collegues regardoient comme le ſujet le plus digne de remplir le St. Siege. Cependant il craignoit tout de la part des François à cauſe de la haine qu'avoit le Cardinal Mazarin pour le Cardinal Chigi, il craignoit même la trop grande ſéverité de ce Cardinal; malgré tout cela, le Cardinal Sachetti, qui n'avoit pu être Pape, s'étant joint à lui, l'Election du Cardinal Chigi eut lieu le 7 Avril 1655, il ne lui manqua même qu'un ſeul ſuffrage.

Elu Pape, le Cardinal Chigi prit le nom d'Alexandre VII; il étoit véritablement digne de cette premiere Dignité du Monde Chrétien; plein d'eſprit, de bon ſens, de droiture & de vertu, on n'avoit même jamais eu occaſion de lui reprocher aucun de ces défauts qu'on attribue à la vivacité, ou à la force du tempérament. Jamais aucun de ſes Prédeceſſeurs n'avoit reçu l'adoration du Sacré Collége avec plus de modeſtie; on auroit dit qu'uniquement occupé de l'idée que le Souverain Pontificat étoit un fardeau qui alloit l'accabler, & que la triple Couronne, dont l'éclat ne peut qu'être éblouiſſant, ne lui préſentoit que des épines.

Il avoit rempli avec la plus grande diſtinction la Nonciature de Munſter pour la Paix des Pyrenées, où ſans les obſtacles que lui ſuſcita l'Ambaſſadeur de France Servien pour ſe conformer aux inſtructions du Cardinal Mazarin, il auroit réuſſi, à ce qu'on aſſuroit, à procurer une Paix particuliere entre cette Couronne & l'Eſpagne, ce qui auroit bien-tôt fait conclurre une Paix générale. De retour à Rome, il y acquit encore une nouvelle gloire, par ſon peu d'égard pour

Dona Olimpia, qui avoit un aſcendant extraordinaire ſur l'eſprit d'Innocent X.

Dès qu'il fut Pape, il fit mettre un cercueil dans ſa Chambre, pour ne pas perdre de vue à quoi vont aboutir toutes les grandeurs humaines, qui paſſent comme la fumée, ainſi qu'en avertit les Souverains Pontifes l'étoupe qu'on brûle devant eux à leur exaltation.

Il ſe familiariſa néanmoins enſuite peu à peu avec l'idée de la mort, ſe conſola, comme l'on dit, d'être Pape, tâcha de profiter du tems qu'il avoit à vivre, & tâcha même d'éterniſer la mémoire de ſon Pontificat par des Monumens publics, à l'exemple de pluſieurs de ſes Prédeceſſeurs. Il avoit d'abord blâmé l'attachement de quelques-uns pour leur famille; il ne voulut pas diſtinguer ſes parens du reſte de ſes Sujets, afin de ſe montrer véritablement le Pere commun des Fidéles. Cependant cette conduite lui parut enfin trop dure; après les avoir tenus éloignés de Rome pendant quelque tems, il les y appella, & les dédommagea bien de l'eſpece d'exil qu'ils avoient ſouffert: Frere & Neveu tout eut part au Gouvernement.

Les Hiſtoires du tems ont aſſez fait mention de l'affaire du Duc de Crequi, arrivée le 20 Août 1662. Le Pape avoit une Garde de Soldats Corſes; quelques-uns prirent querelle avec deux ou trois François de la ſuite de cet Ambaſſadeur & en furent mal menés. Ils porterent auſſi-tôt l'allarme à leurs Compagnies, & ſur le champ quatre cent hommes marcherent vers le Palais Farneſe où logeoit le Duc de Crequi: on les vit Tambours battant, Drapeaux déploiés, inveſtir ce Palais, comme s'ils avoient voulu l'aſſieger. L'Ambaſſa-

deur attiré par le bruit parut sur le balcon pour appaiser le tumulte, sa presence l'excita davantage; les Corses tirerent sur lui plusieurs coups de Carabine, heureusement aucun ne l'atteignit.

Le Capitaine de ses Gardes fut attaqué par les Sbirres, presque dans le même tems sur la place Navonne, & reçut un coup de carabine dans le ventre. On attaqua aussi le Carosse de l'Ambassadrice qui retournoit au Palais; un de ses Pages fut tué à la portiere d'un coup de Mousqueton, & deux ou trois Domestiques blessés. La Duchesse se rendit tout de suite chez le Cardinal d'Est, Protecteur de France pour s'y refugier, & y trouva quantité de François qui s'y étoient rassemblés. Le Cardinal en forma une escorte; il y joignit le grand nombre de Domestiques qu'il avoit à son service, se mit à leur tête dans une chaise à porteur découverte, & conduisit ainsi l'Ambassadrice à son Palais, au milieu de trois cent hommes armés, à la lueur d'une centaine de flambeaux.

L'Ambassadeur ne tarda pas de dépêcher un Courrier extraordinaire au Roi, pour l'informer de ce qui venoit de se passer; ce Courrier arriva le 29 à Paris, & S. M. fit aussi-tôt assembler son Conseil. Plusieurs étoient d'avis qu'on arrêta le Nonce (c'étoit Piccolomini) & qu'on l'envoyât prisonnier au Château de Vincennes. Le Roi ne voulut pas y consentir, & se contenta de lui faire intimer par un Secretaire d'Etat de se retirer à Meaux.

Le Nonce n'alla qu'à St. Denis, & ne voulant pas quitter les environs de Paris, un Officier des Mousquetaires reçut ordre d'aller loger près de lui avec un Détachement de quarante hommes de

sa Troupe, & comme il changeoit souvent de demeure, cet Officier fut chargé de le suivre par-tout & de veiller exactement sur ses demarches. Il se plaignit de ces surveillans, on ne l'écouta point, & persista toujours à ne pas s'éloigner de la Capitale plus qu'il ne l'étoit.

Cependant le Duc de Crequi demanda le lendemain une satisfaction proportionnée à l'insulte qu'il avoit reçu ; bien loin de lui donner une reponse favorable, le Gouverneur de Rome laissa prendre la fuite aux plus coupables, & licencia tous les Corses, pour les soustraire au châtiment que meritoit leur attentat, ce que le Duc de Crequi fit savoir à la Cour. Il attendoit néanmoins toujours la satisfaction qu'il avoit demandé, & n'obtenant rien, il prit enfin la resolution de sortir de Rome, & de se retirer dans la Toscane pour y attendre les ordres du Roi. Il partit le 1 Septembre, & après son départ quantité de gens armés entrerent dans Rome ; on ordonna à tous les François qui y étoient d'en sortir, & on défendit de leur fournir des vivres.

Cette conduite piqua tellement le Roi, que sur la nouvelle qu'il en reçut, il envoya ordre au Nonce par un Lieutenant des Gardes du Corps de sortir incessamment du Royaume. L'Officier des Mousquetaires qui l'avoit observé dans les environs de Paris, le conduisit avec sa troupe jusqu'au Pont de Beauvoisin, & ne voulut jamais lui permettre de parler à personne.

Le Roi dès le 30 Août avoit écrit au Pape, & à tous les Cardinaux ; il fit part en même tems à tous ses Ministres dans les Cours Catholiques de l'attentat commis contre le Duc de Crequi, afin qu'ils en informassent les Puissances auprès des-

quelles ils residoient ; mais il n'en dit rien à ceux qui se trouvoient dans les Cours Protestantes, par ménagement pour le St. Siege ; ce qui venoit d'arriver ne diminuoit rien de son respect.

On travailloit cependant à Rome à porter le Pape à un accommodement. La Reine Christine de Suede, qui s'y étoit retirée, s'en mêloit elle-même ; un mois s'étoit écoulé depuis l'insulte, & la négociation n'avançoit pas : le Maréchal du Plessis-Prâlin eut ordre de se disposer à passer en Italie, pour prendre le Commandement des Troupes que le Roi se proposoit d'y envoyer ; & comme on cherchoit les moyens d'obliger le Pape à donner la satisfaction que Sa Majesté exigeoit, il fut resolu de s'emparer d'Avignon & du Comté Venaissin.

M. de Busca, Exempt des Gardes du Corps, arriva dans cette Ville le 30 Septembre. Il étoit chargé de deux Lettres du Roi, l'une adressée à M. Lascaris Vice-Legat, portoit ordre de faire sortir du Païs dans les vingt-quatre heures la Garnison Italienne ; l'autre étoit pour les Consuls que S. M. chargeoit de faire executer ses volontés, avec menace d'envoyer des Troupes de Languedoc, de Provence & de Dauphiné en cas de refus.

Le Prince de Conty étoit alors Gouverneur du Languedoc, le Duc de Mercœur de la Provence & le Duc de Lesdiguieres du Dauphiné. Le Vice-Legat députa au Duc de Mercœur le fils de l'Archiviste, & les Consuls, une heure après avoir reçu la Lettre du Roi firent assembler le Conseil, où il fut déliberé de députer au Roi, pour présenter à S. M. la soumission de la Ville à ses ordres. Le Marquis de Perussis eut cette commission & partit le lendemain premier Octobre. On envoya

en même-tems des Députés au Prince de Conty, au Duc de Mercœur & au Duc de Lesdiguieres, chargés de les prier de ne point envoyer des Troupes, parce que la Ville étoit disposée à donner à Sa Majesté toute sorte de satisfactions.

Le 3, les Consuls accompagnés de quantité de Noblesse & de Notables monterent au Palais pour supplier le Vice-Legat de vouloir bien congedier la Garnison, comme le Roi le demandoit, & de ne pas exposer la Ville au ravage que les Troupes ne manqueroient peut-être pas d'y faire, si elles venoient. Le Vice-Legat refusa de licencier cette Garnison; & au moment que les Consuls sortirent du Palais, on cria Vive le Roi. Ils allerent tout de suite aux Portes de la Ville; les Soldats Italiens qui les gardoient en furent chassés; on y mit des habitans à leur place, & on en donna avis au Député qui étoit auprès du Duc de Mercœur. Ce Prince informé de la conduite des Consuls leur écrivit une Lettre de remerciment, & les chargea d'en informer le Roi. Pour se conformer aux intentions du Duc de Mercœur, on rassembla le Conseil, afin de nommer un nouveau Député, & l'on fit choix du Comte des Issarts, qui partit encore le même jour.

M. de Perussis arriva à Paris le 6 eut audience du Roi le 8 & fut parfaitement bien reçu. M. des Issarts n'arriva que le 11; il se rendit tout de suite chez le Comte de Brienne, qui sans lui donner le tems de se débotter le conduisit tout de suite chez le Roi. S. M. étoit dans son Cabinet avec M.M. le Tellier, Colbert & de Lionne, M. des Issarts lui dit que ses ordres à l'égard de la Garnison Italienne avoient été executés; Elle le gracieusa beaucoup, & s'entretint avec lui plus de deux

heures. Le lendemain il eut une séconde audience du Roi en cérémonie, S. M. lui témoigna dans les termes les plus flateurs, combien Elle étoit satisfaite de la soumission de la Ville & lui donna de sa propre main son portrait enrichi de diamans, de la valeur de neuf à dix mille livres : Présent d'autant plus considerable dans ce tems-là que les pierreries n'étoient pas à beaucoup près si communes qu'à present, quoiqu'elles soient encore de grand prix.

Vous concevez, Madame, sans peine que M. de Perussis fut un peu fâché de cette démarche, puisque M. des Issarts ne s'étoit pas conformé aux instructions qui lui avoient été données. Elles portoient de voir d'abord M. de Perussis & d'agir ensuite de concert avec lui ; cependant, il avoit été chez le Roi à son insçu, & ne lui avoit pas même fait savoir son arrivée ; ils se virent après que M. des Issarts eut eu son audience, & partirent même ensuite ensemble pour revenir à Avignon, où ils arriverent le 19.

Lorsqu'ils rendirent compte de leur Commission à la Ville, M. de Perussis se plaignit de la conduite de M. des Issarts à son égard ; mais M. des Issarts sçut se justifier ; il raconta ce qui s'étoit passé & ce qui l'avoit empêché de suivre ses instructions ; & tout fut fini. M. de Perussis reçut ensuite lui-même un portrait du Roi à peu près pareil à celui qu'avoit eu M. des Issarts, & M. de Piedvert premier Consul un autre.

Ces deux Députés avoient été porteurs chacun d'une Lettre de S. M. Celle de M. de Perussis adressée aux Consuls seuls étoit conçue en ces termes.

A nos très-chers & bien amés les Consuls d'Avignon.

» Très-chers & bien amés, Nous avons appris
« avec beaucoup de joye, tant par le retour du Sr.
« de Busca près de Nous & par vos dépêches, que
« par ce que le Sr. de Peruffis Nous a dit de votre
« part, avec combien de zéle vous vous êtes por-
« tez pour l'effet des choses que Nous avons desi-
« rées, & les marques que vous Nous avez don-
« nées de votre affection en cette occasion; &
« comme Nous en avons eu un très-vif ressenti-
« ment, dont Nous Nous en sommes particuliere-
« ment expliqués audit Sr. de Peruffis, Nous
« avons bien voulu, en s'en retournant en Avi-
« gnon, l'accompagner de cette Lettre, pour
« vous prier de lui donner toute créance au té-
« moignage qu'il vous en rendra, & aux assuran-
« ces qu'il vous donnera de la continuation de
« notre bienveillance & de notre protection; &
« Nous remettant entierement sur lui, Nous ne
« vous en dirons pas davantage, que pour prier
« Dieu, qu'il vous aye, très-chers & bien amés
« en sa sainte garde. «

Cette Lettre étoit datée de Paris le 12 Octobre;
celle de M. des Issarts étoit adressée aux Consuls
& aux Habitans: en voici la copie.

A nos très-chers & bien amés les Consuls & Habitans d'Avignon.

« Très-chers & bien amés, Nous avions reçu
« avec beaucoup de satisfaction les assurances que
« vous Nous aviez fait donner par le Sr. de Peruf-
« fis, que vous Nous aviez dépêché à cet effet,
« de vos bonnes dispositions & de votre zéle à faire
« en la présente conjoncture, tout ce que Nous

« pourrions désirer de vous, pour l'avantage de
« notre service ; mais Nous en avons une bien
« plus grande de la confirmation que le Sr. Com-
« te des Issarts Nous en vient d'apporter de votre
« part, & des protestations qu'il Nous a faites
« en votre nom de votre perseverance en ces bons
« sentimens. Nous vous témoignons ici ceux de
« gratitude que Nous en avons conçu, si dans
« l'audience que Nous avons donnée au Sr. des
« Issarts, Nous ne lui avions fait connoître, avec
« charge de vous les exprimer ; & de ne rien ob-
« mettre de ce que Nous lui avons declaré. Nous
« lui avons aussi expliqué de vive voix nos inten-
« tions sur l'état présent de votre Ville, & ce
« que Nous attendons en ce rencontre de vos affec-
« tions & de votre ancienne fidélité ; & comme
« il ne manquera pas de vous en faire un fidéle
« rapport, auquel vous devez prendre toute
« créance, ainsi qu'aux assurances qu'il vous
« donnera de notre bienveillance & de notre
« protection Royale, Nous ne ferons la pré-
« sente plus longue que pour vous dire que vous
« ne pouviez dépêcher une personne qui Nous
« pût être plus agréable, que ledit Sr. des Is-
« sarts, & en qui Nous puissions prendre plus de
« confiance : sur ce Nous prions Dieu qu'il
« vous aye, très-chers & bien amés, en sa
« sainte garde. «

Le Roi avoit remis à M. des Issarts une autre Lettre écrite de sa propre main pour le Duc de Mercoeur ; à qui S. M. donnoit ses ordres touchant les affaires de la Ville d'Avignon & du Pays. M. des Issarts partit le lendemain de son arrivée à Avignon pour aller s'acquitter de sa Commission auprès du Prince. Le premier Con-

ſul partit auſſi le même jour pour Aix accompagné de quatre Gentilshommes, afin de ſavoir de la propre bouche du Duc de Mercœur ce que le Roi ſouhaitoit de plus de la Ville d'Avignon. Il fut très-bien reçu du Prince, qui fit en même tems mille politeſſes aux Députés & dit que Sa Majeſté vouloit avoir cette Ville.

M. de Piedvert informa ſur le champ le Conſeil des intentions du Roi; & l'on ſçut que des Huiſſiers du Parlement arriveroient le 25 pour citer le Vice-Legat devant la Cour qui devoit déclarer la Ville d'Avignon & le Comté Venaiſſin réunis à la Couronne. A cette nouvelle tout le monde fut en mouvement, on couroit de tout côté, criant Vive le Roi. Du conſentement de la Nobleſſe & de la Bourgeoiſie M.M. Tourreau & Capelan ſecond & troiſieme Conſuls firent arborer les Armes du Roi en divers endroits, & le Portrait de S. M. fut mis à l'Hôtel de Ville. M. Folard Docteur & M. Bazin Bourgeois furent chargés de faire placer les Armes du Roi ſur la porte de l'entrée du Palais, la cérémonie s'en fit au ſon des tambours & à la vue d'un monde prodigieux attiré par la nouveauté du ſpectacle.

Depuis l'expulſion des Soldats Italiens, on faiſoit tous les ſoirs prendre les armes aux Habitans d'un Quartier de chaque Paroiſſe pour la garde de l'Hôtel de Ville & des Portes, dont il n'y en avoit que quatre ouvertes, celle du Rhône, de St. Lazare, Imbert & de St. Michel; la Garde de ces Portes ne fut continuée que juſqu'au premier Novembre. On forma pour lors une Compagnie de cinquante hommes pour garder l'Hôtel de Ville, où l'on en fit monter tous les jours vingt-cinq, à qui on donnoit à chacun qua-

tre écus par mois de solde, & on ne laissa aux Portes qu'un Commis pour la perception des droits de la Ville.

Je ne dois pas passer sous silence que dès le premier Octobre par ordre du Prince de Conty, on fit garder les avenues du Palais, afin d'empêcher que le Vice-Legat ne s'en allât. Au sujet de l'affaire du Duc de Crequi, quoique les François qui étoient à Rome eussent eu ordre d'en sortir, ils ne laissoient pas que d'y avoir bien des partisans; le Duc Cesarini parut un des plus zelés; il fut arrêté, & l'on commit plusieurs excès sur ses Terres. La Cour en étant informée donna ordre au Prince de Conty de faire arrêter le Vice-Legat pour répondre de la personne du Duc. Il se contenta cependant de faire garder les avenues du Palais; & même huit jours après la Garde fut congediée, & l'on ne fit plus garder que les avenues des Ports du Rhône & de la Durence.

La Députation que le Vice-Legat avoit fait à Aix auprès du Duc de Mercœur, lorsque M. de Busca lui eut intimé de la part du Roi de licencier la Garnison Italienne n'avoit eu aucun succès; il crut d'être plus heureux auprès de S. M. & envoya à Paris M. de Remond de Modene pour representer qu'il ne pouvoit congedier cette Troupe sans en donner avis au St. Pere, & supplier de vouloir bien attendre qu'il eut réponse de S. S. Mais ce Député n'apporta à son retour qu'une Lettre du Roi, contenant un nouvel ordre d'obéir. Je n'ai pu, Madame, avoir la copie de cette Lettre, permettez que je finisse la mienne, en vous renouvellant les assurances de la plus tendre & de la plus constante amitié, comme votre, &c.

A ..... le ..... 1768.

P. S. Je ſuis encore obligéé, Madame, de mettre une apoſtille à cette Lettre, je ne vous ait pas dit qui étoit M. Laſcaris Vice-Legat, & je n'ai fait que vous nommer le Prince de Conty, le Duc de Mercœur & le Duc de Leſdiguieres ; & il eſt à propos de vous inſtruire que M. Laſcaris étoit un Prélat très-reſpectable, de la famille des Comtes de Vintimille, & qu'il portoit le nom de ſa mere. Vous ſavez, je penſe, qu'elle eſt l'origine des deux familles, & qu'elles ont eu de grandes illuſtrations. M. Laſcaris fut nommé Vice-Legat le 6 Decembre 1659. Je vous marquerai le jour de ſon retour à Avignon, quand je ſerai arrivée au tems que cette Ville & le Comté Venaiſſin furent rendus au Pape ; il y reſida pour lors juſqu'en 1665 qu'il fut nommé à l'Evêché de Carpentras où il mourut en 1684.

Le Prince de Conty, Gouverneur du Languedoc en 1662 étoit Armand de Bourbon fils puiné d'Henri II Prince de Condé, qui forma la Branche des Bourbon-Conty. Son pere le deſtinoit à l'Egliſe, ce qu'on ne fait que trop ſouvent dans bien des familles, & à l'imitation des Grands dans celles du commun du peuple. Le jeune Prince prit ce parti par obéiſſance ; ce n'étoit pas-là ſon inclination. Cependant il fit de grands progrès dans les ſciences ; mais il changea d'état après la mort de ſon pere, embraſſa la profeſſion des armes ; & la priſe de Villefranche, de Puicerda & de Châtillon, en Catalogne, où il commanda les Troupes du Roi, fit aſſez connoître pourquoi il étoit né. Il eut le Gouvernement du Languedoc, après celui de la Guienne, & ſe plaiſoit beaucoup dans la premiere de ces deux Provinces ; il y étoit lorſque Louis XIV ; ordonna de prendre

Avignon & le Comté Venaissin ; & cette Ville n'eut qu'à se louer de ce Prince, pendant tout le tems qu'elle resta au pouvoir du Roi. Il l'aimoit beaucoup, & je me rappelle d'avoir lu quelque part que si elle eut toujours été sous la domination de la France, il s'y seroit fait enterrer ; mais ayant été rendue au Pape par le Traité de Pise en 1664 & étant mort en 1666, il voulut être inhumé dans la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, où l'on voit encore son tombeau au milieu du Choeur.

Le Duc de Mercoeur qui gouvernoit la Provence lors de l'époque de 1662, n'étoit pas de la branche de la Maison de Lorraine qui avoit porté ce nom ; mais l'aîné des enfans de César Duc de Vendôme fils naturel d'Henri IV & de la belle Gabrielle d'Etrées Duchesse de Beaufort. Le Gouvernement de Provence lui fut donné en considération de son mariage avec Laure Mancini niece du Cardinal Mazarin. Vous n'ignoroit pas, sans doute, que la Seigneurie de Mercoeur avoit appartenu au Connétable de Bourbon ; lorsque ses biens furent confisqués, le Roi François I la ceda à sa soeur Renée de Bourbon femme d'Antoine Duc de Lorraine ; elle échut ensuite à leur fils puiné, par qui elle passa au Duc de Vendôme. Le Duc de Mercoeur, après la mort de sa femme, renonça à ses Charges, prit l'état ecclesiastique, fut fait Cardinal, & ne porta plus d'autre nom que celui de Cardinal de Vendôme.

Je ne vous dirai rien de particulier du Duc de Lesdiguieres, Gouverneur du Dauphiné, il étoit fils du Connétable, & personne ne connoît mieux que vous tout ce qui regarde cette Maison. Je ferai en sorte à l'avenir qu'il n'y ait point d'apostilles à mes Lettres.

LETTRES
HISTORIQUES

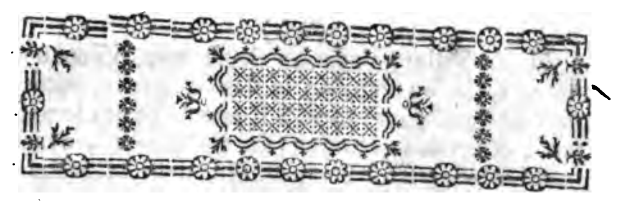
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

TROISIEME LETTRE.

Prix six sols.



M. D. CC. LXVIII.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

TROISIEME LETTRE.

VOus avez vu, Madame, par ma derniere Lettre, que le Vice-Legat n'avoit pû obtenir du Roi le tems d'attendre la réponse du Pape, sur le congé de la Garnison Italienne, & que S. M. vouloit être obéie. M. de Piedverd qui s'étoit rendu à Aix accompagné de plusieurs Gentilshommes pour prendre les ordres du Duc de Mercœur, en revint le 24 Octobre avec M. de Villere l'un des Gentilshommes de ce Prince, chargé de notifier de sa part au Vice-Legat que le Roi prétendoit véritablement réunir Avignon & le Comté Venaissin au Domaine de sa Couronne, & qu'en consequence son Parlement de Provence alloit envoyer des Huissiers pour le lui intimer dans les formes.

M. de Villere s'acquita de sa commission une heure après son arrivée ; le Vice-Legat fut encore plus intrigué pour instruire Rome de ce qui se passoit ; & les deux Huissiers du Parlement, ayant paru le lendemain accompagnés de quatre Cavaliers de la Maréchaussée, qu'on nommoit alors Archers. Ce fut pour la Ville un spectacle bien nouveau de les voir aller au Palais, en robe noire, & en rabat, un petit chaperon sur l'épaule, le bonnet en tête, & la verge à la main ; la populace les suivit jusques dans la Cour. Ils monterent dans la Chambre du Vice-Legat & le citerent à comparoître devant le Parlement pour voir réunir Avignon & le Comté Venaissin au Domaine de la Couronne.

Ils demanderent une réponse, on leur dit qu'ils l'auroient dans deux heures ; & elle leur fut remise, souscrite par l'Avocat-Général de Sa Sainteté. Elle portoit que le Pape, comme Prince Souverain en cet état ne reconnoissoit que Dieu, & que leur citation étoit regardée comme nulle. Ayant reçu cette réponse, ils ne firent pas un long séjour dans la Ville, arrivez sur les onze heures du matin, ils en partirent à trois heures après-midi pour retourner à Aix.

Après cet exploit, & ce qui s'étoit déja passé, vous sentez bien, Madame, qu'on s'attendoit bien-tôt à passer entiérement sous la domination de la France ; on étoit néanmoins encore bien éloigné de ce terme : outre que le Parlement vouloit dans cette conjoncture garder les formalités accoutumées, l'intention du Roi, malgré son ressentiment, étoit toujours de voir si Rome se détermineroit à lui donner satisfaction : ainsi on ne se pressa pas d'agir de la part de la Cour.

Cependant, comme on croyoit véritablement d'être sur le point de changer de Maître, on se comporta en conséquence. On étoit fort mécontent de l'Auditeur-Général Chiconi, qui étoit à Avignon depuis environ quatre ans. Le Païs alloit être réuni au Comté de Provence, cet Officier du Pape ne devoit plus y rester, on ne vouloit pas le laisser partir, sans faire un examen de sa conduite. La plus grande partie de la Noblesse & des personnes du second & du tiers état, demanderent aux Consuls qu'il fût procedé à un Syndicat contre lui.

Le Conseil s'assembla à ce sujet, & le Syndicat y fut déliberé. On députa au Vice-Legat pour le demander, & il est bon d'observer, Madame, que M. de Villere, qui assistoit à ce Conseil, fut prié d'accompagner les Députés. Cette précaution étoit d'autant plus prudente qu'il y avoit lieu de s'attendre à un refus, ce qui arriva d'abord, mais M. de Villere ayant pris le haut ton, & même avec menaces, le Syndicat fut accordé, & l'Auditeur obligé de sortir du Palais; on le conduisit en Carosse sous une escorte, pour qu'il ne fût pas insulté par la populace, & pour plus de sureté M. de Villere voulut bien être lui-même un de ceux qui l'accompagnerent à la Maison de M. Fabri, où il devoit loger.

Cette affaire ainsi mise en train, on ne la perdit plus de vue; on réassembla le Conseil le lendemain pour nommer les Syndicateurs, les deux qui furent proposés eurent tous les suffrages. Ils n'étoient pas du Conseil; & lorsqu'il fut fini, le premier Consul accompagné de plusieurs Gentilshommes & de quantité de Notables alla lui faire visite, & les prier de vouloir bien accepter cet

emploi ; qu'on craignoit qu'ils ne refusassent : c'étoient deux personnes de mérite, & d'une intégrité généralement reconnue.

Le Vice-Legat informé que la Ville avoit nommé deux Syndicateurs, voulut en nommer autant de son côté, il choisit deux Ecclésiastiques constitués en dignité ; & tous les quatre allerent prêter serment entre ses mains. Il sembloit après cette formalité remplie, qu'il n'y avoit plus qu'à proceder. Un incident arrêta tout court ; eh ! qu'elle est, Madame, l'affaire dans le cours de laquelle il ne s'en rencontre aucun ? Le chapitre des inconveniens ne finit point dans l'execution des projets les mieux concertés, & je ne doute point que vous n'en ayez vous-même fait quelque fois l'expérience.

Comme on alloit proceder au Syndicat, quelqu'un opposa, que l'Auditeur n'étant pas Prêtre, il suffisoit des deux Syndicateurs Laïques, & que les Ecclesiastiques ne devoient pas intervenir. On ajouta même que quand il le seroit, le Vice-Legat n'avoit pû en députer qu'un seul ; mais il répondit que les simples Clercs devoient jouir du même privilège ; que l'Auditeur l'étoit & outre cela Protonotaire Apostolique. Delà, Madame, grande contestation, il fallut avoir recours au Duc de Mercœur, & on en écrivit même au Roi pour avoir ses ordres ; en attendant la réponse du Prince & de S. M. on donna des Gardes à l'Auditeur.

Il n'étoit pas le seul des Italiens contre qui on eût le cœur ulceré : Le chef des Sbirres, qu'on nomme en Italie *Barigel* étoit sur-tout l'objet de l'execration publique. Cet emploi devenu dans la suite vil & méprisable étoit alors considérable. On l'arrêta sans formalité dans le Palais, & on le con-

duisit à l'Arsenal de l'Hôtel de Ville sous l'escorte de plus de deux cent Soldats, pour le soustraire au ressentiment de la populace, qui l'auroit mis en pieces, s'il fût tombé entre ses mains. On l'y tint prisonnier, & les Juges de saint Pierre furent chargés de faire instruire son procès. Vous en saurez l'issue, voici quelque chose de plus intéressant.

M. de Mondevergues Gentilhomme d'Avignon étoit depuis quelque tems à Paris, la Ville vouloit dans ces circonstances y avoir quelqu'un pour veiller à ses intérêts auprès du Roi; on assembla le Conseil, il y fut proposé de le nommer en qualité d'Agent, & tout le monde aplaudit; on lui donna aussi-tôt avis de la Commission dont la Ville le chargeoit, & on lui envoya les instructions qu'il devoit suivre en traitant avec les Ministres, sur tout ce qu'il auroit à demander à la Cour.

Vous connoissez, Madame, l'enceinte de la Ville d'Avignon; vous en avez souvent admiré la beauté avec moi; vous savez qu'on y compte sept Portes & que le nombre de sept lui est particulier pour bien des choses. En effet, il y a sept Paroisses, sept Eglises privilegiées, sept Places, sept Confreries de Pénitens; on y comptoit aussi sept Colleges, sept Palais & sept Hôpitaux; de ces sept Portes depuis les troubles de 1653 il n'en étoit resté que quatre ouvertes, celles du Rhône, de St. Michel, Imbert & de St. Lazare, comme je vous l'ai deja marqué. Les Habitans du voisinage de celles qu'on avoit fermé étoient obligés de faire un long détour pour sortir de la Ville, & retourner chez eux en y rentrant; ils avoient souvent demandé qu'elles fussent r'ouvertes, sans avoir pû l'obtenir. La circonstance leur parut favorable au mois de Novembre 1662. Ils en parle-

rent aux Consuls ; on tint Conseil, l'ouverture fût déliberée, sous la condition qu'il n'en couteroit rien à la Ville, & que les intéressés, en payeroient les frais. Ces trois Portes n'ont plus aujourdhui le même nom. Il y en avoit une, qui à cause du voisinage du Grenier à sel, étoit appellée la *Porte du Salin*. On la nomme à present la *Porte de la Ligne*, outre qu'elle a changé de nom, elle n'est plus à la même place. La Tour dans laquelle on l'avoit pratiquée, en bâtissant l'enceinte des murailles, menaçoit ruine depuis quelque tems ; elle fut fort endommagée lors de la grande inondation de 1755, on jugea à propos en l'abattant de mettre la Porte au bout de la rue où est le Couvent des Carmes Déchaussés.

On nommoit la seconde la *Porte du Limas*, & indifferemment la *Porte du Mail*. Par rapport à sa situation. Vous connoissez la petite Place où elle est située & vous avez vû, Madame, la Salle des Spectables qu'on construisit en 1733 en face de cette Porte aujourdhui *la Porte de* l'*Oulle* ; elle est sur l'emplacement de l'ancien jeu de Paume, & la façade forme le fond de la Place en entrant dans la Ville. Cette Porte est la seule des sept, à laquelle on n'a pas encore touché, toutes les autres ont été refaites en divers tems ; il seroit néanmoins à souhaiter qu'on eût deja executé le projet qui a été formé de la refaire dans le goût moderne : ç'auroit été un moyen d'engager les proprietaires des Maisons qui sont à droite & à gauche de la Place, à bâtir ; & elle seroit alors très-jolie.

Je dis plus, Madame, une belle & magnifique Porte conviendroit d'autant plus en cet endroit, qu'on trouve aujourdhui en sortant, une promenade des plus agréables & des mieux imaginées,

eu égard à sa situation sur les bords du Rhône, & aux différens objets, qui bornent la vue; l'ensemble au premier coup d'œil presente un païsage unique. Plusieurs allées d'ormeaux disposées avec beaucoup d'ordre tiennent un très-long espace de terrein; & l'on nomme cette promenade, que tout contribue à faire fréquenter dans la belle saison, *le Cours Caumont*, du nom du premier Consul, qui en conçut le projet en 1755, & le fit executer.

J'espere, Madame, que vous n'avez pas renoncé pour toujours à ce païs-ci, & que j'aurai encore une fois le plaisir de vous y embrasser; vous jugerez alors par vous-même, que je n'ai pas cherché à embellir la narration en vous parlant de ce Cours. Vous verrez aussi une espéce de labyrinte qu'on a pratiqué un bout de celui qui, de la Porte de St. Michel, se termine au-delà de celle de St. Roch, que vous avez déja vue & à laquelle vous avez trouvé tant de défauts. Ce labyrinte également borné par diverses allées d'ormeaux présente encore un joli coup d'œil.

Mais le plaisir que j'ai à vous parler de tout ce qui regarde Avignon, dont le sejour vous étoit si agréable, que vous témoignates un regret infini de le quitter, m'entreneroit je crois insensiblement à vous donner comme l'on dit, à bâtons rompus, une Histoire complette de cette Ville pour le tems moderne. Heureusement! de la Porte de l'Oulle, on va directement en suivant le cours du Rhône, à la Porte de St. Roch, qu'on nommoit alors *la Porte de Champ Fleuri*. Je n'ai plus qu'à vous parler de celle-ci: la Porte du Salin étoit la plus nécessaire; aussi fut-elle la premiere ouverte, & même en grande cérémonie. Les

Consuls s'y trouverent avec un monde prodigieux, la Milice bourgeoise sous les armes, les tambours battoient aux champs, & lorsqu'elle fut ouverte, on fit une décharge des boëtes & plusieurs de mousqueterie.

M. de Villere étoit cependant retourné à Aix; il fallut s'adresser directement au Duc de Mercœur, pour les affaires qui regardoient la Ville. Afin qu'elles fussent plûtôt expédiées, on jugea à propos d'avoir quelqu'un auprès de ce Prince, pour en solliciter l'expédition; & le Conseil députa M. le Marquis de la Royere, qui sejourna près de deux mois à Aix. Je n'ai pu savoir, Madame, quelles affaires il y traita : peut-être étoient-elles de nature à ne devoir être connues que des gens en place, ce qui est cause qu'on ne trouve là-dessus aucun mémoire.

Le Parlement de Provence poursuivoit toujours la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin; & les mêmes Huissiers, qui le 25 Octobre avoient cité le Vice-Legat à comparoître devant la Cour, revinrent le 5 Decembre avec la même escorte, & firent une seconde sommation, en observant les mêmes formalités.

J'ai eu en main une copie de ce second exploit, par lequel le Vice-Legat étoit réajourné à la huitaine, comme représentant la personne de N. S. P. le Pape, & on lui demanda réponse; elle fut remise à ces Huissiers dans la même forme, & avec la même souscription que la premiere. L'Avocat Général qui la souscrivit ajouta seulement, par ordre exprès du Vice-Legat : " Que sa Seigneurie
„ Illustrissime & Reverendissime n'acceptoit, ni
„ ne pouvoit accepter ce prétendu réajournement
„ donné en sa personne à N. S. P. le Pape, qui

„ étoit Souverain en cet Etat, obvenu par divers „ titres au St. Siege, qui en avoit toujours & de „ tout tems notoirement joui, & en jouissoit „ avec la même Souveraineté; mettant en notice „ auxd. Seigneurs de la Cour de Parlement d'Aix „ & à tous autres qu'il appartiendroit, avec toute „ la reverence due, l'incursion aux excommuni- „ cations & censures, sur ce en ce cas imposées „ par les sacrés Canons, Conciles & Constitutions „ Apostoliques. „

Si vous souhaitez, Madame, la copie de cet exploit, il me sera facile de vous satisfaire.

La réponse du Vice-Legat parvenue à Aix, n'arrêta pas les procedures; le Parlement alla toujours en avant comme vous le verrez dans la suite, je vous dirai en attendant, que la Ville d'Avignon étoit en coutume de faire à la Noël un présent considérable au Vice-Legat, qui à l'occasion des Fêtes donnoit à manger d'abord au Clergé Séculier & Régulier; & à ce répas le Primicier & les Auditeurs de Rote étoient invités, ensuite aux Consuls & aux Conseillers de l'Hôtel de Ville, & enfin aux Officiers de Justice & à ceux du Palais; il fut déliberé dans le Conseil de supprimer ce présent.

On n'en demeura pas-là, par un abus d'abord toleré, & qui avoit ensuite passé en privilége, le Vice-Legat ne payoit le poisson de mer que sur le pied de deux sols six deniers monnoye du Pays; on arrêta en même tems qu'il le payeroit au prix que les Maîtres de Police l'auroient taxé.

Il ne faut pas oublier de vous instruire ici, Madame, de ce qui avoit donné lieu au privilége dont il s'agit. Du tems du Cardinal d'Armagnac, le poisson étoit extrêmement abondant dans Avi-

gnon par la grande quantité qu'on y en apportoit de l'Etang de Pugeols, qui depuis a été desseché, au grand préjudice de tous les endroits circonvoisins à plus de 20 lieues à la ronde ; il procuroit des pluyes fréquentes dans le Printems & en Eté, ce qui donnoit de bonnes recoltes, dont on est maintenant privé, à cause de la secheresse qu'on essuye dans ces deux saisons, & on ne l'éprouve sur-tout que trop depuis quelques années.

Le poisson ne se vendoit au plus qu'un sol la livre ; il est vrai qu'il n'étoit pas toujours d'une bonne qualité ; le Cardinal, qui étoit en même tems Legat & Archevêque d'Avignon, nourrissoit un très-grand nombre de pauvres ; pendant le Carême le poisson de l'étang, ne remplissant pas l'objet de sa charité, parce qu'il vouloit que la nourriture qu'il faisoit donner fût toujours bonne, il se détermina de faire venir du poisson de mer, & le paya deux sols & demi. Ce prix fut ensuite une regle pour les Vice-Legats, fort préjudiciable aux habitans après le dessechement de l'Etang, par l'abus qu'en faisoient à leur insçu les Maîtres d'Hôtel, soit par la quantité qu'ils en prenoient, soit par la qualité du poisson, qui n'étoit plus si abondant, & qui coûtoit même fort cher ; plusieurs Vice-Legats y ont néanmoins dans la suite remedié pour la quantité, & pour la qualité ; ils ont reglé ce qu'il convenoit de prendre pour leur table ; & en cela il n'y a pas lieu de se recrier, il est juste qu'un Gouverneur jouisse de quelque prérogative.

Je passe ici sous silence certains faits qui se passerent dans le mois de Decembre 1662, ils regardent des Particuliers, & vous savez, Madame, que je me suis imposé une loi de ne rien écrire

qui puisse offenser personne : d'ailleurs je ne me suis pas engagée vis-à-vis de vous à tout dire. Je poursuis.

Depuis l'arrivée de M. de Busca le Vice-Legat qui n'étoit sorti qu'une seule fois du Palais, n'en bougeoit plus ; il avoit même demandé au Duc de Mercœur six de ses Gardes pour être à couvert des entreprises de la populace, qu'un rien peut faire mutiner ; il prit la résolution de ne plus sortir, parce qu'étant allé par la Ville, les enfans qui s'étoient attroupés crioient par-tout Vive le Roi, & appelloient les Soldats Italiens *Petaches*, épitete, qu'on n'a pas même épargné aux Avignonois.

Sur la fin de Decembre M. de Mondevergues écrivit aux Consuls que le Roi leur donnoit le Gouvernement de la Ville & la Police ; & en consequence l'adresse de cette Lettre portoit : *A Messieurs les Consuls de la Ville d'Avignon, Gouverneurs, &c.* Le Comte de Brienne Ministre & Secretaire d'Etat écrivit en même tems au Duc de Mercœur, pour lui donner avis des intentions de S. M. Je vous ferai part dans ma premiere de ces deux Lettres, celle-ci seroit trop longue, si je vous en donnois aujourdhui la copie ; & j'ai assez dequoi la finir, par ce qu'occasionna le nouveau titre des Consuls.

Il faut savoir à cet égard que le Vice-Legat aux grandes solemnités tenoit Chapelle dans les principales Eglises dès les premieres Vêpres ; & à ces Chapelles, où il se rendoit en grand Cortége, ce que les Italiens appellent *in fiochi*, assistoient avec les Consuls tous les differens Magistrats. M. Lascaris ne sortant plus du Palais, les Consuls seuls allerent en cérémonie la veille de Noël à la Mé-

tropole pour les premieres Vêpres ; & lorſqu'ils ſortirent de l'Hôtel de Ville le peuple cria Vive le Roi. Ces acclamations continuerent lorſqu'ils traverſerent la place du Palais en montant & en deſcendant de l'Egliſe.

Ils y retournerent le matin de Noël, aſſiſterent à la grande Meſſe que l'Archevêque, M. de Marinis célebra Pontificalement, le Vice-Legat ne devant pas y paroître ; & ils y reçurent l'encens, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué. L'après-midi ; & le lendemain ils allerent à St. Agricol, & ce fut au retour de la Meſſe qu'on leur remit la Lettre de M. de Mondevergues, qui les qualifioit Gouverneurs de la Ville.

Ils devoient aller l'après-midi à Vêpres à ſaint Pierre ; à l'occaſion de leur nouveau titre ils s'y rendirent précedés de douze des Soldats qui montoient la Garde à l'Hôtel de Ville, & ſuivis de quantité de Nobleſſe & de Bourgeois ; ils y retournerent le jour de St. Jean pour entendre le Sermon ; & le Prédicateur de l'Avent les complimenta au milieu de ſon diſcours ; ils allerent enfin à St. Didier la quatrieme Fête. Ces quatre Egliſes étoient celles où le Vice-Legat tenoit Chapelle à la Noël, à Pâques & à la Pentecôte ; & lorſqu'il s'agiſſoit d'une Fête ſeule c'étoit toujours à la Métropole, ce qui a ſouffert dans la ſuite quelque changement. Le motif eſt une anecdote que vous ne ſerez pas fâchée de ſavoir : c'eſt pas-là que je finirai ma Lettre.

Après la mort de M. Libelli, Archevêque d'Avignon, le Pape lui donna pour Succeſſeur le Pere Montecatini Chartreux, homme véritablement reſpectable & très-propre par ſes vertus de remplir ce ſiege. Il fut ſacré à Rome, & ayant ſçu

que les Vice-Legats alloient tenir Chapelle à la Métropole aux principales Fêtes, ce qui étoit cause que les Archevêques s'abstenoient d'y officier ces jours-là, au lieu de se rendre à Avignon après avoir pris congé de Sa Sainteté, il alla se renfermer dans la Chartreuse.

Le Pape attendoit toujours qu'il lui donnât part de son arrivée, & ne recevant point de ses nouvelles il en témoigna sa surprise aux personnes qui se trouvoient auprès de lui. Quelqu'un dit alors à Sa Sainteté que l'Archevêque d'Avignon étoit encore chez les Chartreux; il le fit appeller & lui demanda pourquoi il n'étoit pas parti. Le Prélat lui répondit, Très-Saint Pere, vous m'avez donné une épouse, & un autre en a la jouissance. Le Pape n'entendant rien à ces paroles lui en demanda l'explication, & l'Archevêque lui dit alors que le Vice-Legat alloit tenir Chapelle à la Métropole; que c'étoit-là son Eglise, & qu'il devoit avoir la liberté d'y faire toutes ses fonctions, & sur-tout d'y officier aux jours de Solemnité.

Sa Sainteté approuva les raisons du Prélat, & lui fit expedier un Bref par lequel il étoit enjoint au Vice-Legat de ne plus aller à Notre-Dame à la reserve des occasions où il s'agiroit de s'y trouver en qualité de Gouverneur, comme il arrivoit lors des rejouissances publiques; lorsqu'on celebroit l'anniversaire de la Création du Pape, par une grande Messe & le *Te Deum*, & le jour de l'élection des Consuls.

Muni de ce Bref, M. de Montecatini se rendit à Avignon, & attendit pour le faire intimer au Vice-Legat la veille d'une Solemnité. Le Vice-Legat avoit fait mander la Cour le matin pour l'après-midi; pendant que les Magistrats se ren-

doient au Palais pour l'accompagner, l'Archevêque fit appeller le Promoteur de sa Mense, lui remit le Bref en question, & lui ordonna de l'intimer au Vice-Legat au moment qu'il seroit sur le point d'entrer dans l'Eglise. Le Promoteur envoya chercher sa robe, son rabat & son bonnet, & s'en étant revêtu, lorsqu'il entendit que les Tambours de la Garde du Palais battoient aux champs, pour annoncer la sortie de la Cour, il alla se placer dans une petite Chapelle sous le portique de Notre-Dame qu'on a depuis abattue, & ayant laissé defiler la Garde Suisse & tout ce qui précedoit le Vice-Legat, au moment qu'il parut sur le seuil de la Porte, il lui presenta le Bref. Le Vice-Legat s'arrêta pour le lire, & ayant achevé, il ne peut s'empêcher de s'écrier: *Altro ch'un Fratre poteva cossi m'inchionarmi*; vous savez, Madame, assez d'Italien pour comprendre tout le sel de ces paroles; le Vice-Legat se retira, l'Archevêque vint officier, & je finis ici ma Lettre en vous assurant que rien ne pourra jamais diminuer l'amitié que je vous porte; je fais le même fond sur la vôtre pour moi, & je suis votre, &c.

A..... le..... 1768.

LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

QUATRIEME LETTRE.

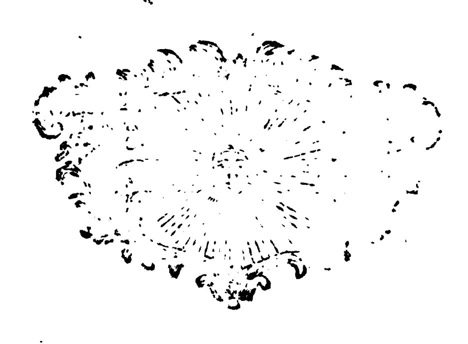
Prix six sols.

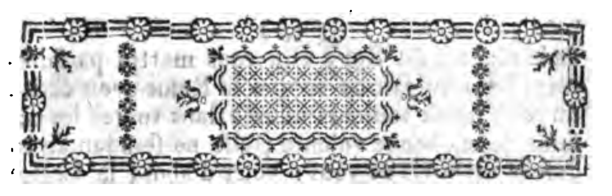


M. D. C C. L X V I I I.

NB. Il s'est glissé quelques fautes dans les trois premieres Lettres par l'empressement qu'on a eu d'en venir au dernier évenement. On a cru devoir mettre ici un Errata.

Premiere Lettre, page 7 ligne 10, 1552 *lisez* 1652.
Seconde Lettre, page 20 ligne 27, la paix des Pyrenées, *lisez* la paix de Westphalie.
Page 32 ligne 20, ignoroit, *lisez* ignorois.
Troisieme Lettre, page 37 ligne 34, lui, *lisez* leur.





LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

QUATRIEME LETTRE.

Vous voulez donc, Madame, avant que je poursuive le détail auquel je me suis engagée touchant la premiere réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin à la Couronne, & même avant que d'avoir les Lettres de M. de Mondevergues aux Consuls & du Comte de Brienne au Duc de Mercoeur, que je vous donne la copie de celles que le Roi écrivit au Pape & aux Cardinaux sur la satisfaction qu'il exigeoit, au sujet de l'insulte faite à son Ambassadeur ; vous demandez même celle que la Reine Christine de Suede écrivit à S. M. Vous dirai-je que vous exigez l'impossible ? cela est vrai à certains égards ; malgré les plus exactes recherches, je n'ai pu me procurer les Lettres de la Reine, contentez-vous

de la réponse du Roi, elle vous mettra parfaitement bien au fait de ce que la Reine avoit écrit: du reste soyez toujours assurée dans toutes les ocsions de ma bonne volonté; elle ne sera jamais en défaut vis-à-vis de vous: voici d'abord la Lettre du Roi au Pape.

Très-Saint Pere,

„ Notre très-cher & bien amé Cousin le Duc „ de Crequi notre Ambassadeur extraordinaire, „ Nous ayant fait savoir l'assassinat commis à sa „ personne & à celle de notre Ambassadrice & de „ tous les François qui se sont trouvés le 20 du „ courant dans les rues de Rome, à la rencontre „ de la Milice Corse de Votre Sainteté, Nous „ avons aussi-tôt envoyé ordre à nôtredit Cousin „ de sortir de l'Etat Ecclésiastique, afin que sa „ personne & notre Dignité ne demeurent pas „ plus long-tems exposés à des attentats, dont „ il n'y a jusqu'ici point d'exemple chez les Bar„ bares même, & Nous avons en même tems or„ donné au Sr. de Bourlemont, Auditeur de Rote, „ de savoir de Votre Sainteté si Elle veut approu„ ver ce que sa Soldatesque a fait, & si Elle a „ dessein de Nous en faire une satisfaction propor„ tionnée à la grandeur de l'offense, qui a non„ seulement violé, mais aussi renversé indigne„ ment le droit des gens. Nous ne demandons „ rien à Votre Sainteté en ce rencontre; Elle a „ fait une si longue habitude de Nous refuser tou„ tes choses & à témoigner jusqu'ici tant d'aver„ sion pour ce qui regarde notre Personne & notre „ Couronne qu'il vaut mieux remettre à sa pru„ dence propre ses résolutions, sur lesquelles les „ nôtres se regleront, souhaitant seulement que „ celles de Votre Sainteté soient telles, qu'elles

„ Nous obligent de prier Dieu qu'il conserve Vo-
„ tre Sainteté, Très-Saint Pere, origine de no-
„ tre sainte Mere Eglise.

Ecrit à St. Germain en Laye le &c.

Celle que Sa Majesté écrivit à tous les Cardinaux étoit conçue en ces termes :

« Mon Cousin . . . . . l'assassinat, commis le 20
« du courant en la personne de mon Cousin de
« Crequi mon Ambassadeur extraordinaire, &
« en celle de mon Ambassadrice, & de tous les
« François que la Milice Corse du Pape a pu ren-
« contrer ce jour-là dans les rues de Rome, est
« un forfait si énorme, en toutes ses circonstan-
« ces, qu'aucun temps, ni aucun peuple, pour
« barbares qu'ils ayent été, ne sauroient fournir
« aucun exemple, où le droit des gens aye été si
« inhumainement violé & renversé. Comme vous
« êtes un digne Membre du Sacré College, qui est
« le Conseil naturel des Papes, J'ai chargé le Sr.
« de Bourlemont Auditeur de Rote de vous voir
« en cette rencontre, pour vous faire entendre
« le juste ressentiment que J'ai d'une si grande
« offense, afin que vous contribuiez, comme Je ne
« doute pas que vous ferez volontiers en ce qu'il
« sera de votre pouvoir pour me faire obtenir une
« réparation proportionnée à l'excès. Si vos offices
« se trouvent impuissans pour cela, Je ne presse-
« rai rien, après ces diligences, pour ne m'être
« imputés tous les maux & suites fâcheuses que
« cette affaire pourra tirer après soi, dont Je pré-
« tens, quoiqu'il arrive, devoir être pleinement
« déchargé devant Dieu & les hommes, & me
« remettant de surplus à ce que vous representera
« de vive voix ledit Sr. de Bourlemont, Je prie
« Dieu qu'il vous aye, mon Cousin, en sa sainte
« & digne garde. » *Ecrit à St. Germain en Laye.*

La Reine de Suede avoit paru dans les commencemens entrer dans le juste ressentiment du Roi ; bien-tôt après ayant prêté l'oreille à des insinuations contraires, cette Princesse pencha pour un accommodement qui ne convenoit point au Roi ; vous le verrez par la réponse que lui fit S. M. Elle est un peu longue, & si par hazard elle vous ennuyoit, prenez-vous-en à votre curiosité qui n'a point de borne : je pourrois vous dire : *Tu l'as voulu George Dandin.*

Lettre de Louis XIV à la Reine de Suede.

Madame ma Soeur,

« J'ai reçu les deux Lettres de V. M. l'une du
« 21 de l'autre mois, l'autre du premier du cou-
« rant ; J'avoue que J'ai été un peu surpris de les
« trouver si différentes en leur substance & aux
« conseils qu'Elle me donne, de ce qu'Elle m'écri-
« vit le lendemain de l'action des Corses & des
« offres qu'Elle fit alors au Sr. de Bourlemont
« pour en parler à mon Ambassadeur, dont Je
« me tiens très-obligé. J'eus occasion de voir dans
« la premiere les sentimens naturels & les vérita-
« bles mouvemens de son cœur ; mais je n'ai trou-
« vé dans les deux autres que des sentimens étran-
« gers & empruntés, qu'on a exigé de sa bonté,
« qu'Elle m'écriroit. Il ne suffit pas que les Fran-
« çois ayent été battus, ce qui leur arrive peu
« souvent, & qu'ils ayent été même assassinés, il
« faut encore qu'ils ayent tort, si Je vous crois
« comme le croyent ceux qui l'ont persuadé à
« V. M. & que Je pardonne des fautes qu'Elle
« voit, dit-Elle, en état d'être plûtôt pardon-
« nées que connues. Il est fort aisé de donner des
« conseils de modération qu'on a peine de prendre

« pour soi-même, quand on est vivement offensé;
« & si V. M. avoit reçu quelque mauvais traite-
« ment, en la personne du dernier de ses Domes-
« tiques incomparablement moins outrageant que
« celui qui m'a été fait en celle de mon Ambassa-
« deur, Je suis assuré qu'Elle a tant de coeur & d'a-
« mour pour la gloire, qu'Elle ne suivroit pas le
« conseil qu'Elle me donne, de passer l'éponge,
« comme Elle dit, sur ce désagréable tableau, ni
« qu'Elle ne prendroit pas en cette nature d'af-
« faire, pour une victoire fort honorable, celle
« de vaincre son ressentiment. Nous avons reçu
« du Ciel, Madame ma Soeur, une Dignité dont
« Nous Nous rendrions indignes, si par quelque
« considération que ce puisse être, Nous souf-
« frions la moindre tâche en notre honneur; &
« c'est sur ces tâches-là qu'il faut passer l'éponge
« pour les effacer par une réparation proportionnée
« à l'offense, & non sur l'offense même, par un
« oubli qui Nous rendroit méprisables, en ce qu'il
« seroit imputé à foiblesse d'ame, ou à impuissan-
« ce de forces.

« Je demeure d'accord avec Vous que Je dois
« être persuadé qu'il n'y a Prince au monde si im-
« prudent ou si hardi qui voulût, ou osât de pro-
« pos délibéré me faire une injure : aussi ne puis-
« je croire que ç'aye été l'intention du Pape de
« m'offenser; mais n'y a-t'il pas des imprudens
« & des enragés par tout le Monde; & croyez-
« vous que tous ceux qui dominent dans Rome
« sous Sa Sainteté, n'ayant gueres vu que son en-
« ceinte, & ennyvrés d'un pouvoir passager, pour
« lequel ils n'étoient pas nés, sachent seulement
« qu'il y a quelque Puissance au-dehors, qui soit
« égale à la leur & qu'ils soient obligés de respec-

« ter. V. M. ne désaprouvera pas, je m'assure,
« que si le Pape avoit pû persister jusqu'à présent
« dans sa résolution, qui lui donna tant de gloire
« la premiere année de son Pontificat, d'abolir
« ce que l'on appelle en nos quartiers le Népo-
« tisme, qui succe le plus pur sang des Sujets
« Ecclesiastiques, & tout le Patrimoine de Saint
« Pierre pour engraisser une seule famille, qui
« par cette raison est toujours odieuse aux Catho-
« liques, que les Hérétiques en prennent occa-
« sion de scandale, on n'auroit pas attenté à la
« personne de mon Ambassadeur, & Je ne me
« trouverois pas aujourdhui dans la nécessité où
« Je suis de venger cette offense contre les Au-
« teurs, si Sa Sainteté par sa prudence & par sa
« justice ne m'en fait raison.

« Autant de tems que le Pape a donné à la
« Chrétienté la satisfaction de regir lui-même son
» Pontificat; il Nous a été facile d'entretenir en-
« semble une entiere & bonne correspondance.
« Dès qu'il a tiré ses Parens de la condition où
« Dieu les avoit fait naître, ni Moi, ni aucun
« Prince, ou Potentat, n'avons eu sujet de
« Nous louer de la Cour de Rome. On n'y a plus
« éprouvé que des dégoûts, que des refus, que
« des mauvaises satisfactions & aigreurs. J'en ai
« bien fait en mon particulier une longue expé-
« rience pendant cinq ou six ans, jusqu'à ce qu'en-
« fin voulant encore tâcher, s'il me restoit quel-
« que moyen possible de lier entre Nous une ami-
« tié cordiale, comme J'y étois tout disposé de
« ma part, Je resolus, pour satisfaire à la pro-
« position naturelle que Sa Sainteté a à la magni-
« ficence, de lui envoyer une Ambassade d'éclat
« jettant les yeux, pour la soutenir sur un des

« plus qualifiés Seigneur de mon Royaume, &
« en qui J'ai entiere confiance, comme étant un
« de mes Domestiques ; mais comme il a eu l'au-
« dace, arrivant à Rome de demeurer quelque
« tems sans voir les Parens seculiers du Pape avant
« qu'avoir reçu leur visite, parce que les exem-
« ples de ceux qui l'avoient dévancé en cet em-
« ploi se trouvent assez differens, encore que de-
« puis par mon ordre, il les aye visité le premier ;
« il a fallu néanmoins abattre cette audace ; &
« par le fer & par le feu sur sa personne & sur
« l'Ambassadrice, venger le crime qu'il avoit
« commis d'avoir osé déliberer sur un si juste de-
« voir. Voilà les pensées & les effets que produit
» la naissance dans une condition médiocre quand
« la fortune l'éleve au-dessus de sa portée, & lui
« met en main un pouvoir qui lui fait tourner la
« tête. Le délai de cette visite, faite à la vérité,
« mais trop tard, auprès de ceux qui l'ont reçue,
« a été la pierre de scandale qui a seule causé
« l'affaire du 20 Août. Et pour faire voir à V. M.
« que c'est la pure vérité, & que ces semences
« d'aigreurs, quand elles ont une fois pris racine
« dans ces sortes d'esprits, ne s'en arrachent plus,
« après en avoir été la cause, Je n'ai qu'à lui
« bien dire que dès qu'ils eurent reçu cet honneur
« qu'ils souhaitoient tous, ils persuaderent au
« Pape, qui par bonté & tendresse a beaucoup de
« déference pour leur sentiment, que non-seule-
« ment Sa Sainteté se devoit bien garder d'accor-
« der la moindre grace au Duc de Crequi, (c'est
« à dire à Moi) mais le traiter avec plus de dureté
« qu'auparavant, afin que l'on ne pût juger dans
« le Monde que le Duc de Crequi eût fait autre
« chose que son devoir ; & en effet Sa Sainteté

« le pratiqua en son Audience qu'il donna après
« cette visite au Duc de Crequi, & lui témoigna
« bien plus de froideur & de dureté qu'il n'avoit
« fait aux précedentes ; il lui rejetta toutes les
« instances qu'il lui fit pour mes affaires, ne lui
« accorda aucune des graces qu'il demandoit pour
« quelques-uns de mes Sujets & l'eusse laissé re-
« tirer sans lui parler de la visite, si le Duc n'en
« eusse jetté le discours, auquel il se contenta de
« répondre par un mot bien mémorable, & qui
« fait bien voir les grandes prérogatives que la
« Maison Chigi a sur les Ambassadeurs des Rois ;
« que je n'avois pas douté que je rendisse cette
« justice à ses Parens.

« Cependant afin que sa conduite fût uniforme-
« ment en toute sorte de mauvais traitemens &
« de mépris de ma Dignité, ses parens n'eurent
« pas le soin de faire ressouvenir Sa Sainteté qu'elle
« pouvoit au moins alors faire à ma Cousine la
« Duchesse de Crequi le compliment que tous les
« Papes, sans y manquer jamais, ont accoutumé
« de faire aux Ambassadeurs, pour se rejouir de
« leur arrivée : ainsi il se trouve qu'elle est entrée
« dans Rome, & qu'elle en est sortie sans avoir
« reçu accueil, ni honneur de sa part. Je ne vous
« dirois pas toutes ces bagatelles, qui sont in-
« dignes que J'y songe un moment, n'étoit que
« Je veux vous faire connoître évidemment que
« l'origine de tout le désordre qui est arrivé n'est
« autre que l'honneur que mon Ambassadeur a
« osé retrancher, pendant trois ou quatre mois
« aux Parens du Pape, & que comme ils ont
« conseillé à Sa Sainteté, depuis qu'ils l'ont reçu
« de témoigner moins de considération pour lui
« qu'auparavant ; sur ce principe & par la même

« raison d'uniformité, ils se sont bien gardés,
« comme l'effet l'a fait voir, de revoquer l'ordre,
« qu'ils avoient donné aux Corses dès ledit jour
« du mois d'Août de faire main-basse sur tous les
« François indifferemment à la moindre petite
« occasion qui leur en arriveroit. J'ai preuve con-
« vaincante en main de cet ordre donné; toutes
« les Lettres de Rome m'en ont informé, avec
« cette circonstance de plus, que chaque jour les
« Officiers faisoient une exacte perquisition sur
« leurs Soldats pour reconnoître s'ils étoient pour-
« vus de munitions, pour le bien executer à la
« premiere occurence, laquelle même étoit at-
« tendue avec impatience, & désirée de la part des
« Parens. Le Nonce même, environ ce tems-là,
« s'en expliqua assez ouvertement à mes Minis-
« tres, quand, se plaignant du désarmement de
« la Patrouille du Pape, par un seul François à
« qui elle abandonna quatre mousquets & deux
« épées, il leur déclara que pareille chose n'ar-
« riveroit plus; que l'on y avoit donné bon ordre,
« que le Pape étoit bien armé, qu'il ne craignoit
« personne dans Rome & qu'il y vouloit être le
« Maître. On m'assure même, ce qui sera aisé
« de savoir de delà, qu'on a fait le procès aux
« Soldats, qui se laisserent désarmer, pour n'a-
« voir pas tiré sur les François & que l'Officier
« qui commandoit la Patrouille, après quelques
« jours a été cassé & banni pour avoir dit aux Sol-
« dats de ne point tirer.

« Je ne trouve rien à dire à ce ressentiment; car
« en effet c'étoit un assez grand affront, qu'un
« François, qu'on vouloit maltraiter, s'étant mis
« en défense eût renvoyé sans armes les Soldats
« de Sa Sainteté; mais il ne devoit pas donner

« lieu à un ordre général de faire main-basse sur
« la Nation françoise à la moindre occasion, qui
« en arriveroit ; & si l'on ne déguisoit la vérité
« des choses à V. M. Elle n'attribueroit pas, com-
« me Elle fait, à un cas purement fortuit l'ac-
« tion du 20 Août, qui n'a été que par l'execu-
« tion d'un ordre fait exprès, & fort souvent
« donné, voire réitéré le même jour. V. M. ne
« sait pas peut-être comme Moi, que quand les
« trois Corses, qui eurent le petit démêlé avec
« les deux François qui n'étoient pas Domesti-
« ques de l'Ambassadeur, eurent été séparés, ils
« allerent immediatement chez le Gouverneur de
« Rome, Imperiali, esclave des passions des Pa-
« rens ; & qu'après une severe réprimande qu'il
« leur fit sur l'infamie de tous les Corses, qui se
« laissoient battre en tout rencontre, il leur or-
« donna d'aller à l'instant chercher leurs com-
« pagnons, & de ne retourner point dans leur
« Quartier qu'ils n'eussent laissé une vingtaine de
« François par terre.

« La barbarie de ce Commandement, dont il
« ne s'en est peu fallu que l'exécution ne soit
« tombée sur les personnes de l'Ambassadeur &
« de l'Ambassadrice-mêmes en deux divers en-
« droits, me donne quelque terreur en l'écrivant ;
« & ainsi pour ne pas causer le même effet dans
« l'esprit de V. M. Je la prie de trouver bon que
« je me remette à la Lettre du Sr. de Lionne
« sur beaucoup d'autres choses que Je l'ai chargé
« de lui mander, & que Je me contente de lui
« dire que les conseils que peut avoir suivi en
« cette occasion mon Cousin le Duc de Crequi,
« lui ont été donnés entierement conformes à
« mes intentions par des très-gens de bien, inca-

« pables de calomnie, & d'avoir jamais, autre
« intérêt en cet objet, que mon honneur & le
« bien de mon service; que Je ne manquerai point
« à ce que Je me dois à Moi-même en ce ren-
« contre & à mon honneur; que Je ne me satis-
« ferai point de complimens & de beaux Brefs
« pour de si méchans effets; & que si Je suis obli-
« gé de pousser mon juste ressentiment par le refus
« de cette satisfaction que V. M. qualifie déja
« impossible pour le peu de disposition qu'Elle voit
« à me la donner, ajoutant même, comme par
« menaces qui me sont faites sous les noms des
« Parens de Sa Sainteté, qu'il en arrivera de grands
« malheurs, si Je la prétends, Je saurai bien distin-
« guer le respect & la reverence que Je dois, &
« que Je veux toujours porter au St. Siége & à la
« Personne de Sa Sainteté, d'avec les auteurs de
« l'offense que J'ai reçu, laquelle n'étant par repa-
« rée entierement ne demeurera pas impunie, sans
« qu'il me puisse être rien imputé de ces grands
« malheurs; les intérêts des Parens du Pape &
« de ses Ministres n'étant pas si confondus avec
» ceux du Saint Siege, qu'il ne soit fort facile
« de les démêler; & V. M. sçait que pour un
« moindre sujet quelqu'autre Pape en ce dernier
« siecle, a été obligé pour la considération d'une
« autre Couronne de chasser ses Parens de Rome &
« de les priver d'un trop grand pouvoir, que leur
« avoit donné la mauvaise instruction de ses affai-
« res, cependant Je désire, Madame ma Sœur....
« Depuis ma Lettre écrite, Je viens d'avoir avis
« par un Courier extraordinaire que trois Corses des
« assassins de Rome, qui ont pris la fuite, ayant
« été arrêtés à Florence, on a pris soin de s'en-
« querir d'eux par le moyen d'autres gens de leur

« nation, quelle avoit été l'origine & la véritable « cause de l'énorme crime qu'ils avoient commis, « & qu'ils ont répondu & avoué fort ingenumment « qu'après le petit démêlé qu'eurent quelques- « uns de leurs Compagnons avec les François, « Dom Mario Chigi ayant rencontré des Soldats « de leur Corps dans les rues, les avoit fait avan- « cer à la portiere de son Carosse & leur avoit dit « en paroles précises : » *Canaille, ne savez-vous « plus vous servir de vos Carabines : tués & faites « tout ce qu'il faut, à la moindre chose qui arrivera, « si vous ne voulez que je vous envoye tous en Galere.* « Ils ont ajouté qu'Imperiali leur faisoit tous les « jours mille bravades de cette nature, & quand « on leur a demandé comment ils avoient pû s'é- « vader & sortir de Rome, ayant été d'abord « investis, ils ont répondu avec la même fran- « chise, qu'il leur avoit été bien facile, parce « qu'aussi-tôt, qu'ils furent rentrés dans leur « Quartier, Dom Mario y fit répandre & passer « parole, que qui voudroit se sauver, les Portes « ne seroient fermées à personne. Vous voyez « Madame, par ces nouvelles circonstances qu'on « ne peut plus douter de quelle maniere on m'a « traité, & quelle est la justice du ressentiment « que j'en vay avoir. »

Signé votre bon Frere Louis, à St. *Germain.*

Qu'il est aisé, Madame, de se convaincre par la lecture de cette Lettre, de la tournure qu'on cherchoit de donner à Rome, à l'affaire du Duc de Crequi ; il l'est encore de voir, par ce que dit Dom Mario Chigi, aux Corses de la Garde du Pape, la difference qu'il y a entre les gens de cette nation, qui étoient pour lors à Rome, & ceux qui habitent aujourdhui leur pays natal : à moins que les eaux

du Tibre n'eussent changé leur naturel. On reprochoit aux uns leur lâcheté, on a lieu d'admirer aujourdhui l'intrépidité, disons mieux la férocité des autres.

Vous savez que les Corses soumis aux Genois, travaillent depuis plus de trente ans à se soustraire à leur domination ; peut-être en ont-ils un motif légitime ? peut-être aussi est-ce par l'amour de la liberté, si commun à tous les Insulaires ? Je ne veux point entrer dans l'examen de leurs raisons. Mais depuis qu'ils ont pris les armes, ni les secours que la France avoit envoyé à la République, ni ceux que lui avoit fourni l'Empereur n'ont pu les soumettre. Vous voyez même, que malgré les avantages que leur promettoit le Traité que le Roi a fait avec la République, par lequel, ils doivent passer sous la domination de la France, jouir de tous les privilèges des François, devenir Sujets du plus doux & du meilleur de tous les Princes, il faut en venir à la force ; & que jusqu'à présent, on n'a pû encore faire chez eux les progrès qu'on avoit lieu de se promettre. Ils sont donc bien differens de ce qu'ils étoient il y a un siecle, qu'un seul François en désarmoit six.

Après vous avoir fait part de la Lettre de Louis XIV à la Reine de Suede, dans laquelle ce Monarque disoit clairement qu'il ne se payeroit pas de beaux Brefs, je dois ajouter que le Pape lui en adressa quatre, le premier du 28 Août, le second du 1 Septembre, le troisieme du 12 du même mois, & le quatrieme du 22 Octobre. Ce dernier fut accompagné d'une Lettre du Cardinal Chigi neveu de S. S. datée du même jour, écrite au Roi en Italien. Les Brefs du Pape étoient en Latin, selon l'usage, & quand je vous en donnerois une tra-

duction, vous ne feriez pas plus instruite de ce qu'ils contiennent, que par ce que vous savez déja de la bruyante affaire qui les avoit occasionnés; si cependant vous desiriez d'en avoir un extrait, comme encore de divers discours que le Pape tint à ce sujet dans le Consistoire, je pourrai vous en donner le précis. Je me contenterai de vous dire à l'égard de la Lettre du Cardinal neveu, par laquelle je finirai celle-ci, qu'il mandoit à S. M. « Que le St. Pere étoit dans la résolution, com« me il le marquoit dans son Bref de l'envoyer en « France en qualité de Legat *à latere*, que cette « demarche marquoit les sentimens de S. S. pour « Sa Majesté, & qu'il connoissoit lui-même tout « le prix de l'honneur qu'il auroit dans cette « occasion de pouvoir assurer S. M. du respect « & de la vénération que toute sa famille & lui « avoient pour Elle & combien ils étoient fâchés « qu'on les soupçonnât d'avoir eu part à ce qui « étoit arrivé. »

Le Cardinal adressa le Bref & sa Lettre au Duc de Crequi, le priant de les faire passer entre les mains du Roi, & l'assurant du cas que sa famille & lui faisoient de sa Personne.

Je suis toujours, Madame, votre, &c.

A..... le ..... 1768.

LETTRES HISTORIQUES

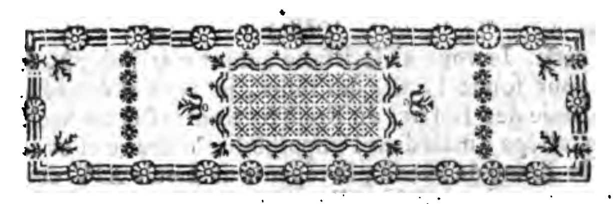
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

CINQUIEME LETTRE.

Prix six sols.



M. D. C C. L X V I I I.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

CINQUIEME LETTRE.

JE commence, Madame, à m'appercevoir que, comme l'on dit, *un tendre engagement va plus loin qu'on ne pense.* Je ne vous avois promis que la Lettre par laquelle M. de Mondevergues mandoit aux Consuls que le Roi les avoit nommés Gouverneurs de la Ville & leur avoit donné en même tems la Police, & celle que le Comte de Brienne avoit écrit en conséquence au Duc de Mercoeur. Mais comme je vous avois parlé de celles que le Roi écrivit au Pape & à tous les Cardinaux au sujet de l'affaire du Duc de Crequi, vous m'en avez d'abord demandé une copie; vous avez même exigé que je vous fis part des Lettres que la Reine Christine écrivit sur cette affaire à S. M. & de la réponse du Roi à cette Prin-

ceſſe. Je vous ai ſatisfaite autant que j'ai pû, & pour ſuivre l'ordre des tems, je vous ai donné la copie des Lettres du Roi à Sa Sainteté & au Sacré Collége ; mais dans l'impoſſibilité d'avoirc elles de la Reine de Suede, la réponſe de Louis XIV doit y avoir ſuppléé. Veuillez, je vous prie, à l'avenir me diſpenſer de tant de copſes ; elles me coûtent plus que mes Lettres, il me reſte à vous donner celles de M. de Mondevergues & du Comte de Brienne, les voici :

Lettre de M. de Mondevergues aux Conſuls d'Avignon.

Meſſieurs,

« Il eſt très-important que vous ſoyiez avertis « que hier le Courrier du M. le Duc de Crequi « arriva ici, & porta la nouvelle de la rupture du « Traité pour l'accommodement entre le Pape & « le Roi, & que mond. ſieur de Crequi étoit à « Livourne, attendant le vent pour s'embarquer « & s'en revenir à Toulon ; qu'en paſſant à Le- « rici, il doit prendre le Cardinal d'Eſt qui l'y « attend. Cette nouvelle a ſurpris la Cour qui « attendoit l'effet des avances que l'on avoit fait « à Rome pour la ſatisfaction du Roi. Les ſuites « n'en peuvent être que mauvaiſes. En même- « tems que la nouvelle eſt arrivée, j'ai demandé « à Sa Majeſté, s'il lui plaiſoit de nous ordonner « quelque choſe, & je l'ai aſſurée que notre Ville « étoit toujours dans la même ſoumiſſion & la « même déference pour ſes volontés. Sa réponſe a « été qu'Elle me feroit ſavoir au plûtôt ſes inten- « tions, & en attendant que nous fuſſions toujours « aſſurés de ſon affection & de ſa protection. Meſ- « ſieurs les Miniſtres m'ont dit qu'il ne falloit rien « innover, ni précipiter, & qu'ils veulent encore

« attendre l'advis de l'arrivée de M. de Crequi à « Toulon. Vous la ſaurez infailliblement, Meſ« ſieurs, plûtôt que nous ; & en ce cas vous pou« vez juger qu'il ne reſte plus gueres de voye « d'accommodement. Il ne faut pas pourtant en « abuſer, & il faut éviter qu'il n'arrive aucun tu« multe dans la Ville ; & que toute choſe s'y faiſe « avec ordre & dans les formes. Votre autorité « doit être capable de contenir un chacun dans « ſon devoir, & de retenir ceux qui s'en vou« droient éloigner. Vous devez eſperer de ce côté» ci d'être bien appuyés, le Roi voulant que le « Pouvoir reſide entre les mains des Magiſtrats & « le Gouvernement & la Police ; & comme auſſi « on s'en prendroit à vous autres, Meſſieurs, s'il « arrivoit quelque déſordre par votre négligence, « & pour n'avoir pas fait valoir votre caractere. « Pour moi je le repéte comme je dois, je ferai « toujours paroître ma déference, auſſi bien que « la paſſion que j'ai de vous témoigner que je « ſuis votre, &c.

La Lettre du Comte de Brienne, Miniſtre & Secretaire d'Etat au Duc de Mercœur Gouverneur de Provence étoit en ces termes.

Monſeigneur,

« Il faut que ceux d'Avignon ayent d'autres avis « que nous n'avons pas des diſpoſitions de la Cour « de Rome à donner au Roi la ſatisfaction qui lui « eſt due, pour croire comme ils font que cette « affaire ſoit ſi prête a être ajuſtée ; mais quand « bien elle ſeroit à ce point qu'ils ſe l'imaginent ; « ils ne devroient pas, s'il me ſemble, être tou« chés de l'apprehenſion que Votre Alteſſe me « marque par la Lettre qu'il lui a plû m'écrire du « 8 du courant, vu les aſſurances qui leur ont

« été données de la protection du Roi, dès le com-
« mencement de cette affaire, & que quelque
« succès qu'elle puisse avoir, Sa Majesté agiroit
« de sorte pour eux, qu'ils n'auroient pas lieu
« de se repentir de ce que le zele leur fait faire
« dans cette rencontre, en execution de ses in-
« tentions. C'est par-là que vous pouvez rassurer
« leurs esprits, & les guerir de la crainte qu'ils ont
« de n'être pas soutenus jusqu'au bout. Quelque
« dénouement qu'aye la chose, vous assurant que
« de ma part il ne sera oublié quoique ce soit de
« ce qui pourra dépendre de moi, pour porter Sa
« Majesté à ne rien relâcher de ce qu'on jugera
« devoir être fait pour leur avantage & leur sûreté.
« Cependant je demeure, Monseigneur, de votre
« Altesse, le très-humble obéissant & obligé Ser-
« viteur & Cousin, *Signé* DE LOMENIE. A Paris
« le 29 Decembre 1662.

Les Consuls avoient reçu le 26 la Lettre de M. de Mondevergues écrite le 19, & celle du Comte de Mercœur leur ayant été communiquée, on assembla le Conseil le 13 Janvier 1663, & on y élut six Conseillers de chaque main, pour, conjointement avec les Députés du Clergé & de l'Université, dresser un plan de tout ce qu'on devoit faire à l'égard de l'établissement de la Justice, du Syndicat des Officiers du Pape, de la Police & généralement de toutes les affaires de la Ville, dans la nouvelle circonstance où l'on se trouvoit, après la nomination des Consuls en qualité de Gouverneurs. Il fut arrêté que le Committé s'assembleroit le Mardi & le Vendredi de chaque semaine jusqu'à ce que ce plan eût été dressé, & que le Conseil délibereroit ensuite sur l'execution.

Je vous ai deja mandé, Madame, que le Car-

dinal d'Est étoit protecteur de France ; je ne dois pas oublier qu'en cette qualité, & par affection pour cette Couronne, il avoit mis tout en usage pour accommoder les affaires entre le Pape & le Roi, & qu'il s'étoit comporté de façon qu'il avoit parfaitement concilié, ce qu'il devoit à S. M. en qualité de Protecteur de son Royaume, & à S. S. comme Membre du Sacré College. Comme le Duc de Crequi n'avoit pu convenir avec M. Rasponi, que le Pape avoit député pour cet accommodement, de la satisfaction que le Roi exigeoit, & qu'il s'étoit déterminé de revenir en France, le Cardinal qui avoit appris la résolution du Duc voulut aussi s'y rendre pour voir S. M. Ils s'étoient joints à Lérici, où le Duc de Crequi le prit après s'être embarqué à Livourne sur une Galere ; ils arriverent à Toulon le premier Janvier.

Le retour de l'Ambassadeur en France fit grand bruit ; on ne douta plus d'une Guerre ouverte entre les deux Cours ; & c'est alors que parurent six vers qu'on assura avoir été faits par le Roi lui-même. Vous savez, Madame, que Louis XIV s'y amusoit quelquefois ; & qu'il ne faut pas être Poëte en titre pour exprimer une pensée en rimes : voici ces vers, ils font voir de quelle façon on a toujours pensé en France au sujet de la Cour de Rome.

Que l'Europe m'écoute, elle apprendra de Moi
Comme il faut distinguer le fait d'avec la foi.
Une chose de fait est purement humaine,
Et peut être souvent trompeuse, ou peu certaine ;
Mais la foi vient du Ciel, & n'a rien de douteux :
Je veux dire que Rome & l'Eglise sont deux.

Dans le cas dont il s'agissoit alors tout étoit de Fait, la querelle n'avoit aucun rapport à la spiritualité L'Ambassadeur du Roi avoit été insulté, la satisfaction que S. M. exigeoit ne regardoit que la Cour du Pape, comme Prince temporel & non comme Chef de l'Eglise ; & vous avez vû, Madame, de quelle façon le Roi s'exprimoit à cet égard dans sa réponse à la Reine de Suede.

En attendant on continuoit toujours à Avignon de faire de nouveaux ouvrages pour marque de la liberté qu'on avoit recouvrée, & des trois Portes d'Avignon qu'on avoit résolu de r'ouvrir il n'y avoit encore que celle du Salin ; on fit l'ouverture de celle de *Champ Fleuri* le 21 Janvier avec les mêmes cérémonies que la premiere ; c'est comme je vous l'ai déja marqué celle qu'on appelle aujourdhui de *St. Roch* : elle fut d'abord ainsi nommée du tems d'Urbain V. Sous le Pontificat de ce Pape la peste après avoir fait un ravage horrible dans presque toute l'Europe, n'épargna pas Avignon où étoit alors le St. Siege. Urbain V fit prendre toutes les précautions possibles pour arrêter les progrès de ce fleau, après avoir employé les moyens dont l'Eglise se sert dans ces cruelles circonstances afin de fléchir la colére du Ciel. On acheta par son ordre, auprès des murailles de la Ville une terre qu'on nommoit *Champ Fleuri* pour y enterrer les morts ; & la Porte par où on les sortoit en prit le nom. On bâtit dans la suite un Lazaret dans le voisinage, pour y mettre les pestiferés & la Chapelle qu'on y construisit en même-tems fut bénite sous l'invocation de St. Roch, qu'on invoque particulierement en tems de peste. La Porte en prit alors le nom, & on l'appella encore dans la suite indifféremment de

Notre-Dame des Miracles, à cause d'une Chapelle dédiée à la Ste. Vierge sous cette dénomination. Elle étoit dans la Ville à peu de distance, & c'est-là où le Cardinal d'Armagnac fit bâtir le Couvent des Minimes. Après une autre peste : car, Madame, la Ville d'Avignon en a été affligée plus d'une fois, cette Porte fut fermée. Elle l'étoit lors de celle qui en 1720, 1721 & 1722 désola la Provence, & qui se manifesta à Marseille après la Foire de Beaucaire en 1720. On la découvrit dans Avignon où elle avoit été portée, malgré toutes les précautions qu'on pût prendre pour s'en garantir, au mois d'Août 1721. Ce ne fut rien dans les commencemens ; mais en Septembre ses progrès obligerent de porter les malades au Lazaret de St. Roch, & pour lors on ouvrit cette Porte ; elle fut refermée après que la peste eut cessé ; & enfin en 1742 on résolut de la r'ouvrir pour toujours, tant pour la commodité des Promenades, qu'on augmenta par le Cours qui de la Porte St. Michel va aujourdhui aboutir jusqu'auprès du Rhône, que pour l'embellissement de l'enceinte de la Ville, & on la changea de place, ainsi que vous l'avez vû. C'est encore ici, Madame, une digression, mais vous ayant donné la dénomination de deux des trois Portes qu'il fut déliberé de r'ouvrir en 1662, il ne convenoit pas de vous laisser ignorer celle de la Porte de St. Roch ; la Porte du Limas ne fut r'ouverte que le 13 Fevrier. On observa les mêmes cérémonies pour toutes les trois, & elles furent précedées par une Messe solemnelle dans l'Eglise la plus voisine, à l'issue de laquelle on chanta le *Te Deum*, & les Consuls y assisterent. Je reviens au Duc de Crequi, qui ayant reçu les ordres de la Cour, partit de Toulon le

3 Janvier & prit la poſte pour Paris ; le Cardinal d'Eſt, qui devoit s'y rendre auſſi étoit fort incommodé ; il fut obligé d'avoir recours à une chaiſe à porteurs, & ne partit que le 25 accompagné d'un grand nombre de perſonnes ; il arriva long-tems après le Duc, & le Roi le reçut au mieux, S. M. lui donna l'Abbaye de Cluni, celle d'Arras, & quelques autres Benefices fort conſiderables, cela ne doit pas vous ſurprendre, vous ſavez, Madame, qu'elle étoit la munificence & la libéralité de Louis XIV, lorſqu'il s'agiſſoit de recompenſer quelqu'un dont il étoit ſatisfait ; & il l'étoit infiniment du Cardinal. Cette Eminence, pour retourner en Italie, s'embarqua enſuite à Lyon, & paſſa le 30 Mars ſur le Rhône avec une nombreuſe ſuite, mais n'ayant pas voulu s'arrêter à Avignon, elle alla débarquer à Arles.

Les Huiſſiers du Parlement de Provence étoient cependant revenus pour la troiſieme fois à Avignon, & avoient ſignifié au Vice-Legat un Arrêt de Forcluſion de la part du Pape. Ils l'ajournerent, en même tems de la part du Roi pour voir produire les titres & documens ſur leſquels la Cour devoit rendre l'Arrêt de réunion. Ils obſerverent les mêmes formalités que ci-devant, & le Vice-Legat fit de nouvelles proteſtations.

Je vous ai dit, Madame, qu'il y avoit ſur le Rocher où eſt la Métropole un Fort appellé le Fort St. Martin ; on commença de le démolir le 13 de Fevrier ; le Vice-Legat s'en plaignit au Roi & au Duc de Mercœur ; on ne lui donna aucune ſatisfaction, & on alla toujours ſon train ; il ne fut pas néanmoins entierement démoli, il en reſta une partie avec le Donjon, où étoit le Magaſin à poudre, qui pluſieurs années après

ſauta en l'air, la foudre étant tombée ſur le Magaſin, & y ayant mis le feu.

Cependant le Pape tâchoit d'appaiſer la colére du Roi, ſans toutefois pouvoir ſe déterminer à donner la ſatisfaction que S. M. avoit demandé, S. S. lui envoya un nouveau Bref daté du 27 Janvier & il étoit écrit en Italien. Le Roi ne le reçut pas fort agréablement & auroit même fait paſſer tout de ſuite ſes Troupes en Italie, ſans les repréſentations des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de la République de Veniſe & du Duc de Savoye. Ces trois Puiſſances avoient donné ordre à leurs Miniſtres de s'entremettre pour un accommodement, & elles promirent au Roi que S. S. y donneroit les mains, ce qui fit ſurſeoir la marche des Troupes. Le Pape mandoit à S. M. par ce nouveau Bref qu'il avoit donné ordre à Mr. Raſponi de ſe rendre à Lyon, & par tout ailleurs, où Elle deſireroit, avec un plein-pouvoir de traiter, tant de l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur, que de toute autre choſe dont il pourroit être queſtion relativement à cette affaire.

Dans ces circonſtances, le Duc de Mercœur, qui n'oublioit rien pour maintenir les Habitans d'Avignon dans les ſentimens de zele qu'ils avoient témoigné juſques-là pour le Roi, écrivit aux Conſuls la Lettre ſuivante le 20 Fevrier.

Lettre du Duc de Mercœur aux Conſuls.

Meſſieurs,

« Le Roi m'ordonne de vous faire ſavoir que vous « pouvez continuer le Syndicat de M. l'Auditeur « dans les formes ordinaires de la Juſtice. C'eſt à « vous à vous y prendre de ſorte que tout ſe paſſe « dans l'équité, & avec moderation; c'eſt-à-dire, « que comme il y aura liberté pour ceux qui au-

« ront à se plaindre de sa conduite, il importe
« qu'il y en aye aussi pour sa défense.

« On me mande pareillement ce fait que Mes-
« sieurs du Parlement, ayant mis dans le 14 du
« mois prochain toutes leurs procedures en état,
« S. M. doit nous envoyer dans ce tems-là les
« ordres de ce qu'il y aura à faire, tant de la
« part de cette Compagnie, que de la mienne;
« vous pouvez juger par-là que les choses ne sont
« point abandonnées, & que votre Ville sera
« bien-tôt recompensée du zéle qu'elle a témoi-
« gné pour le service du Roi. Je suis, &c.

A Aix le 20 Fevrier 1663.

Le Baron d'Oppede, Premier Président du Parlement de Provence, écrivit le même jour aux Consuls, & leur manda :

Messieurs,

« Nous avons eu réponse de S. M. sur l'instance
« que vous nous aviez prié de faire pour la conti-
« nuation du Syndicat de M. l'Auditeur : Sur
« quoi nous avons eu ordre de vous faire savoir
« que le Roi trouve bon que vous continuiez de
« proceder à ce Syndicat, & que S. M. vous laisse
« en liberté d'agir comme vous verrez être à
« faire par justice; à quoi j'ajouterai mes protes-
« tations ordinaires pour tous les intérêts de vo-
« tre Ville, & pour ce qui regarde les Particuliers
« qui la composent, parmi lesquels vous agréérez
« que je vous dise comme je suis singuliérement,
« Messieurs, votre, &c.

A la reception de cette Lettre les Consuls allerent faire visite aux Syndicateurs, & les prierent de proceder incessamment sans la participation des deux Ecclésiastiques. L'Auditeur fut cité; on requit l'exhibition de ses Lettres de Clérica-

ture & de Protonotaire ; ceux qui comparurent pour lui, demanderent qu'on ne fît rien sans le concours des Ecclésiastiques, attendu que l'étant lui-même, il ne pouvoit être jugé par des Juges Laïques ; & ils remirent une Protestation en forme.

Les Syndicateurs ordonnerent que les Lettres & la Protestation seroient communiquées à l'Acteur de la Ville, & qu'après sa réponse tout seroit remis au Greffe pour être ensuite déliberé. Mais comme l'Auditeur cherchoit à faire traîner l'affaire, en insistant toujours sur l'assistance des Syndicateurs Ecclésiastiques ; que le Roi n'avoit pourvu sur rien à cet égard, & que d'ailleurs la Bulle, sur laquelle l'Auditeur appuyoit ses prétentions, ne parloit que d'un seul Ecclésiastique ; tandis qu'il en demandoit deux : de l'avis du Commité les Consuls résolurent de faire imprimer toutes les plaintes portées contre les Officiers du Palais, & d'y joindre les Déclarations autentiques qui en constatoient le fondement. Cela fut executé, & on en envoya des copies à Paris & à Rome ; on en distribua dans le public, & il fut même déliberé de donner un Manifeste pour mettre sous les yeux de tout le monde la justice de la cause des plaignans.

Toutes ces pieces ayant paru à Paris, M. de Mondevergues écrivit plusieurs Lettres à ce sujet, & manda aux Consuls : » Qu'elles faisoient grand « bruit à la Cour ; & que quoiqu'on traitât de « la paix, le Roi donneroit à la Ville toute la « satisfaction qu'elle pourroit souhaiter ; qu'il n'y « auroit plus de Garnison ; que la Police leur se« roit conservée ; qu'ils seroient maîtres des Por« tes & des murailles ; qu'il y auroit une Cour « Souveraine indépendante de Rome ; que la

« Ville feroit très-bien , Sa Majesté ayant une « grande tendresse & affection pour Avignon , & « qu'enfin soit que la Ville fût rendue au Pape , « soit qu'elle restât en son pouvoir , on devoit « s'attendre à toute sorte de bonheur. «

Pâques se rencontra cette année-là le 25 Avril ; les Consuls, en qualité de Gouverneurs , allerent ce jour-là à Notre-Dame entendre la Messe que l'Archevêque y célebra pontificalement , & au sortir de l'Eglise , comme le Cortége fut arrivé dans la Place du Palais , on cria Vive le Roi.

Vous savez , Madame , que dans les circonstances critiques , les Papes commencent par ouvrir les trésors de l'Eglise , pour implorer le secours du Ciel. Alexandre VII voyant que le Roi n'étoit pas satisfait qu'on eut pendu à Rome un des Corses coupables de l'attentat contre le Duc de Crequi ; qu'un Shirre eût eu le même sort , que M. Imperiali Gouverneur de Rome , dont Sa Majesté se plaignoit hautement en eût été exilé , & qu'il y avoit apparence qu'il donneroit des marques de son ressentiment , autres que la prise d'Avignon & du Comté Venaissin , le Pape , dis-je , accorda une Indulgence Pléniere en forme de Jubilé.

La Bulle en fut publiée dans Avignon ; il y étoit dit qu'en visitant les Eglises qui seroient désignées , les Fidéles prieroient Dieu pour le maintien de la paix entre les Princes Chrétiens. L'ouverture de ce Jubilé se fit le 8 Avril par une Procession générale , pendant laquelle le peuple crioit partout Vive le Roi.

Il en fut de même à celle du jour de St. Marc que terminerent les Consuls en qualité de Gouverneurs de la Ville ; elle l'étoit toujours par le

Vice-Legat, suivi des Auditeurs de Rote, & des autres Officiers du Palais : car vous saurez, Madame, que ces Processions générales ont chacune son étiquette particuliere dans Avignon ; les Consuls y assistent toujours, & ont leur rang marqué, à la tête du Chapitre de St. Agricol qui est la Paroisse de la Ville ; mais tous les autres Magistrats dont le rang est également marqué, n'assistent pas à toutes, à la reserve de celle du St. Sacrement le jour de la Fête-Dieu.

A celle du troisieme jour des Rogations qui est la Procession de l'Archevêque, avec le Clergé Séculier & Regulier assistent tous les Corps de mêtiers, chacun sous sa Banniere ; on y porte le Drapeau du Pape & celui de la Ville, qu'on nomme *Guidons* ; le Viguier prend celui de Sa Sainteté, & le premier Consul celui de la Ville. On les expose dès le matin à la place de St. Pierre ; & les Consuls, le Viguier à leur tête, suivis du Corps de Ville & précédés par les Fanfares, vont les y prendre en cérémonie.

M. de Blauvac Viguier, & M. de Piedvert premier Consul les portoient à la procession de 1663. Lorsqu'ils furent arrivés à la porte du Palais, le peuple cria Vive le Roi ; & lorsqu'ils entrerent dans la petite Fusterie pendant le cours de la Procession, on somma le Viguier de rendre le sien ; sur son refus on le lui enleva, en criant encore Vive le Roi. M. de Blauvac prit alors le Baron que les Viguiers portent dans les fonctions pour marque de leur dignité ; & l'Archevêque, qui terminoit la Procession, informé de ce qui venoit de se passer, se retira aussi-tôt, avec le Chapitre de la Métropole, qui le précedoit.

En même tems les Domestiques du Vice-Legat, qui, selon l'usage assistoient aussi à la Procession portant des flambeaux, autour desquels étoit un petit étendart aux armes du Legat & du Vice-Legat, se retirerent également de peur de quelque insulte de la part de la populace, qui ne cessoit de crier Vive le Roi. Le Viguier continua de suivre, son Bâton à la main, mais dans la rue dorée on le pressa de le rendre; & comme il persistoit à vouloir le garder, on le lui arracha & pour lors il quitta la Procession, & monta au Palais pour se plaindre d'une violence, à laquelle il n'y avoit plus de remede. Le premier Consul porta toujours le Guidon de la Ville à la tête des Consuls accompagnés de leurs Mousquetaires, & dans toutes les rues les acclamations continuerent: Peut-être direz-vous ici, Madame, que je suis entrée dans un trop grand détail, & que ce ne sont-là que des minucies; mais peut-être aussi que vous ne trouverez pas mauvais, que je les aye rapportées, puisque vous voulez tout savoir à l'égard d'une époque dont les circonstances sont peu connues. Je devrois vous parler à présent d'une nouvelle Lettre que le Roi écrivit aux Consuls, & qui fut lue en plein Conseil, mais la mienne est déja assez longue, & je passerois les bornes que je me suis prescrites quant-à présent; je vous la donnerai dans ma premiere, par laquelle vous verrez comme par celle-ci, que je suis toujours sans reserve. Votre, &c.

A..... le ....., 1768.

LETTRES HISTORIQUES

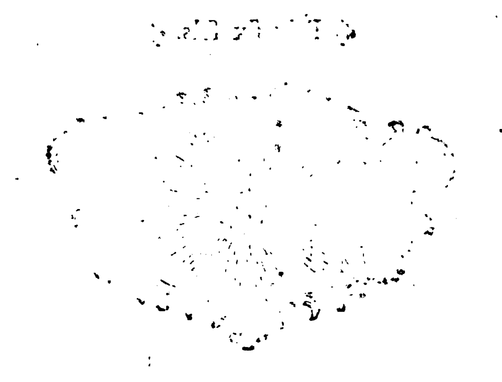
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

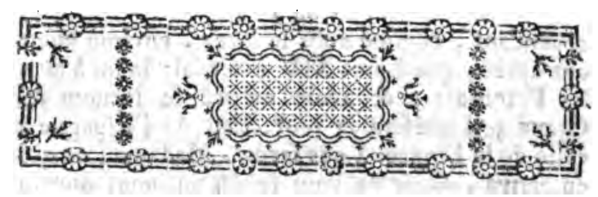
SIXIEME LETTRE.

❧ Prix six sols. ❧



M. D. C C. L X V I I I.





LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

SIXIEME LETTRE.

IL n'eſt que trop vrai, Madame, que quelque attention qu'on donne à ce qu'on fait, on oublie ſouvent quelque choſe, & qu'il faut revenir ſur ſes pas. Je l'ai ſur-tout éprouvé dans ma derniere Lettre, dans laquelle j'aurois du vous dire, comme je me l'étois propoſé, que M. Imperiali exilé de Rome, ſe retira à Genes ſa patrie, mais que le Senat l'obligea bien-tôt de quitter les Etats de la République; il eut peur d'avoir part au reſſentiment de Louis XIV, qui regardoit ce Prélat comme un des Auteurs de l'inſulte faite à ſon Miniſtre, & il redoutoit avec raiſon la puiſſance d'un jeune Monarque, que toute l'Europe regardoit déja comme le plus puiſſant Prince de cette partie du monde. Ce même Senat oublia

cependant, comme vous le ſavez, environ vingt ans après, que Louis XIV avoit fait la loi à tous les Potentats, & avoit merité le ſurnom de Grand; il préfera la protection de l'Eſpagne à celle de la France. Vous ſavez, Madame, ce qui en arriva, & je ne vous repéterai point que le Doge obligé de venir en perſonne à Verſailles faire ſatisfaction au Roi, ne trouva rien de ſi merveilleux dans ce magnifique Château, que de s'y voir lui-même.

Il falloit encore vous ajouter que le Pape ne paroiſſoit éloigné de ſe prêter à ce que le Roi déſiroit, que parce qu'il eſpéroit que pluſieurs Puiſſances prendroient ſon parti, ſi S. M. en venoit avec lui à la force ouverte; mais qu'il ſe trompa dans ſon idée! Tous les Potentats ſe rangerent au contraire, pour ainſi dire, du côté de S. M. en refuſant de conſentir à ce que S. S. leur demandoit; ils ſe crurent même intéreſſés perſonnellement, dans ce qui étoit arrivé à l'Ambaſſadeur de France: Cependant le Roi ne pouſſa pas les choſes à bout. Par conſidération pour la Cour d'Eſpagne, les Venitiens & le Duc de Savoye, S. M. ſe contenta de ce que le Parlement de Provence faiſoit à l'égard d'Avignon & du Comté Venaiſſin; & ici je reprens le fil de ma narration.

Je vous ait dit, Madame, dans ma derniere Lettre que le Roi en avoit écrit une nouvelle aux Conſuls, & qu'elle fut lue en plein Conſeil; je n'ai garde de vous la taire, voici en quels termes elle étoit conçue: » Très-chers & bien « amés, Nous apprenons avec tant de ſatisfaction « la conſtante affection que vous faites paroître « au bien de notre ſervice & à l'avantage de tous « nos intérêts, que Nous avons bien voulu écrire

« cette Lettre pour vous témoigner que Nous
« vous en ſavons beaucoup de gré & pour vous
« aſſurer en même-tems de la réſolution où Nous
« ſommes de vous donner en toute rencontre à
« l'advenir une ſi haute & ſi ſolide protection,
« que quelque choſe, qui arrive de l'accommo-
« dement qui ſe va traiter à Lyon, (& qui de-
« vient tous les jours plus douteux par le peu de
« diſpoſition qu'a la Cour de Rome de Nous ſa-
« tisfaire) non-ſeulement vous n'aurez jamais à
« vous répentir de Nous avoir donné en ces occur-
« rences-ci des marques de votre zéle & d'un fidel
« attachement à tous nos intérêts, mais plûtôt
« à vous louer de la bonne fortune qui vous a fait
« rencontrer une occaſion ſi favorable d'acquerir
« auprès de Nous ce mérite, qui Nous conviera à
« vous départir avec joye nos graces & notre ap-
« pui en tous vos beſoins : ſur ce Nous prions Dieu
« qu'il vous aye, Très-chers & bien amés en ſa
« ſainte & digne garde, &c. «

Plus de deux mille perſonnes ſe trouverent à ce Conſeil ; & la Lettre du Roi lue, on fit de nouvelles acclamations de joye ; on tira quantité de coups de mouſquet & il fut réſolu de faire chanter le ſoir un *Te Deum* à la Métropole. M. Sylveſtre Acteur de la Ville fut chargé d'aller prier l'Archevêque de vouloir bien ſeconder les intentions de la Ville ; mais ce Prélat le refuſa abſolument.

Les Conſuls firent alors demander aux P. P. Céleſtins de permettre qu'on chantât le *Te Deum* dans leur Egliſe, & ils y conſentirent de la meilleure grace du monde. Leur Monaſtere eſt de fondation Royale ; Charles VI en fit poſer la premiere pierre en ſon nom par le Duc d'Orléans ſon Frere & le Duc de Berry ſon Oncle ; il les avoit

envoyés à Avignon pour tâcher d'engager Pierre de Lune, qui sous le nom de Benoît XIII entretenoit le Schisme, à renoncer au Pontificat, comme il l'avoit promis. Charles vouloit enfin le voir finir & la cession du Pontificat de la part des deux Contendans en étoit le vrai moyen; vous savez parfaitement, Madame, tout ce qui regar- de ce malheureux tems, je ne vous en dirai rien. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer l'empressement des Célestins a donner dans cette occasion, des marques de leur zele & de leur dévouement pour S. M. ainsi qu'ils l'ont fait dans toutes celles où il a été question de nos Rois & de la Famille Royale. Le *Te Deum* devoit être chanté dans la Chapelle du B. Pierre de Luxembourg annexée à leur Eglise; elle fut bien-tôt décorée avec autant de magnificence que put le permettre la brieveté du tems. On plaça dans le fond le Portrait du Roi sous un riche dais, & les armes de France ornées de guirlandes & de festons sur les deux portes d'entrée. Dès que les Consuls eurent avis du consentement des Célestins pour le *Te Deum*, la Cloche de l'Hôtel de Ville invita les Habitans à s'y rendre, & ils y allerent en foule. On ordonna en même tems aux Quartiers de St. Agricol & de la Magdelaine de prendre les armes, & l'on fit conduire quatorze pieces de Canon sur la Place du Palais, pendant qu'on transporta les Boëtes dans la Cour des Célestins.

L'Artillerie étoit alors dans l'Arsenal de l'Hôtel de Ville. Elle consistoit en deux grosses pieces de 48 livres de balle, une Coulevrine de 32, un Canon de 16 appellé le Courteau, deux Bâtardes du même calibre, trois autres de 8, trois Fouconneaux de 4, & 5 de deux: toutes ces pieces

étoient montées sur leurs affuts ; il y en avoit outre cela 38 démontées, dont deux de 24, une Bâtarde de 8, sept Fauconneaux de 4, & 27 de deux. La plûpart de ces pieces toutes de fonte étoient aux armes de la Ville, ainsi que seize boëtes du même métal ; on ne comptoit pas nombre d'autres pieces de fer & quelques boëtes ; & toute cette Artillerie avoit tout ce qui étoit nécessaire pour son service ; ç'en étoit assez pour mettre à l'abri d'un coup de main une Ville qui n'étoit pas assez fortifiée pour soutenir un siege dans les formes, si elle avoit été attaquée.

Vous dirai-je, Madame, qu'il y avoit encore dans cet Arsenal quantité d'anciennes armes, comme Mousquets, Mousquetons, Pertuisanes, Halebardes, Piques, demi-Piques & Arbalêtres, quantité de boulets & de balles, provision de mêches & beaucoup de poudre ; vous jugez bien que cet Arsenal devoit être fourni.

Lorsque les Quartiers de St. Agricol & de la Magdelaine eurent été rassemblés sous les armes, les Consuls sortirent de l'Hôtel de Ville, précédés par les cinquante hommes qui y montoient la garde, & suivis de sept à huit mille personnes. Ils descendirent par le Change à la rue des Infirmeries, qu'ils suivirent jusqu'à la belle Croix ; de-là par la Carreterie, les rues Philonarde & de Conti, qui font partie de ce qu'on nomme les Lisses, toutes rues que vous connoissez assez, ils arriverent aux Célestins. Ce n'étoit par-tout que cris de Vive le Roi ; & lorsqu'ils entrerent dans la Cour les acclamations redoublerent tellement, qu'on entendoit à peine le bruit de l'Artillerie, & à plus forte raison le son des Cloches.

Les Consuls se placerent devant un prie-Dieu

couvert d'un tapis de velours cramoisi, avec des carreaux de la même étoffe ; le Prieur des Célestins entonna le Cantique d'action de graces ; il fut chanté par une excellente musique dont on a toujours été fort amateur dans Avignon, fut suivi de la priere pour le Roi, & pendant tout ce tems l'Artillerie ne cessa de jouer. Revenus à l'Hôtel de Ville, ils mirent le feu à un Bucher préparé au milieu de la Place, & il y eut alors une nouvelle salve du Canon & plusieurs décharges de la mousqueterie.

On alluma aussi des feux de joye devant toutes les maisons des habitans ; & dans toutes les Places on dansa jusqu'au jour au son de divers instrumens.

Outre le *Te Deum*, on devoit encore célebrer le lendemain une Messe solemnelle dans la même Eglise. La Cloche de l'Hôtel de Ville l'annonça dès les sept heures du matin, & les Consuls s'y rendirent avec le même Cortége que la veille. Cette Messe fut également chantée par la Musique, on tira plusieurs fois les boëtes, & le Canon lorsque les Consuls rentrerent dans l'Hôtel de Ville.

Pour rendre la fête complette ils parurent l'après-midi accompagnés de quantité de Noblesse dans la Place du Change ; on l'avoit décorée de tapisseries, & on y avoit fait venir bon nombre de Musiciens ; la Noblesse y ouvrit un grand Bal, & ils allerent ensuite dans les autres Quartiers de la Ville précedés des Fanfares pour y répandre également l'allégresse. Ces réjouissances durerent trois jours ; la nuit bien loin d'y être un obstacle ne servit qu'à les rendre plus brillantes, par les feux de joye & les illuminations ; & les danses ne

discontinuerent point. Ce n'est pas tout, les Consuls étoient en coutume & le sont encore, d'aller dans le cours de l'année assister, en cérémonie, à des Messes dans differentes Eglises : coutume que bien des gens disent qu'on devroit enfin abolir, pour plus d'une raison dont la premiere est la gêne à laquelle cela les assujettit. Ils alloient entre autres le jour de la Pentecôte aux Cordéliers assister à celle que les Veloutiers y faisoient célebrer. Observez, je vous prie, Madame, que cette Fabrique étoit alors très-considerable dans Avignon. Les velours de cette Ville étoient même très-recherchés, & je me rappelle avoir lu dans un memoire qui contenoit en détail tout ce qui se passa pendant le sejour de Louis XIV à Avignon, que les Veloutiers firent présent à S. M. d'un Manteau de de leurs étoffes, qui fut regardé, comme un chef-d'œuvre.

Les Consuls allant à la Messe aux Cordeliers, s'y rendirent avec leur Cortége de Gouverneurs de la Ville ; & je ne dois pas vous passer sous silence, qu'il y eut encore plus de monde dans cette Eglise qu'en toute autre occasion, quoiqu'il y en eut ordinairement une très-grande quantité le jour de la Pentecôte, à cause d'une cérémonie qui s'y faisoit, & que je compte que vous ne serez pas fâchée d'apprendre en quoi elle consistoit, comme pourquoi elle a été abolie, ainsi que plusieurs autres ; pour être devenue un véritable spectacle profane.

L'Eglise des Cordeliers qui n'a qu'une seule nef, est un des vaisseaux les plus vastes & le plus élevés qu'il y ait en Europe ; Louis XIV qui en 1660 pendant son sejour à Avignon dans le Cloître de ces Religieux toucha les malades attaqués

des écrouelles ; ne pouvoit se lasser d'en admirer la structure. Du haut de la voute au fond de cette Eglise on faisoit descendre, une colombe au pied du Maître-Autel au moment qu'on commençoit la grande Messe. Elle portoit d'abord l'hostie qu'on devoit consacrer, puis les buretes, & ensuite une offrande; & lorsqu'elle descendoit, on mettoit le feu à une étoupe garnie d'artifices qui la suivoit, ce qui représentoit, en quelque façon, le bruit qu'on entendit dans le Cénacle au moment que le St. Esprit y parut. On voit encore la Tribune destinée à cette cérémonie & l'on est surpris de la hardiesse de cet édifice.

Or, comme les plus saints établissemens dégénerent à la fin, & que ce qui avoit d'abord été institué pour exciter la dévotion, non-seulement la fait perdre, mais occasionne même très-souvent les plus grandes irréverences, M. de Gonteriis, l'un des dignes Prélats, qui aït gouverné l'Eglise d'Avignon & qui a siegé environ trente-quatre ans, défendit cette représentation du Mystere de la Pentecôte, & nombre d'autres cérémonies dans le même goût.

Dès que les Consuls parurent dans la Cour des Cordeliers, on cria Vive le Roi & ces exclamations continuerent même jusques dans l'Eglise de la part de la populace. Ce jour-là, & les deux suivans, furent encore des jours de réjouissance dans toute la Ville; on dansa dans tous les Quartiers, & le jour étant encore trop court, quoiqu'on fût au milieu de Mai, les danses continuerent toute la nuit à la lueur des flambeaux.

Le Vice-Legat, qui ne sortoit plus du Palais, savoit cependant tout ce qui se passoit dans la Ville. Les cris réitérés de Vive le Roi, & le peu-

ple qui buvoit au milieu des rues à la ſanté de S. M. & qui forçoit les paſſans d'y boire, lui firent craindre que dans le vin on ne ſe portât à quelque excès contre le Palais ; ainſi peu content que les avenues extérieures en fuſſent occupées par les Gardes du Duc de Mercœur, il fit barricader les intérieures pour ſa plus grande ſûreté.

Dans ces entrefaites, ayant été reglé que les Conferences pour un accommodement avec le Pape ſe tiendroient à Lyon entre le Duc de Crequi & M. Raſponi ; & ce Seigneur s'y étant rendus ſur la nouvelle qu'on eut à Avignon de ſon arrivée, le Conſeil fut aſſemblé & l'on nomma des Députés pour aller demander, au nom de la Ville, la caſſation de la Garniſon Italienne ; que les Offices & les Bénefices ne fuſſent plus conferés qu'aux originaires, ou à ceux du Comté Venaiſſin, que la Charge d'Archiviſte & celle d'Inquiſiteur fuſſent ſupprimées, & qu'il fût établi une Cour Souveraine, ainſi qu'il avoit été promis à Mr. de Mondevergues Agent de la Ville auprès du Roi. Ce Conſeil fut aſſemblé le 17 Mai ; on députa deux Conſeillers de chaque main ; mais un funeſte accident empoiſonna la joye que cauſoit l'objet de cette députation. Le fils ainé du M. de Montaigu ſe mit à la fenêtre de la Salle du Conſeil, pour annoncer au peuple raſſemblé dans la Place, qui étoient les Députés, & dire en même tems aux Soldats de tirer, comme on le pratique lors de l'élection des Conſuls. A peine eut-il proferé quatre paroles qu'un Soldat mal-aviſé tira ſon mouſquet ; il étoit chargé à balles & cet infortuné Gentilhomme, atteint à la tête, tomba roide mort.

La consternation fut générale dans le Conseil ; elle se répandit bien-tôt dans la Place, lorsqu'on apprit ce désastre, & de-là dans toute la Ville ; mais, Madame, comment vous exprimer la désolation de Madame de Montaigu à cette fatale nouvelle, qui, comme l'on dit, lui fut donnée à brûle pourpoint, sans l'avoir prévenue.

Il faut, Madame, avoir perdu un mari cheri, & d'une façon si inopinée, & si cruelle, pour concevoir la douleur que ressentit cette Dame. Elle en fut accablée, & pour se soustraire à des visites ordinairement importunes, & toujours fort ennuyantes, elle se retira sur le champ dans le second Monastere de la Visitation, appellé le Couvent de St. George.

Cependant les six Députés nommés par le Conseil partirent le 25 Mai, en compagnie de M. Henrici fils du Secretaire de la Ville. Arrivez à Lyon, ils allerent faire visite au Duc de Crequi & l'informer du sujet de leur Commission.

Mais le Duc leur dit qu'il falloit aller au Pont de Beauvoisin. » Le Roi, ajouta-t'il, ayant reçu « avis que M. Rasponi, qui se trouve ici, venoit « en qualité de Nonce Extraordinaire & Pléni- « potentiaire du Pape, n'a pas voulu le recon- « noître en cette qualité dans le Royaume, & « j'ai ordre de Sa Majesté de ne traiter avec lui « qu'au Pont de Beauvoisin, où je vais me ren- « dre. «

Le Duc de Crequi partit en effet bien-tôt après pour cette Ville, les Députés l'y suivirent, & M. Rasponi s'y étant rendu les Conferences commencerent.

Vous connoissez peut-être, Madame, la situation du Pont de Beauvoisin, sur le Gier, qui fait

la ſeparation du Dauphiné d'avec le Duché de Savoye ; cette Riviere partage la Ville en deux, enſorte que la partie qui eſt en deçà appartient au Roi, & celle qui eſt en de-là au Duc ; un Pont donne la communication d'une partie à l'autre ; & c'eſt de-là qu'on nomme la Ville, Pont de Beauvoiſin, & indifferemment Pont Beauvoiſin.

On diſputa beauçoup durant les Conferences, & enfin elles ſe rompirent le 30 Juin. Le Plénipotentiaire du Pape, ne voulut pas accorder pluſieurs articles eſſentiels ſur leſquels le Duc de Crequi inſiſta toujours, & ce Seigneur partit le lendemain pour revenir à Lyon, d'où il ne tarda pas de ſe rendre à la Cour.

Pendant la tenue des Conferences, on proceda à l'Election des Conſuls à Avignon, & l'un des deux Députés de la Seconde Main ayant été élu Conſul, quoiqu'il fût abſent, partit immediatement après en avoir reçu la nouvelle, & arriva le 29 Juin. Les autres Députés, qui ne partirent qu'après le Duc de Crequi, ne furent de retour que le 12 Juillet. Avant leur départ du Pont Beauvoiſin ils lui remirent un Mémoire contenant les demandes de la Ville, & en envoyerent une copie à M. de Mondevergues à Paris, pour être préſentée à M. de Lionne Secretaire d'Etat, qui devoit en conferer avec le Roi.

Pour ſuivre autant qu'il eſt poſſible l'ordre du tems à l'égard des évenemens, je dois vous dire ici que durant l'abſence des Députés le procès du Barigel ayant été fait & parfait (paſſez-moi ce terme du Barreau) les Juges de la Cour St. Pierre & les Aſſeſſeurs du Viguier le condamnerent à mort, & que la ſentence fut executée le 15 Juin ſur la place du Palais. Vous ignorez, je

penſe, à cet égard que le Viguier étant homme d'épée & par conſequent peu verſé dans les loix, nommoit après ſon inſtallation des Avocats, qui tenoient ſa place & jugeoient les affaires civiles qui par appel des Sentences des Juges de St. Pierre portées à ſon Tribunal ; ces Aſſeſſeurs avoient encore voix déliberative dans les criminelles où il s'agiſſoit d'une peine afflictive pour le coupable.

Dans le même intervalle les Charretiers, qui comme tous ceux qui exercent diverſes profeſſions font Corps, ſous le nom de Confrairie dont chacune à ſon ſaint Patron particulier, les Charretiers, dis-je, qui ont pris St. Eloy & en ſolemniſent la Fête le 25 Juin, font ce jour-là une proceſſion à laquelle on porte la Statue du Saint, & à cette Confrairie ſont agregés, tous les Maréchaux. Au lieu d'une Proceſſion, ils firent en 1663 le jour qu'ils celebroient la Fête de St. Eloy une Cavalcade, qui parcourut toutes les principales rues de la Ville, & chacun portoit à cheval les Armes du Roi ; elle étoit terminée par un Charriot, où ils avoient placé une nombreuſe ſymphonie & où ils avoient arboré un Drapeau ſur lequel étoit l'image du Saint & aux quatre coins les Armes du Roi ; & pendant que cette Cavalcade paſſoit dans les rues, elles retentiſſoient d'acclamations de Vive le Roi.

Ce fut encore durant l'abſence des Députés que la Ville fut fort affligée de la nouvelle qu'on y reçut de la maladie de S. M. Elle y prit toute la part poſſible, comme elle a fait dans tous les tems quoique ſous la domination du St. Siege, à tout ce qui intéreſſe la Famille Royale. De-là, Madame, les brillantes Fêtes qu'elle a donné à la naiſſance des Princes, & les magnifiques Services

funèbres qu'elle a fait célebrer à leur mort. Je ne doute pas que vous n'ayiez vû la relation de celui de feu Mgr. le Dauphin ; elle en a fait faire en dernier lieu un pour la Reine, je vous en parlerai dans son tems.

La maladie du Roi, dont il fut question en 1663 étoit la Rougeole, qui se manifesta sur la fin de Mai, & le 1, le 2 & le 3 Juin S. M. fut en très-grand danger, jugez des allarmes de tout le Royaume. La Reine Mere se trouva en même tems très-mal des accès de fievre.

A cette nouvelle les Consuls se porterent sur le champ chez l'Archevêque, pour le prier d'ordonner des Prieres publiques; le Prélat les fit commencer par une Procession générale à laquelle il assista lui-même avec les Consuls. Cette Procession ne prit point aucun des tours ordinaires, mais de la Métropole, on alla à la Chapelle du B. Pierre de Luxembourg annexée à l'Eglise des Célestins, & de-là à celle de l'Hospice des Religieux Observantins, dediée à N. D. des sept Douleurs, Sanctuaire extrêmement fréquenté, principalement en Août & en Septembre par les habitans de divers villages voisins dans le Languedoc, qui y viennent en foule faire leurs dévotions.

Après cette Procession générale, les diverses Confrairies de Pénitens en firent chacun une en particulier; celle des Blancs fut la plus remarquable. La plus grande partie de la Noblesse y est aggregée; Henri III étant à Avignon s'y fit inscrire avec toute sa Cour, & ce Monarque en établit même une pareille à son arrivée à Paris.

A cette Procession les Pénitens Blancs firent porter un flambeau de douze livres parsemé de fleurs de lys d'or, auquel étoit attaché un écusson

aux armes du Roi & de la Reine. Il fut offert à la grande Messe, qu'on célebra en Musique dans la Chapelle du B. Pierre de Luxembourg; & celui qui en étoit chargé marcha pieds nuds pendant toute la Procession, comme celui qui porta la Croix.

Vous me demanderez peut-être pourquoi la Procession générale ne prit aucun des tours ordinaires, je vous en instruirai à la premiere occasion. En attendant permettez que je finisse ici ma Lettre par les assurances de la continuation de mes sentimens pour vous.

Je suis, Madame, votre, &c.

A..... le ..... 1768.

NB. *Dans la Lettre Cinquieme*, page 72, *au lieu* d'Urbain V, *lisez* Clement VI.

LETTRES HISTORIQUES

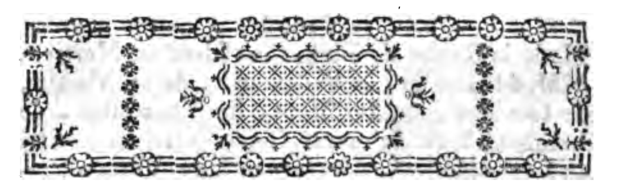
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

SEPTIEME LETTRE.

Prix six sols.



M. D. C C. L X V I I I.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

SEPTIEME LETTRE.

J'Ai fini, Madame, ma derniere Lettre par une nouvelle digression, si ç'en est une que de vous avoir raconté tout de suite, ce qui se passa à l'occasion de la maladie du Roi & de la Reine; elle avoit été un sujet de la plus vive douleur pour la Ville d'Avignon, leur convalescence en fut un de la joye la plus pure; & elle le témoigna.

Le Parlement de Provence reçu bien-tôt après les ordres du Roi pour la réunion de cette Ville & du Comté Venaissin au Domaine de sa Couronne; & en consequence, il s'assembla extraordinairement le 26 Juillet à 6 heures du matin; & ce fut à huis clos qu'il prononça son Arrêt.

Immédiatement après la Cour députa M. de Meynier Baron d'Oppede Premier President,

M. de la Roque de Forbin President au Mortier, MM. de Gautier, de Villeneuve, de St. Martin, de Gueidan, de St. Marc, de Thomassin, de Lombard & de Seigniers Conseillers, en qualité de Commissaires, pour avec M. de Vergon Procureur-Général, venir se mettre en possession de la Ville & tout de suite du Comté Venaissin, en vertu de l'Arrêt.

Mais pour que cet Arrêt ne pût parvenir à la connoissance du Vice-Legat, ni d'aucun Officier du Pape, on fit garder tous les Ports, tant sur les bords de la Durence que sur ceux du Rhône du côté de Provence, sous le prétexte de quelque différend survenu entre le Duc de Mercœur & M. de Biolez, qui arriverent cependant à Avignon le 27 sur les 4 heures du soir *incognito*, & allerent loger à l'Hôtel du Duc de Villars auprès du Palais, aujourdhui au Marquis de Crochans.

Les Commissaires du Parlement étoient arrivés sous le même prétexte ; & une heure après le Premier President ayant remis aux Consuls une Lettre du Roi, monta au Palais. S'étant fait annoncer, le Vice-Legat vint à sa rencontre, & surpris de le voir, croyant qu'il vînt de Beaucaire, il lui dit : » Vous venez, sans doute, de la « Foire, sans quoi nous n'aurions pas le bien de « vous voir. « M. d'Oppede lui répondit qu'il ne venoit point de Beaucaire, mais en droiture d'Aix pour lui notifier l'Arrêt de réunion de la Ville & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne ; il le fit lire en sa présence & lui ordonna de sortir dans deux heures du Palais ; un instant après, il fit désarmer la Garde Suisse, ordonna qu'on la mît en lieu de sûreté & fit pareillement mettre à part le Secretaire du Vice-Legat, le Dataire & le Fils de l'Archiviste.

Le Dataire étoit un Officier de la Légation chargé de toutes les Expéditions qui regardent la Signature de grace, pour Avignon, le Comté Venaissin, les Dioceses d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Narbonne, & pour le Comté de Nice, lorsqu'on ne recouroit pas directement à Rome; & l'Archiviste le Garde des Archives de la Chambre Apostolique comme son nom le porte. On se saisit de tous les papiers, on somma le Dataire de remettre le Livre des dates, & sur son refus, les Commissaires nommerent ensuite quelqu'un pour tenir sa place.

Le Vice-Legat ne vouloit pas absolument quitter le Palais; il dit même qu'il ne sortiroit pas, dût-on le mettre en pieces, ajoutant qu'il vouloit mourir pour son Prince; il parla long-tems au Premier President, & lui dit enfin qu'il étoit disposé à prononcer un Interdit. M. d'Oppede lui répondit que s'il s'en avisoit il le livreroit à dix mille personnes qui se trouvoient sur la Place du Palais, & qu'il seroit alors bien-tôt mis en pieces; & comme il vit que le Vice-Legat s'obstinoit à demeurer dans le Palais, il le laissa sous la garde du Baron de St. Marc, Capitaine des Gardes du Duc de Mercoeur, tandis qu'il se porta chez l'Archevêque pour lui notifier aussi l'Arrêt de réunion.

Dans l'intervalle le Vice-Legat voyant qu'il étoit inutile de resister plus long-tems, se détermina à ceder, & déclara qu'il ne publieroit point l'Interdit. Le Baron d'Oppede en fut informé au sortir de chez l'Archevêque; & en attendant le départ du Vice-Legat il se rendit à l'Hôtel du Duc de Villars où il devoit loger. On ne tarda pas de lui donner avis que le Vice-Legat se disposoit à partir; & il partit en effet le 27 à mi-

nuit dans un Carosse à six Chevaux avec le Dataire, son Secretaire & le fils de l'Archiviste, pour se rendre à Nice, & y attendre les ordres de la Cour de Rome; il fut accompagné jusqu'aux bords du Var, qui sépare la Provence du Comté de Nice, par quatre Gardes du Duc de Mercœur. Je ne dois pas vous laisser ignorer que ce Prince, qui étoit déja parti pour retourner à Aix, s'étoit arrêté à Orgon; y rencontrant M. Lascaris, il le retint à diner & le combla de politesses. Ce Prélat les méritoit à tous égards; & par sa naissance, & par le poste qu'il venoit d'occuper dans Avignon & le Comté Venaissin.

Si le Duc de Mercœur lui donna quatre de ses Gardes, ce fut, Madame, à ce que je pense pour lui faire honneur, pendant qu'il traverseroit son Gouvernement; les politesses sont ordinaires entre les Généraux de deux Armées ennemies, s'ils ont occasion de se voir dans toute autre circonstance que celle, où ils ont les armes à la main. Qui est même le Général, qui s'étant rendu maître d'une Place, ne fait pas toute sorte de bons traitemens au Gouverneur, l'eut-il obligé de se rendre prisonnier de Guerre?

Au reste, après vous avoir annoncé le départ du Vice-Legat, je m'attendois à ne vous plus parler de lui, qu'à l'occasion de son retour après qu'en vertu du Traité de Pise, Avignon & le Comté Venaissin eurent été rendus au Pape; cependant il faut que je revienne à lui; mais ce n'est pas ici votre faute c'est la mienne. Je vous ai dit que j'avois la copie de l'Exploit de Réajournement signifié en sa Personne à N. S. P. le Pape; pour comparoître devant la Cour de Parlement de Provence, & je vous l'ai offerte. Vous la souhaitez,

il faut vous la donner dès-à-present, & vous jugerez, par cette Piece, que le Parlement ayant eu ordre de procéder à la réunion dont il s'agit, ne s'écartoit en rien de la forme ordinaire, pour qu'après avoir rendu son Arrêt, on ne pût opposer d'aucune nullité.

Copie de l'Exploit de Réajournement, &c.

« Sçavoir faisons, nous Honoré Maynier &
« André Brun, Huissiers du Roi en la Cour du
« Parlement de Provence, qu'ensuite de la Com-
« mission laxée par Nosseigneurs de ladite Cour,
« ensuite de la demande du profit & utilité de
« défaut, faute de présentation & due poursuite,
« en execution de l'Arrêt par elle rendu le
« vingt-trois Octobre de la présente année, à la
« poursuite de M. le Procureur-Géneral de Sa
« Majesté contre Notre Saint Pere le Pape, ré-
« presentant par sadite demande de défaut que
« les anciennes Chartres, les Archives & les
« Histoires étrangeres, fournissent suffisamment
« les tiltres & instruments, qui monstrent le
« droit de Sa Majesté légitimes tant sur la Ville
« d'Avignon, que sur le Comté de Venisse, qui
« est même justifié par ce que peut alleguer le
« Saint Pere, sur ladite Ville & Comté, qui
« sont de l'ancien Domaine des Comtes de Pro-
« vence, parmi lesquels tiltres Sa Sainteté ne
« peut se servir avec raison de la prétendue vente
« que Jeanne Reine de Sicile Comtesse de Pro-
« vence fit à Clement sixième de ladite Ville d'A-
« vignon, tant pour les clauses insolites & ex-
« traordinaires qui font juger les nullités, & la
« minorité de ladite Reine, qu'à cause que ladite
« alienation avoit été faite contre les loix fonda-

« mentales de la Provence , & les défenses très-
« expresses d'aliener par Lettres-Patentes , par
« le Testament du Roi Robert ayeul de ladite
« Reine , vérité reconnue par le Pape Clement
« sixième , qui déclara toutes les alienations fai-
« tes & à faire par ladite Reine Jeanne nulles ,
« sans en excepter celle d'Avignon , qui est une
« expresse condamnation de son tiltre & de l'ac-
« quisition qu'il avoit fait de ladite Ville , &
« contre de laquelle la Reine Jeanne , s'étant
« pourvue en sa majorité , reclama , ensemble
« contre toutes les autres alienations.

« Pour ce qui est du Comté de Venisse , Notre
« Saint Pere ne peut se fonder aussi avec raison
« sur le traité de l'an 1228 fait à Paris entre le
« Roi saint Louis , le Cardinal Legat du Saint
« Siege & Raimond le Jeune , Comte de Tho-
« lose , Marquis de Provence , d'autant que ce
« Traité , en ce qui regarde le Comté de Venis-
« se , n'eut ni effet , ni exécution , s'étant écou-
« lé le Pontificat de plusieurs Papes sans qu'ils en
« ayent joui , le Marquis de Provence ayant
« reçu plusieurs hommages de ceux du Comté &
« établi les Officiers ordinaires , ainsi mesme
« qu'il en appert par les Statuts dud. Comté , té-
« moignage irréprochable , puisque par l'adveu
« de Sa Sainteté , & ainsi qu'on vérifiera plus am-
« plement par autres tiltres en temps & lieu.
« Ors ledit Comté de Venisse est obvenu à la Cou-
« ronne par le déçez sans enfans d'Alphonse frere
« de saint Louis & de Jeanne sa femme fille de
« Raimond le Jeune , & quelque tiltre que No-
« tre Saint Pere le Pape ait en cette rencontre ,
« il ne peut être que nul , invalable & une usur-
« pation. Quant à la prescription , elle n'est point

« à l'égard de Sa Majesté, attendu la nullité des
« tiltres, & l'indue possession de Notre Saint
« Pere le Pape, réprimée par les Constitutions
« canoniques, par le droit commun ; & la ma-
« xime assure que les prescriptions n'ont point de
« lieu entre les Princes souverains, principale-
« ment, lorsqu'il est question de leurs droits &
« domaine ; & d'autant qu'en vertu du susd. Ar-
« rêt & Commission livrée sur icelui, Sa Sainteté
« a été assignée en la personne du Sr. Vice-Legat
« par exploit du 25 dudit mois d'Octobre, &
« n'ayant daigné de faire présenter de sa part dans
« les delais établis, la susd. demande a été bail-
« lée par le Sr. Avocat-Général & parce que ledit
« Sr. Vice-Legat lors de ladite assignation a fait
« reponse par l'Advocat & Procureur-Général de
« Sa Sainteté en ladite Légation, qu'il ne peut
« accepter tel prétendu adjournement donné à
« Notre Saint Pere le Pape, qui est Souverain en
« cet Etat, Mondit Sr. le Procureur a été obligé
« de représenter que ladite réponse est inconside-
« rée, parce que la Compétance de la Cour ne
« peut être controversée avec raison, puisque
« s'agit du retour & de la réunion des Droits de
« la Couronne & ses Domaines, dont les Parle-
« mens de France ont la légitime cognoissance,
« & que d'ailleurs en ce qu'est de temporalité, Sa
« Majesté ne recognoit en terre aucun Supérieur
« que Dieu, ainsi qu'il est advoué par les Docteurs
« étrangers, & qu'il a été plusieurs fois recognu
« & déclaré par le Saint Siege, étant certain que
« l'usage subsiste par les histoires & par les exem-
« ples que Sadite Majesté pourroit juger en sa
« cause, par son droit ordinaire, en ayant néan-
« moins voulu commettre le jugement à ladite

« Cour, pour y procéder par les voyes & maxi-
« mes de Droit, n'étant Sa Sainteté considerée
« en ce fait que comme Prince temporel, & com-
« me possedant induement, & sans tiltre vala-
« ble, un Domaine inalienable de la Couronne,
« au moyen dequoi ledit Sr. Procureur-Général
« conclud à ce que ledit défaut soit vû & entre-
« tenu; & Notre Saint Pere le Pape, contumax
« & défaillant, démis & déchu de toutes ses ex-
« ceptions & défenses déclinatoires, dilatoires &
« peremptoires, en jugeant ledit profit & utilité
« dudit défaut, en intimant ladite Requête & à
« faute de représentation desdits tiltres qu'il soit
« déclaré, par lad. Cour que la Ville d'Avignon
« & le Comté de Venisse sont de l'ancien Do-
« maine & dépendance du Comte de Provence
« duquel ils n'ont pu être séparés, ni aliénés, &
« soit ordonné que la Ville d'Avignon & Comté
« de Venisse seront réunis à la Couronne, & en
« consequence que Sa Majesté sera rétablie en la
« possession de lad. Ville & Comté par les Con-
« suls & Syndics du Païs dud. Comté, en prêtant
« serment de fidélité, foi & hommage, & à son
« nom la justice y sera exercée à l'advenir, avec
« défense aux Officiers de Sa Sainteté de faire
« aucune fonction : faisant ordonner que les Armes
« de Sad. Majesté & toutes les marques de sa jus-
« tice seront rétablies sur les Portes des Villes,
« des Eglises, principalement du Palais & aux
« Places & autres lieux publics dud. Avignon &
« Comté; & à ces fins qu'il sera député de ses
« Commissaires, pour, led. Sr. Procureur-Général
« présent & requerant, être procedé à l'immission
« de possession de Sad. Majesté & à l'execution de
« l'Arrêt que lad. Cour rendra, sauf à Sad. Ma-

« jesté de pourvoir au remboursement de la finance
« qui a été effectivement payée lors de l'aliena-
« tion de lad. Ville d'Avignon & Comté de Ve-
« nisse quand on en représentera les tiltres en bon-
« ne & valable forme ; lad. Commission duement
« scellée & signée par la Cour de France en date
« du quatre du courant, pour l'execution de la-
« quelle & commandement fait à nous Huissiers
« par Nosseigneurs de ladite Cour de Parlement,
« serions partis dud. Aix led. jour quatrieme Dé-
« cembre mille six cent soixante-deux en com-
« pagnie d'Honoré Bermond, Guillaume Michel,
« Melchior Cocorel & Boniface Conte, Archers
« en la Maréchaussée de ced. Païs, & venus cou-
« cher au lieu de Noves, & le lendemain cin-
« quieme arrivés aud. Avignon & pris pour logis
« la maison de Rasibus sous l'enseigne de St.
« Jacques, & de-là vestus de nos Robes, Bon-
« nets & Soutanes, avec nos verges en main,
« suivis desd. Archers couverts de leurs casaques
« ez armes du Roi, serions allez au Palais, où
« Messire Gastaud de Lascaris Vice-Legat fait sa
« demeure, sur l'heure de huit à neuf avant midi;
« & à l'entrée de sa porte avons pris nos Bonnets,
« & montés à sa Chambre, dans laquelle étant
« entrés, avons trouvé led. Sr. Vice-Legat au
« fond d'icelle, & étant allés vers lui, lui aurions
« dit le sujet de notre Commission, fait lecture
« d'icelle, & après lui avons déclaré que réadjour-
« nions & donnions assignation à Notre Saint Pere
« le Pape en sa Personne, d'être & comparoir en
« la Ville d'Aix, devant Nosseigneurs de ladite
« Cour dans la huitaine précisement après cet
« Exploit, pour & aux fins contenues en lad.
« Commission, avec commination due, lequel

« Sr. Vice-Legat a dit de lui donner extrait de
« lad. Commiſſion afin que ſon Advocat réponde ;
« ce que en même temps avons fait, & après ſur
« l'heure après-midi il nous a mandé par écrit la
« réponſe telle que s'en ſuit. »

Je vous ai, Madame, déja fait part de cette réponſe, ainſi tout me paroît fini à cet égard, je pourſuis.

Le départ de M. Laſcaris fut bien-tôt public le 28 au matin ; on ſavoit que les Commiſſaires du Parlement étoient arrivés la veille, ainſi on s'attendit que la journée ne ſe paſſeroit pas ſans qu'on publiât l'Arrêt qui avoit été notifié le ſoir précedent aux Conſuls, au Vice-Legat & à l'Archevêque, on ne fut pas trompé dans cette attente. Le Premier Préſident donna ſes ordres pour les préparatifs néceſſaires à la publication ; & on y mit tout de ſuite la main.

Vous connoiſſez, Madame, l'ancien Palais que les Papes firent bâtir à Avignon pendant leur ſejour ; & vous avez vû ce qu'on appelle la grande-Chapelle, où ils officioient. Ce lieu fut choiſi, pour la publication de l'Arrêt. On forma au côté droit de l'Autel un Parquet décoré de tapiſſeries ; le Portrait du Roi fut mis dans le fond ſous un dais, & au-deſſous un fauteuil pour marquer la place de S. M. lorſqu'Elle ſiége à ſon Parlement. D'autres fauteuils furent placés un peu plus bas à droite & à gauche ; ceux de la droite étoient deſtinés pour le Duc de Villars Lieutenant-Général des Armées du Roi & de la Province, pour le Baron d'Oppede Premier Preſident, & pour quatre des Conſeillers ; & ceux de la gauche pour le Préſident de la Roque, & les quatre autres Conſeillers. M. de Vergon Procureur-Général eut

sa place au bas du Parquet, le Commis du Greffier du Parlement étoit vis-à-vis le fauteuil de ce Magistrat ; & celle des Consuls fut marquée au bout du Parquet sur un banc couvert d'un tapis rouge.

Tout ainsi disposé, les Commissaires en robes rouges monterent au Palais sur les cinq heures, précedés du premier Huissier, & suivis des Consuls, de quantité de Noblesse & d'un grand nombre de Bourgeois. Après ce Cortége venoit une foule étonnante de monde, du dernier rang hommes & femmes ; & comme vous le voyez ordinairement aux Sermons, le nombre des femmes surpassoit de beaucoup celui des hommes ; la Cour ayant pris sa place dans le Parquet, elles se mirent autour pêle-mêle, & ne furent pas des dernieres à crier Vive le Roi : acclamation par laquelle commença la Cérémonie ; elle fut même réitérée plusieurs fois ; & l'un des Huissiers ayant fait faire silence, le Procureur-Général se leva, & prononça un long discours pour prouver la justice de la demande de S. M. sur la réunion de la Ville & du Comté à sa Couronne. Il parla plus de deux heures, & lorsqu'il eut achevé, le Prémier Président prit la parole à son tour, & s'adressant à la Ville & aux Habitans, il fit sentir le bonheur dont ils alloient jouir en devenant Sujets de S. M. ; il se leva ensuite, alla à chaque Conseiller à droite & à gauche, comme pour prendre leur avis ; & s'étant remis à sa place, il prononça l'Ordonnance pour l'execution de l'Arrêt, dont le Greffier fit la lecture en entier.

Vous avez vu, Madame ; celui du 9 Juin dernier, dans lequel le Parlement fait mention de ce premier Arrêt rendu le 26 Juillet 1663 ainsi que

du ſecond du 6 Octobre 1688, il ſeroit preſque inutile de vous donner celui-ci, s'il n'étoit pas le fondement des deux autres, outre qu'il y a des clauſes qui ne vous ſont pas connues, n'ayant point été répétées dans le dernier. Mais comme cette piéce eſt un peu trop longue, je ſuis obligée de la renvoyer à la premiere Lettre que je vous écrirai.

En attendant comme vous me témoignés toujours, Madame, vouloir, que je ne me borne pas dans mes Lettres préciſement à ce qui regarde Avignon, & que vous ſouhaitez que de tems à autre, je vous y parle de ce qui ſe paſſoit alors en Europe, mais ſur-tout en France. Je vous dirai pour le preſent qu'en 1663 les évenemens ne furent pas bien conſidérables. L'Eſpagne faiſoit la Guerre au Portugal, voulant profiter de la circonſtance du Regne d'Alphonſe VI dont la mauvaiſe conduite ſe manifeſta dès que la Reine ſa Mere lui eut remis le Gouvernement de l'Etat : conduite qui fut funeſte à ce Royaume & encore plus à lui. Les Eſpagnols prirent Evora au mois de Mai, & y firent quatre mille priſonniers ; mais ce ſuccès fut bien-tôt ſuivis d'un échet qui dut les faire répentir de s'être tant avancés ; les Généraux Portuguais mirent en déroute leur Armée, quoique commandée par Dom Juan d'Autriche, leur tuerent deux mille hommes, & reprirent les priſonniers faits à Evora, dont la Garniſon ſe rendit enſuite priſonniere, ſans qu'ils fuſſent obligés de faire le Siege de la Place.

D'un autre côté, les Turcs faiſoient auſſi la Guerre à l'Empereur. C'étoit dans les circonſtances des Troubles de la Hongrie, & du tems du fameux Tekeli. Le Grand Viſir Mahomet Koproly qui commandoit l'Armée du Sultan avoit attaqué

Neuhausel; quoique les Fortifications de la Place ne fussent pas achevées; & qu'il n'y eût que trois mille cinq cent hommes de Garnison, elle tint trente-six jours de tranchée ouverte; les Turcs perdirent plus de quinze mille hommes, & il y a toute apparence qu'ils ne seroient jamais venu à bout de s'en rendre maîtres, si le Magasin à poudre n'avoit pas sauté en l'air, sans qu'il fut possible de découvrir par quel accident le feu y avoit pris. L'Armée Impériale sous les ordres du celebre Comte de Monteculi, l'émule de M. de Turenne, étoit alors si foible, qu'après la prise de Neuhausel, qu'elle ne put empêcher, elle laissa prendre trois autres Places, qui se rendirent sans résistance, pendant que deux autres qui manquoient de vivre se soumirent aux Rebelles.

Quant-à la France, alors en paix avec toutes les Couronnes, il ne fut question que du Traité de Nomeni avec le Duc de Lorraine Charles VI, par lequel ce Prince promit de recevoir Garnison Françoise dans Marsal, & que le Roi pourroit faire raser cette Place dans un an, s'il n'aimoit mieux la garder en toute proprieté en donnant au Duc un Domaine équivalent.

Ce fut cette même année 1663 que les Cantons Suisses renouvellerent l'Alliance avec la France, en vertu de laquelle, ils servent dans le Royaume sur le pied que vous savez. Voilà, Madame, tout ce que je puis vous dire. Je finis celle-ci en vous priant d'être toujours plus persuadée de toute mon amitié.

A ..... le ..... 1768.

LETTRES HISTORIQUES

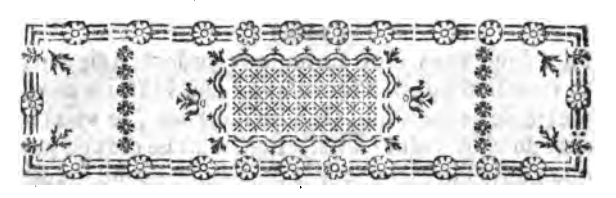
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

HUITIEME LETTRE.

Prix six sols.



M. D. CC. LXVIII.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

HUITIEME LETTRE.

IL faut donc, Madame, me résoudre à vous rendre raison de tout ce qui se fait à Avignon. J'en suis tous les jours plus convaincue par ce que vous me demandez; & je n'aurois pas eu besoin de mettre la main sur le feu pour certifier que vous voudriez savoir pourquoi la Procession pour le rétablissement de la santé du Roi & de la Reine-Mere descendit de la Métropole à la Chapelle du B. Pierre de Luxembourg, & ne suivit point le tour ordinaire dans ces sortes d'occasions; & pourquoi cette Chapelle se trouve annexée à l'Eglise des Céleftins.

Cette épreuve du feu autrefois si en usage, quoique bien peu certaine, m'eût été favorable, & eût parfaitement découvert la vérité. D'ailleurs les

faits dont vous êtes curieuse regardent Avignon, & vous souhaiteriez fort d'avoir une Histoire complette de cette Ville. Quoiqu'il en soit, je vais tâcher de vous donner satisfaction, mais ne croyez pas que j'aille faire ici une Vie des Saints; quand même j'en serois capable, je ne l'entreprendrois pas, ce seroit peine perdue, la lecture de pareils ouvrages n'est plus du goût du Siecle, & je crois que vous ne vous écartez pas de ce principe.

Sachez donc seulement que le B. Pierre de Luxembourg, issu d'une des plus anciennes Maisons de l'Europe, qui a donné des Empereurs à l'Occident, des Rois à la Hongrie & à la Boheme, des Reines à la France & à l'Angleterre, nombre de Princesses à l'Allemagne, & a fourni dans le Royaume plusieurs illustres Branches qui ont dans tous les tems soutenu l'éclat de cette Maison; sachez, dis-je, que le B. Pierre nâquit un peu après le milieu du XIV siecle; il fut d'abord Chanoine de Paris, puis Evêque de Metz, enfin Cardinal; & revêtu de toutes ces dignités, il mourut Saint, âgé de 18 à 19 ans sous le Pontificat de Clement VII qui siegeoit à Avignon, & qui l'avoit décoré de la pourpre. Inhumé dans le Cimetiere des pauvres de cette Ville, des miracles sans nombre furent une preuve non équivoque de sa sainteté; l'on accouroit de toute part à son tombeau, & la foule y devint si grande qu'il fallut y mettre des gardes. On apportoit en même-tems quantité d'offrandes & des plus considerables; Clement VII voulut que des Religieux en fussent les dépositaires. Il choisit les Célestins que quelques années auparavant le Cardinal de Cecano avoit mis dans le Château de Gentili près du Pont de Sorgues, au lieu des Chanoines que son

oncle avoit destiné d'y établir, en changeant ce Château en Monastere.

Vous connoissez, Madame, cette Maison; & comme les Princes & les Princesses, qui s'y sont arrêtez en divers tems à leur passage dans ce Païs-ci, vous avez jugé, que le nom qu'elle porte, convient parfaitement à sa belle situation.

Clement VII vouloit être le Fondateur du nouveau Monastere d'Avignon, & ne ceda qu'à regret cet honneur au Roi Charles VI qui, comme je vous l'ai déja dit, en fit poser le premiere pierre; il se contenta de faire bâtir l'Eglise attenant la Chapelle qu'on avoit déja érigée en l'honneur du B. Pierre au même endroit où étoit son tombeau: voilà pour un article, je passe au second.

Lorsqu'on voulut lever de terre le corps du Saint; une source découvrit l'endroit où étoit le cercueil; c'est aujourdhui un puits, qui est précisement sous l'Autel de la Chapelle. Les personnes attaquées des fievres viennent de tous les endroits circonvoisins invoquer le Saint & boire de l'eau de ce puits, & grand nombre sont guéris. Les febricitans ne sont pas les seuls qui ont recours à l'intercession du B. Cardinal; on a encore sous les yeux des personnes, qui s'y étant vouées sont revenues des bords du tombeau. A Paris même les Célestins dépositaires de sa Chappe de Cardinal, la portent aux malades, qui demandent à la toucher, & plusieurs obtiennent guerison.

Or, le Roi étoit en danger de mort, la Reine mere étoit tourmentée des fievres, il étoit naturel que les Avignonois qui demandoient au Ciel la guérison de L. M. après avoir imploré l'assistance de la Ste. Vierge à qui la Métropole de leur Ville est dediée, eussent recours à un Saint si cé-

lebre par ses miracles, qui est l'un des principaux Patrons d'Avignon, & en l'honneur de qui on célebre tous les ans une très-belle Fête.

Vous voilà instruite à ce sujet, il est tems de continuer à vous donner le détail de ce qui se passa en 1663 & voici d'abord l'Arrêt qui fut rendu par le Parlement le 26 Juillet.

ARREST du Parlement du 26 Juillet 1763.

Extrait des Registres du Parlement.

« Vu par la Cour le procès & procedures faites « à la requisition du Procureur-Général du Roi, « Demandeur; & Requête du 23 Octobre 1662, « afin de faire réunir la Ville d'Avignon & le « Comté de Venisse à la Couronne presente; « Comparant contre Notre Saint Pere le Pape, » assigné & réassigné en la Personne de son Vice- « Legat en lad. Ville d'Avignon, Defendeur & « Défaillant: Extrait d'Acte de partage du Com- « té de Provence entre Alphonse Comte de To- « lose & Resmond Berenger Comte de Forcal- « quier, Maris de deux Filles de Gilbert Comte « de Provence, du mois d'Octobre 1125: Extrait « de la Donation & Cession des Droits & de la « moitié de la Ville d'Avignon faite par Philippe « le Bel à Charles II Roi de Sicile & Comte de « Provence, pour justifier l'union totale de lad. « Ville en faveur des Comtes de Provence: Ex- « trait des Lettres-Patentes du Roi Robert: Dé- « clarations de sa volonté qu'il ne veut être faite « aucune alienation de rien qui soit stable de son « Comté de Provence, du 21 Decembre 1334: « Extrait du Testament dud. Roi Robert du 16

« Janvier 1343 : Un livre intitulé, *Histoire Chronologique des Evêques & Archevêques d'Avignon*, imprimé en lad. Ville en l'année 1659 : « Extrait des Lettres-Patentes de la Reyne Jeanne du 23 Mai 1365 : Autre Extrait des Lettres-Patentes de lad. Reyne du 1 Mai 1367 : Autre « Extrait des Lettres-Patentes de lad. Reyne du « 13 Juin *IV Indictionis* : Extrait du Testament « de Charles d'Anjou dernier Comte de Provence « du 10 Decembre 1481 : Copie de la Lettre « écrite par le Roi à son Procureur-Général pour « la réunion du Comtat & d'Avignon du 13 Octobre 1662 : Copie de la Requête donnée ensuite « par led. Procureur-Général & dont est question, « du 23 Octobre aud. an : Copie de l'Arrêt de la « Cour sur la Requête dud. jour : La Commission « sur iceluy led. jour : Verbal fait par Meynier « & Bose Huissiers sur l'Assignation donnée à « N. S. P. le Pape en la Personne de son Vice-Legat en la Légation d'Avignon du 24 dud. « mois d'Octobre & autres jours : Extrait de la « présentation au Greffe par led. Sr. Procureur-Général du 30 du même mois : Extrait du premier Défaut du 18 Novembre même année ; « Lettres de Réadjournement du 4 Décembre aud. « an 1662 : Verbal fait par lesd. Meynier & Brun « sur l'Assignation donnée aud. Sr. Vice-Legat « dud. jour 4 Decembre & jours suivans : Second « Défaut à la Salle du 16 dud. mois ; Troisieme « Défaut portant Piéces mises, du 11 Janvier « 1663 : L'Inventaire de production desd. Défauts : Arrêt de la Cour du 23 dud. mois de « Janvier que lesd. Défauts sont déclarés bien « venus, obvenus & entretenus ; & N. S. Pere le « Pape déchu de toutes ses exceptions & défen-

« ses dilatoires, déclinatoires & peremptoires ;
« & avant que de juger entier profit il seroit
« d'abondant réassigné pour vous voir produire
« titres & documens, & prendre Appointement
« à Droit : Verbal fait par lesd. Meynier & Brun
« Huissiers sur la réassignation du 28 dud. mois :
« Quatrieme Défaut à la Salle du 10 Febvrier
« aud. an : Cinquieme Défaut en jugement, por-
« tant piéces mises, du 1. May suivant : Extrait
« de l'Echange passé en Septembre 1257 entre
« le Comte de Provence & l'Evêque de Mar-
« seille : Extrait de la Révocation faite par la
« Reyne Jeanne de toutes les Donations, Con-
« cessions & Alienations par Elle faites, du 15
« Septembre 1350 : Lettres Patentes du Roi pour
« la continuation du Parlement du 17 du présent
« mois vérifiées par la Cour : L'inventaire de pro-
« duction desd. Défauts : Oui le Commissaire dé-
« puté ; tout consideré, Dit a été que la Cour les
« Chambres assemblées, jugeant l'entier profit &
« utilité desd. Défauts & trouvant la Demande
« dudit Procureur-Général du Roy, duement
« justifiée par ses produits : A déclaré & déclare
« ladite Ville d'Avignon & Comté Venaissin,
« être de l'ancien Domaine & dépendance du
« Comté de Provence, & d'icelui n'avoir pu être
« alienés, ni séparés ; & au moyen de ce les a
« réunis & réunit à la Couronne ; & en conse-
« quence a ordonné & ordonne que le Roy sera
« remis en la possession & jouissance de lad. Ville
« & Comté Venaissin, droits & appartenances
« par Maîtres de Meynier Premier President, de
« Forbin President, de Gauthier, de Villeneuve,
« de Trechant, Lombard, Petit, Thomassin,
« Seigniers, & St. Marc Conseillers du Roy, que

« la Cour a commis, pour s'acheminer en ladite
« Ville & Comté aux Lieux où besoin sera, pour
« en prendre la réelle & actuelle possession, re-
« cevoir le serment de fidélité, foy & hommage
« des Consuls & Habitans dudit Avignon & au-
« tres; Ensemble des Elu & Syndics dudit Com-
« té, y établir par provision & jusqu'à ce que
« S. M. y aye pourvu des Officiers de Justice,
« au nombre qu'ils trouveront à propos, pour
« cognoistre des differends civils & criminels des
« Habitans de ladite Ville & Comté, dont l'ap-
« pel ressortira à la Cour; & ordonner tout ce
« qu'ils jugeront nécessaire pour le bien & ad-
« vantage de Sad. Majesté, circonstance & dé-
« pendances : nonobstant oppositions & appella-
« tions quelconques, pour lesquelles ne sera dif-
« feré : A fait, & fait inhibitions & défenses à
« tous les Habitans de ladite Ville & Comté de
« s'adresser, ni recognoistre autres Magistrats &
« Officiers que lesdits Commissaires, & en leur
« absences que ceux qu'ils auront commis & de-
« legués, & dans la suite pourvus & nommés
« par le Roy, & par appel à la Cour, & à tous
« les Officiers, qui auront été commis par Sa
« Sainteté de plus se mêler de l'exercice de leurs
« Charges, à peine de faux & autre arbitraire,
« & seront les Armes de N. S. P. le Pape ostées
« avec respect & décence des lieux où elles se
« trouveront & à leur place remises celles du Roy,
« sauf à Sa Majesté d'ordonner pour le rembour-
« sement de la finance qui aura été effectivement
« payée lors de l'alienation de lad. Ville d'Avi-
« gnon, ainsi qu'il appartiendra. Publié à la
« Barre du Parlement, &c.

. . . .

Après la publication de cet Arrêt, les Commissaires, firent lire l'Ordonnance rendue le même jour 28 Juillet pour la prise de possession ; & elle étoit conçue en ces termes :

« Nous Commissaires Deputez par la Cour sur « la requisition du Procureur General du Roy, « avons ordonné & ordonnons, que l'Arrest de « ladite Cour du vingt-sixiéme du present mois « de Juillet, portant Réünion de la Ville d'A- « vignon & Comté Venaissin au Domaine de la « Couronne & Comté de Provence, sera executé « selon sa forme & teneur ; Leu presentement « en Audiance, & publié à son de Trompe par « tous les Lieux & Carrefours accoûtumez de « cette Ville registré ez régistres du Palais, de « la Ville, & par tout où besoin sera : Et que Sa « Majesté sera presentement par nous mise en « Possession de ladite Ville d'Avignon en la per- « sonne dudit Procureur Géneral en tous les « Lieux, où l'on accoûtumez de prendre telles « Possessions. Enjoignons à tous les Habitans de « ladite Ville de recognoistre le Roy pour leur « Souverain Seigneur, à peine d'estre procedé « contre les Contrevenants comme Criminels de « leze Majesté ; Et seront les Armes de N. S. « Pere le Pape ostées avec respect & décense des « Lieux, où elles se trouveront ; & à leur place « remises celles du Roy. Fait à Avignon le vingt- « huictiéme Juillet mil six cens soixante-trois. «

Cette lecture finie, les acclamations recommencerent & continuerent pendant que les Commissaires précédés & suivis du même Cortége, descendirent du Palais pour aller d'abord prendre possession du Tribunal de St. Pierre : cérémonie à laquelle assista le Duc de Villars. Ils se rendi-

rent ensuite à la Porte-du Rhône, sur laquelle ils firent placer les armes du Roi, & monterent delà à la Métropole.

Le Prévôt les reçut à la porte à la tête du Chapitre; ils furent conduits dans le Choeur & prirent place dans les stalles. On recita l'*Exaudiat*; le *Te Deum* s'ensuivit, & au sortir de l'Eglise, arrivés devant le Palais, toujours accompagnés des Consuls, ils mirent le feu au Bucher préparé dans la Place; & sur le champ à de nouvelles acclamations se joignit le bruit du Canon, & des Boëtes.

Les Consuls, les accompagnerent chez le Premier President, où ils s'étoient assemblés, avant que de monter au Palais, & où ils avoient été les prendre; & de retour à l'Hôtel de Ville, ils allumerent un autre feu de joye; il fut le signal de celui que chaque Particulier fit devant sa maison; & toute la Ville retentit de nouvelles acclamations.

Elles me rappellent en ce moment celles qu'il y eut le jour de St. Louis dernier passé, qu'on célebra la Fête du Roi, & de l'illustre Commandant qu'il a plu à S. M. de donner à la Ville d'Avignon; mais il faut attendre d'en parler d'être arrivé au tems convenable, que je vous ferai une Relation exacte de cette Fête.

La publication du premier Arrêt de réunion s'étoit faite un Samedi; & comme je l'ai remarqué, & comme je vous le dirai dans son tems, celle du dernier a eu lieu le même jour de la semaine. Le lendemain la Cloche de l'Hôtel de Ville annonça une assemblée générale pour prêter le serment de fidélité énoncé dans l'Arrêt; & les Chefs des Chapitres, les Supérieurs des Commu-

nantés y furent invités par des Billets particuliers, que les Consuls leur envoyerent.

L'Assemblée étoit indiquée pour quatre heures après-midi; les Consuls allerent prendre les Commissaires chez le Premier President, & les accompagnerent à l'Hôtel de Ville, où étant montés dans la Salle du Conseil, & chacun ayant pris place, le Procureur-Général fit un nouveau Discours au sujet de la prestation du serment; le Premier President dit ensuite deux mots, & l'on fit la lecture de l'Arrêt donné par la Commission à ce sujet.

Lorsque l'Arrêt eut été lu, l'Assesseur au nom de tous les Habitans fit tout haut la lecture du Serment, suivant la formule qu'il en avoit en main, & le prêta ensuite avec les Consuls en levant la main, sauf les Privilèges, Libertés & Conventions.

Le Premier President, qui en qualité de Baron d'Oppede étoit vassal du Pape, quitta sa place, & prêta lui-même serment entre les mains du President de la Roque; après quoi, reprenant sa place, il le fit prêter, à la Noblesse, aux Bourgeois, aux Chefs des Communautés, &c.; & cette cérémonie achevée, les Consuls, réaccompagnerent les Commissaires chez le Premier President.

Vous avez vû, Madame, le Bâtiment, qui est en face du Palais, & qu'on nomme la Monnoie, parce que c'étoit-là qu'on fabriquoit autrefois des petites pieces de monnoie d'argent & d'autres de cuivre; on a cessé d'en fabriquer depuis le commencement de ce siecle; & il ne reste plus que quelques-unes des pieces d'argent dans les Cabinets des Curieux, qu'ils gardent comme une rareté; quant-à celles de cuivre qu'on nomme *Patas*,

& qui équivalent à ce qu'on appelle à Rome *Quatrini*, dont il y en avoit pour une somme considérable, elles sont reduites aujourdhui à une assez modique ; ils ont toujours cours, non-seulement dans Avignon & le Comté Venaissin, mais encore dans les Villages & Lieux circonvoisins, dont les Habitans aportent journellement leurs denrées dans le Pays ; & de ces Patas, il en faut sept pour faire la valeur d'un sol de France.

Le Bâtiment de la Monnoie fut construit sous le Pontificat de Paul V ; & il y avoit en pierre les armes de ce Pape sur la façade, comme elles y sont encore aujourdhui. On commença le 30 Juillet à les abbattre, & à y placer aussi en pierre celles du Roi ; & ce jour-là les Commissaires du Parlement partirent pour Carpentras, où ils allerent prendre possession du Comté Venaissin, & y recevoir l'hommage, de tous les Vassaux, & des Consuls de toutes les Communautés, qui y avoient été mandés pour le même jour.

Le sejour des Commissaires à Carpentras ne fut pas long, ils revinrent à Avignon le 1 Août sur les quatre heures du soir ; & on leur fit une reception pareille à celle qu'on auroit fait au Roi luimême. Les Quartiers de toutes les Paroisses étoient sous les armes, & formoient un Corps de plus de trois mille hommes ; les Boutiques furent fermées ; les Consuls allerent à leur rencontre suivis de plus de vingt Carosses occupés par ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville ; & à leur entrée on fit une salve générale de tous les Canons gros & petits, & une décharge des Boëtes.

Arrivés à l'Hôtel du Duc de Villars, M. Casal Assesseur les y complimenta en cérémonie ; les Consuls leur envoyerent ensuite un present à cha-

cun proportionnement à leur rang, & tous furent parfaitement bien regalés.

Depuis le 3 jusqu'au 14 inclusivement les Commissaires donnerent Audience dans le Palais au Parquet de la Rote, où les Auditeurs Généraux tenoient auparavant les leurs; ils déciderent quelques affaires, sur les plaidoyers des Avocats de la Ville, qui plaiderent suivant la forme usitée en France, & le Premier President prononça les Arrêts.

Pendant le sejour que les Commissaires firent dans la Ville, il survint une grande division. Je vous ai, Madame, déja instruite que M. de Mondevergues, informant les Consuls des dispositions de la Cour à l'égard d'Avignon, leur avoit mandé, que le Roi y établiroit une Cour Souveraine indépendante de Rome; qu'en consequence ce fut-là une des demandes que les Députés envoyés à Lyon pour les Conferences que le Duc de Crequi devoit y avoir avec M. Rasponi, afin d'accommoder les différens entre le Pape & le Roi, & qui se tinrent au Pont de Beauvoisin; avoient été chargés de faire au nom de la Ville; & que les Conferences ayant été rompues, cette demande fut inserée dans le Memoire remis au Duc & envoyé à M. de Mondevergues, pour être présenté à M. de Lionne Secretaire d'Etat.

L'Arrêt de réunion ayant été rendu, & l'administration de la Justice reglée *pro interim*, il fut question de l'établissement de la Cour Souveraine. La plus grande partie de la Noblesse, & nombre de Bourgeois Conseillers de l'Hôtel de Ville, n'étoient plus du sentiment d'en avoir une; une simple Sénéchaussée, ou tout autre Tribunal inférieur leur paroissoit plus convenable; mais le

Clergé, l'Université, les Marchands, les Artisans, & tout le peuple en général la souhaitoient.

Dans cette division on eut recours aux Commissaires, afin qu'ils trouvassent un expedient pour concilier les esprits. Le Conseil devoit s'assembler pour nommer les Députés, qui devoient être envoyés à la Cour, & demander au Roi la Cour Souveraine; dans la disposition où les choses étoient, on craignoit que la pluralité des voix dans ce Conseil, ne fût du côté de ceux qui ne vouloient plus cette Cour. On se rappella qu'en 1465 lorsqu'il fut question d'envoyer à Rome une Députation pour prêter foi & hommage au Pape Paul II, il y avoit eu une semblable division, & que pour être assuré que ceux qu'on avoit en vue dans cette Députation seroient nommés, on avoit fait entrer dans ce Conseil avec voix déliberative des Députés de chaque Confrérie, nom sous lequel étoient désignés, les Notaires, les Marchands, les Orfévres, les Fabriquans, & généralement tout ce qu'on appelle Corps de Mêtiers; on insinua cet expédient au Baron d'Oppede, qui trouvant l'expédient bon, en conféra avec les Commissaires; ils l'approuverent, & le Premier Président dit aux Consuls qu'ils pouvoient agir en consequence. On ordonna à toutes les Confréries de s'assembler & de choisir, parmi les plus apparens & les plus intelligens, ceux qui pourroient entrer au Conseil; leurs Députés furent nommés, & allerent à l'Hôtel de Ville le jour indiqué. Je vous en rendrai compte dans ma prochaire Lettre, le détail de ce Conseil me meneroit trop loin; & à vous dire vrai, je sens que j'ai assez écrit pour aujourdhui, quoique je me fusse proposée d'écrire long-tems, sachant

que mes Lettres vous amusent ; & ne desirant rien tant que de pouvoir contribuer à tout ce qui peut charmer l'ennui inséparable d'une solitude, où il est difficile d'avoir des nouvelles.

Je finis en vous répétant que personne ne sera jamais plus sincerement que moi, Madame, votre, &c.

A..... le ..... 1768.

NB. Malgré l'attention qu'on a eu à corriger les épreuves, il s'est encore glissé quelques fautes dans la *Septieme Lettre.* Page 110, ligne 1, 6 Octobre, *lisez* 2 Octobre ; même page ligne 23, suivis, *lisez* suivi. Page derniere, à la place du chiffre 114, *lisez* 111 & ligne 19 au lieu de Charles VI, *lisez* Charles IV.

LETTRES HISTORIQUES

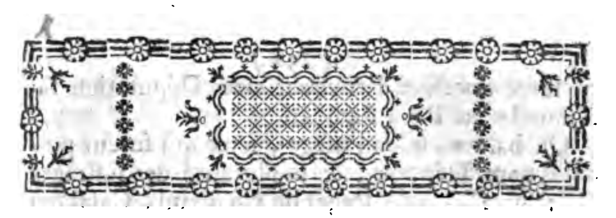
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

NEUVIEME LETTRE.

❦ Prix six sols. ❧



M. D. C C. L X V I



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

NEUVIEME LETTRE.

GRaces au Ciel, je pourrai désormais, Madame, continuer ma narration sans craindre aucune demande qui m'oblige d'en interrompre le cours ; & je commence cette Lettre par vous dire que les Commissaires du Parlement, qui étoient dans Avignon, ayant consenti que les Confréries eussent dans le Conseil qui devoit se tenir pour une nouvelle Députation au Roi, des Députés de leurs Corps avec voix déliberative, ce Conseil se tint le 8 Août, & l'Assemblée fut très-nombreuse. Il y avoit avec les Consuls, les Conseillers ordinaires, les Députés du Clergé & de l'Université, tous ceux qui avoient porté le Chaperon, & soixante-quatre Députés des Confréries, ce qui ne s'étoit pas pratiqué depuis 1465,

qu'il fut question d'envoyer une Députation solemnelle au Pape Paul II.

On balota, selon l'usage, ceux qui furent proposés pour Députés, & la pluralité des suffrages fut pour M.M. de Puget de Chasteuil, Casal qui étoit Assesseur, Borrely & Capelan; ils partirent le 13 & furent accompagnés hors la Ville en cérémonie par les Consuls.

Les Commissaires créérent le lendemain une Chambre de Justice, à laquelle ils attribuerent tout le pouvoir temporel qu'avoient le Vice-Legat, l'Auditeur-Général & le Tribunal de la Rote pour la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin; & pour Carpentras à la place du Recteur & du Vice-Recteur, deux Lieutenans. La Chambre d'Avignon fut composée de M. de Ribere Président, M.M. de Felix, de Vedeau, de Belly, d'Augier, de Sylvestre, de Siffredy, de Guyon de Barthelemi, de Teste & Godareau, & on leur donna ensuite pour Adjoints M.M. de Raïsse & de Taché. M. Louis de Garcin fut nommé Procureur-Général du Roi, à la place de M. de Cartier Avocat-Général de N. S. P. le Pape. Le Vice-Gérent conserva sa Charge, le Marquis de Brantes fut aussi confirmé Viguier pour le Roi, & ils établirent pour Juges de saint Pierre M.M. Rufi & Teste. Tous les Greffiers subsisterent, ils eurent ordre d'intituler les Cartels qu'ils expédieroient : *De par le Roy, Du Mandement de M.M. les Commissaires*, & on leur assigna pour chaque Cartel, ce qu'on donnoit auparavant à la Rote. Tous ces Magistrats & tous les Curiaux entrerent en fonction après avoir prêté serment entre les mains du Premier Président.

A Carpentras M. de Soubiras fut établi Lieu-

tenant à la place du Recteur, & on confirma les Juges ordinaires; la Judicature de Lille fut donnée à M. Sabatier d'Oppede, & celle de Valreas à M. de Guillermis : de sorte que la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne ne devoit occasionner aucun changement dans l'administration de la Justice, à la reserve de l'Appel au Parlement, au lieu de l'interjetter en Cour de Rome. Tout fut même reglé par une Ordonnance que rendit ensuite le Premier Président le 27 du même mois.

La Ville de Carpentras engagea cependant les deux Lieutenans à secouer la Jurisdiction de la Chambre d'Avignon ; mais avant que de vous parler de ce qui arriva à cette occasion, & pour vous mettre au fait du fondement des prétentions de cette Ville, je suis obligée de prendre les choses à leur origine; ce sont-là des faits qui ne sont pas généralement connus, & qui mis sous un même point de vue, ne laisseront pas que de vous paroître intéressans, en vous apprenant la constitution ancienne du Païs.

Il faut donc savoir, Madame, que la Provence fut autrefois divisée en trois Gouvernemens, parmi lesquels celui d'Avignon ne tenoit pas le dernier rang; la partie appellée depuis *le Comté Venaissin* qui y étoit renfermée n'étoit pas encore connue sous cette dénomination; & Carpentras qui a été ensuite la Capitale de ce Comté, n'étoit qu'un simple Fief.

Ce fut vers l'an 980 que Roubaud Comte de Forcalquier Frere de Guillaume I Comte de Provence donna à sa Fille Eme, en la mariant avec Guillaume Comte de Toulouse, une partie de ses Etats; & Gaufridi dans son Histoire de Pro-

vence nous apprend que : « D'abord après cette « séparation, la partie dont il s'agit ici, commença « d'être connue sous le nom de *Comté Venaissin.* « Il y est encore dit : « Qu'en vertu du Venaissin « les Comtes de Toulouse prirent le titre de Mar- « quis de Provence. «

Il est vrai que Fantoni dans son Histoire de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin, écrite en Italien, prétend que le nom de *Venaissin* soit plus moderne, & qu'il n'ait été donné à cette partie de la Provence, que depuis le Concile de Latran en 1222 dans l'acte qui fut passé entre le Comte de Toulouse & les Consuls d'Avignon.

Ruffi dans sa Differtation sur l'origine des Comtes du Venaissin paroit du sentiment de Fantoni, mais quelle que soit l'époque de la dénomination de ce Païs, il est certain qu'elle a son origine de ce que la Ville d'Avignon étoit appellée *Urbs Vennicorum*, d'où par corruption a été formé le nom de Venaissin ; & pour cette raison, on ne disoit pas le *Païs Venaissin*, mais le *Païs de Venaissin* dont la Ville d'Avignon étoit la Capitale, après la séparation faite en 980 qu'elle parvint au Comte de Toulouse.

Guillaume III Comte de Forcalquier n'étoit pas intervenu dans le fameux accord fait le 16 Septembre 1125 entre Alphonse Comte de Toulouse & Raymond Berenger Comte de Provence, dans lequel chacun d'eux se reserva la moitié d'Avignon, dont Guillaume prétendoit seul avoir le Domaine.

Sur ce fondement ce Prince en 1128 ceda ce Domaine à la Ville d'Avignon qui pour lors s'érigea en République ; & ce Domaine comprenoit, le Pont de Sorgues, Vedenes, Entraigues, Jon-

quéretes, Caumont, le Thor, Thouson & les Fiefs de Pierre Giraud-l'Ami, aujourdhui Château-Neuf de Gadagne érigé en Duché; & par consequent une partie de ce qui forme le Païs de Venaissin. Guillaume avoit encore la Terre de St. André, & plusieurs Fiefs & Domaines dans la Provence au-delà de la Durence.

Le St. Siege prit possession en 1273 d'une partie du Comte Venaissin en vertu du Traité de Paris de 1228; & en 1251 Avignon cessa d'être République par la Convention qu'Alphonse Comte de Toulouse & Charles I Roi de Naples, Comte de Provence, passerent avec cette Ville, qui dès-lors appartint pour moitié au Comte de Toulouse & au Comte de Provence.

Mais le Comté de Toulouse ayant été réuni au Royaume de France en 1271 Avignon suivit le même sort pour une moitié, jusqu'à l'an 1291 que le Roi Philippe le Bel donna cette moitié à Charles II Roi de Naples Comte de Provence, déja en possession de l'autre: Au reste, je ne crois pas devoir passer ici sous silence que c'est le même Charles II qu'on regarde comme le Fondateur de l'Université d'Avignon, par les grands Privilèges qu'il lui accorda en 1303.

Ce fut par préference à la Ville de Carpentras, quoiqu'alors unie au Domaine du St. Siege, & qui par accident étoit devenue la Capitale du Païs Venaissin, que Clement V. établit le Siege Apostolique dans Avignon, quoique cette Ville fût sous la domination des Comtes de Provence: Que les Curieux recherchent le motif de cette préference, je crois, Madame, que vous n'y prenez pas grand intérêt, non plus que moi; il doit vous suffire de savoir qu'Avignon passa sous la domi-

nation du Pape, par la vente qu'en fit Jeanne Reine de Naples Comtesse de Provence en 1348. Après cette vente, Avignon & le Comté Venaissin se trouverent réunis sous la puissance du même Souverain, & Avignon reprit ses premiers droits, & l'ancienne supériorité qu'il avoit eu sur tout le Païs, & qui n'avoit été que suspendue. Clement VI embellit ses murailles & jusqu'en 1377 que le St. Siege fut transferé de cette Ville à Rome, & pendant tout le sejour des Papes, ce fut une Ville des plus brillantes à laquelle Carpentras ne pouvoit contester son éclat, ni s'aviser de lui disputer la prééminence : la Souveraine Puissance y residoit.

Les Papes y établirent un Auditeur Général de la Chambre, qui, avec la qualité de Président, avoit droit de connoître de toutes les causes civiles & criminelles qu'il y avoit dans cette Ville & dans tout le Comté Venaissin par prévention en premiere instance, comme encore de tous les appels qu'on interjettoit des Sentences du Recteur du Comté, de son Lieutenant & des autres Juges de la Province. Ils y établirent même des Auditeurs du sacré Palais, tels que sont à Rome les Auditeurs de Rote.

Urbain V voulut que les causes d'appel fussent dévolues au Gouverneur d'Avignon, & Gregoire XI avant son départ pour Rome lui donna le titre de Vicaire Général du St. Siege dans la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin. Après le grand Schisme d'Occident que termina en 1409, dans le Concile de Pise, l'Election d'Alexandre V ; ce Pape le décora du titre de Legat, & lui en conféra toutes les facultés.

L'Office de Vice-Gérent fut établi en 1413 sous

Jean XXIII & il lui fut accordé la connoissance de toutes les Causes des soumissions d'Avignon & du Comté Venaissin, sous la reserve de l'Appel au Tribunal du Legat. Ce Magistrat obtint même ensuite d'autres facultés ; & il fut ordonné que la Cour de la Vice-Gerence seroit toujours dans Avignon : il fut encore permis d'y appeller de toutes les Sentences du Recteur & des autres Juges du Comté Venaissin.

La Ville de Carpentras n'avoit cependant pas perdu de vue l'idée de la gloire dont elle avoit joui, quoique pour bien peu de tems ; elle souffroit impatiemment d'être reduite à son premier état de dépendance & de sujettion. Elle tenta en 1479 sous Sixte IV de se soustraire à la supériorité de la Ville d'Avignon ; mais vains efforts ! Sixte déclara : « Que le Legat ou Président d'A- « vignon avoit dans le Comté Venaissin la même « supériorité, & la même jurisdiction que dans « cette Ville, & qu'à cet effet Avignon & le « Comté Venaissin seroient censés être sous un « seul & même Gouvernement : « Il ordonna encore expressément : « Que les Habitans du Comté « Venaissin ne pourroient appeller des Sentences « rendues par le Recteur & les autres Juges qu'au « Legat & au Président d'Avignon. «

On auroit pû inferer de la Bulle de Sixte IV que le Comté Venaissin n'étoit plus une Province distincte & séparée de celle d'Avignon, quoiqu'elle ne lui fût que subordonnée, Jules II ne laissa plus aucun doute à ce sujet par celle qu'il donna en 1510. Il déclara : « Que le Comté Ve- « naissin étoit à la vérité une Province séparée de « celle d'Avignon, qui avoit des Statuts & des « Coutumes propres ; mais qu'il reconnoîtroit ce-

« pendant toujours la Jurisdiction, la supériorité
« & la prééminence que le Legat avoit dans cet-
« te Ville pour ce qui concerne les affaires poli-
« tiques, économiques & judiciaires. «

Ce fut ensuite par ordre de Pie IV qu'on vit ériger dans Avignon le 25 Avril 1566 le Tribunal de la Rote, composé de six Auditeurs pour juger toutes les Causes de cette Ville & du Comté Venaissin qui y seroient portées par voyes d'Appel.

Voilà, Madame, l'origine des prétentions de la Ville de Carpentras, qui, comme vous avez vû, avoient été bien anéanties; & cependant elle crû la circonstance favorable pour les faire revivre, lors de la réunion du Pays au Domaine de la Couronne en 1663, en tâchant de se soustraire à la Chambre Royale de Justice établie dans Avignon. En effet, les Lieutenans de Carpentras s'aviserent de faire élargir de leur autorité les prisonniers arrêtés par ordre de cette Chambre; ils menacerent les Huissiers qui alloient executer ses Mandemens, défendirent aux Notaires & Greffiers de recevoir leurs rapports; & faisant acte de Souverain, ils eurent la hardiesse de faire publier dans tout le Comté Venaissin une Proclamation, dont l'objet étoit de ne pas y reconnoître la Chambre de justice établie dans Avignon.

Les Commissaires informés de pareilles démarches rendirent une Ordonnance le 13 Septembre, par laquelle ils déclarerent : « Que la Jurisdiction
« de la Chambre d'Avignon s'étendoit non-seu-
« lement dans tout le ressort de cette Ville,
« mais encore dans tout le Comté Venaissin avec
« le même pouvoir qu'y avoient le Vice-Legat,
« l'Auditeur Général & la Rote. «

La Commission cassa par cette Ordonnance tou-

tes les Procedures faites au préjudice de cette Chambre, & fit inhibitions & défenses aux Lieutenans de Carpentras & autres Magistrats de donner aucun trouble ni empêchement aux Mandemens émanés de l'autorité de la Chambre Royale d'Avignon.

Les Habitans des autres Villes & Lieux du Comté Venaissin s'opposerent eux-mêmes aux entreprises des Lieutenans de Carpentras, & des Curiaux de cette Ville ; & dans une assemblée, ils resisterent fortement à ceux qui vouloient décliner la Jurisdiction d'Avignon.

La contestation fut cependant portée jusques devant le Roi ; & S. M. sur le rapport de M. de Bezons Intendant daigna y pourvoir ; Elle envoya une Lettre de Cachet au Baron d'Oppede Premier President du Parlement de Provence, & cette Cour y pourvut en même tems de son côté par divers Arrêts rendus en conformité.

Par celui du 24 Novembre, en consequence de la Lettre du Roi, il fut ordonné : « Que les Appellations des Habitans de la Ville de Carpentras se releveroient pardevant les Juges établis « dans cette Ville à la place du Recteur, & que « celle des Habitans d'Avignon seroient relevées « pardevant les Juges qui y avoient été établis, « conformement aux privileges de cette Ville ; « que quant à tout le reste des Villes & Lieux « du Comté Venaissin, qu'il seroit permis aux « Habitans de se pourvoir pardevant les Juges « établis en la Ville d'Avignon, ou à ceux de « Carpentras, à la charge que ceux qui en seroient les premiers saisis en connoîtroient ; & « que leurs jugemens seroient executés sans demander aucun *Pareatis* les uns aux autres : le « tout sauf l'appel à la Cour. «

Le Parlement rendit encore le 5 Decembre suivant deux autres Arrêts, par l'un desquels la Cour ordonna : « Que les Causes de la Ville d'A- « vignon seroient traitées en premiere & seconde « instance pardevant les Juges établis tant dans « lad. Ville que dans le Comté ; de façon qu'elles « ne pourroient être portées à la Cour, que par « Appel en dernier ressort. «

Quant au Chef des Appellations, il fut ordonné: « Qu'icelles nonobstant, il seroit procedé par les « Cours établies en la Ville d'Avignon, à l'exe- « cution des Decrets, Sentences, ou Judicats, « concernant les cas qui y sont exprimés : sauf en « tout le Privilege de la Cour du Viguier de la « Ville d'Avignon. «

Le Parlement permit aux Commissaires exerçant la Jurisdiction dans Avignon de connoître sans Appel de toutes les Causes, qui n'excederoient pas la valeur de quatre cent livres ; & que pour tout le reste qui n'étoit pas exprimé dans l'Arrêt, les Statuts, Bulles & Reglemens de la Ville d'Avignon seroient observés, suivis & executés selon leur forme & teneur.

Par l'autre Arrêt, la Cour ordonna : « Que les « Mandemens de Justice seroient executés dans « le Comté Venaissin, sans demander aucun *Pa-* « *reatis*.

Voilà, Madame, ce qui se passa entre la Ville d'Avignon & celle de Carpentras au sujet du Reglement de la Justice ; il semble qu'après des Arrêts solemnels, la chose devoit être décidée une fois pour toutes, cependant vous verrez, qu'en 1688 lorsque le second Arrêt de réunion eut été rendu, la Ville de Carpentras voulut reprendre ses premiers erremens. Je vous ai donné tout de

ſuite ce qui regardoit cette affaire. J'en reviens aux autres opérations des Commiſſaires du Parlement pendant leur ſejours à Avignon.

Ils firent chommer le jour de St. Louis fête du Roi ; & la publication en fut faite de leur part à ſon de Trompe, tandis que l'Archevêque fit annoncer cette Fête au Prône le Dimanche précédent ; elle ſe paſſa en grandes réjouiſſances. La Cloche du Conſeil ſonna la veille ſur les cinq heures du ſoir, pour convoquer le Corps de Ville ; & les Conſuls à la tête, allerent prendre le Premier Preſident à l'Hôtel de Villars pour venir allumer le feu de joye qu'on avoit préparé ſur la Place, ce qui ſe fit au bruit des Boëtes & des Canons.

Trois jours après, le Comte de Merinville, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Géneral des Armées de S. M. & au Gouvernement de Provence que le Roi avoit nommé Gouverneur de la Ville & du Comté Venaiſſin, arriva à Avignon par le Rhône qu'il avoit deſcendu en Bateau de Poſte depuis Lyon.

Les Conſuls, qui avoient été informés du jour ſe trouverent ſur le Port avec quantité de Gentilshommes, qui les avoient ſuivis dans leurs équipages. Les Quartiers avoient pris les armes & l'on s'attendoit qu'au ſortir du Bateau, le Gouverneur monteroit dans le Caroſſe qui lui étoit deſtiné ; mais ayant mis pied à terre, & reçu avec la derniere politeſſe le Compliment des Conſuls, il voulut faire ſon entrée à pied, ce qui forma néanmoins un très-beau coup d'oeil par la quantité de monde qui le précédoit, qui le ſuivoit, & par le nombre des Caroſſes qui fermoient la marche.

On monta tout de suite à la Métropole, où le Comte de Merinville fut reçu par le Chapitre, comme Gouverneur : il se mit à genoux sur un Prie-Dieu placé au bas du Trône dans le Sanctuaire, du côté de l'Evangile ; on chanta l'*Exaudiat* au bruit du Canon, & il fut ensuite conduit au Palais où son logement avoit été préparé, & où il reçut successivement, après la Harangue que lui fit M. Calvet Acteur de la Ville à la place de M. Casal, Assesseur, qui étoit l'un des Députés partis pour Paris, les complimens de tous les corps.

Le Comte de Merinville s'attira bien-tôt le cœur de tous les Habitans par la douceur de son Gouvernement. Plein d'affabilité, le Palais étoit ouvert à tout le monde ; & les Consuls en particulier eurent surtout lieu d'être pleinement satisfaits de la maniere dont il en agit à leur égard.

La Noblesse du voisinage, vint lui faire visite dans le courant du mois de Septembre ; & sur la fin, comme l'Automne étoit extrêmement belle, il alla passer quelques jours en Campagne ; il fit aussi une tournée en Provence dans le mois d'Octobre, & à son retour il se rendit à Suze, d'où il ne revint à Avignon qu'au commencement de Decembre.

Ces devoirs de bienséance, dont on s'acquitte en France à l'occasion de la Nouvelle année, & qui, comme l'on dit, engagent à se fuir pour se visiter, se rendent en Italie avec bien plus d'empressement encore, aux Fêtes de Noël, *vengo augurarvi felicissime Feste*, dit-on, à quelqu'un qu'on trouve chez lui ; & le jour de l'an, on se contente de se dire lorsqu'on se rencontre *buon capo d'anno*. Les visites à l'égard des gens en place se

sont en cérémonie ; & comme on suit à Avignon l'usage d'Italie, le Vice-Legat recevoit à la Noël la visite de tous les Corps Séculiers & Reguliers, des Magistrats des différens Tribunaux, des Consuls, & de toute la Noblesse en particulier de l'un & de l'autre sexe ; le Recteur de Carpentras, & les trois Evêques du Comté Venaissin venoient successivement faire visite au Vice-Legat à cette occasion.

Le Comte de Merinville, en qualité de Gouverneur de la Ville & du Comté Venaissin, reçut toutes ces différentes visites ; mais il n'assista pas, durant les Fêtes, à ce que je vous ai déja dit qu'on nomme Chapelle, dans les principales Eglises de la Ville ; les Consuls seuls y allerent avec leur Cortége ordinaire, à la reserve des Gardes qu'ils n'avoient plus depuis l'arrivée du Comte. Il ne donna pas non plus ces repas de cérémonie dont je vous ai également parlé ; il donnoit étant en Ville tous les jours à manger, la Noblesse étoit invitée tour à tour, les Dames du nombre des convives ; & en attendant l'arrivée de la Comtesse, il y en avoit toujours une, qui, à sa place, faisoit les honneurs de la Table : à l'occasion des Fêtes de Noël, le nombre des convives fut beaucoup plus grand que les autres jours.

Vous voyez, Madame, que tout fut parfaitement tranquille durant le reste de l'année 1663 & qu'il n'y eut absolument que les contestations survenues entre les gens de Barreau, qui occupassent sérieusement les personnes intéressées. Elles durerent assez long-tems, comme vous avez pu le remarquer ; mais il n'y a là rien d'extraordinaires ; il en est presque toujours de même, lorsque deux Tribunaux sont en dispute au sujet de

la Jurisdiction ; chacun tâche de faire valoir ses droits.

La Comtesse de Merinville arriva enfin le 20 Janvier, ainsi qu'on l'espéroit ; comme son séjour, par ce qui se passa rendit Avignon infiniment brillant, & pour ainsi dire un second Paris, & que je suis bien aise de vous en faire un récit non interrompu, je le renvoye à ma premiere Lettre; en terminant celle-ci par des assurances, qui n'auront cependant rien de nouveau pour vous : car vous savez que rien au monde ne pourra jamais altérer la sincère & tendre amitié que je vous ai voué pour ma vie, & c'est sur ces assurances que je me dis, Madame, votre, &c.

A . . . . le . . . . 1768.

LETTRES HISTORIQUES

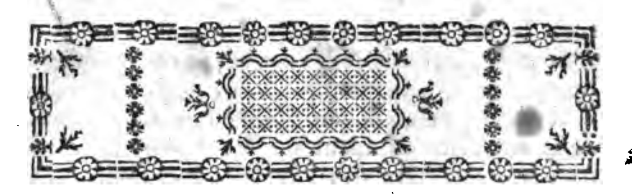
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaiſſin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

DIXIEME LETTRE.

Prix ſix ſols.



M. D. C C. L X V I I I.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion, de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

DIXIEME LETTRE.

JE comptois, Madame, & vous deviez vous y attendre, que cette Lettre commenceroit par l'arrivée de la Comtesse de Merinville, & ce qui contribua à rendre la Ville d'Avignon un second Paris ; cependant il n'en sera pas encore question, il faut auparavant rectifier quelques erreurs qu'il y a dans mes précedentes, & ajouter quelques faits qui n'étoient pas dans divers Memoires qui m'ont été d'abord communiqués, & qui se sont trouvés dans celui que j'ai actuellement sous la main, & que je n'ai pu me procurer plûtôt. Avoir attendu qu'il fût en ma disposition avant que de commencer ce que vous desiriez savoir touchant la premiere réunion, vous auriez peut-être pris mon délai pour refus, ou pour in-

différence, & afin de vous marquer au contraire mon empressement, je me suis hâtée : de-là les erreurs & les oublis ; mais je vais y remedier. Et d'abord, ce ne fut point en allant sur les Frontieres d'Espagne pour la Paix des Pyrenées que Louis XIV passa à Avignon. S. M. ne devoit s'y rendre que pour avoir une entrevue avec le Roi d'Espagne ; & comme il s'y rendoit, Elle s'arrêta à Toulouse, d'où Elle vint en Provence.

M. Lascaris Vice-Legat n'exerça plus la Vice-Legation après qu'Avignon & le Comté Venaissin eurent été rendus au Pape en 1664, mais ce fut en 1665 qu'il fut nommé à l'Evêché de Carpentras ; & lorsqu'il partit d'Avignon la nuit du 27 au 28 Juillet, le Premier Président le fit accompagner jusqu'au Bateau de Noves par toute la Compagnie des Gardes du Duc de Mercœur, & il le fut ensuite jusqu'aux Frontieres de Provence par un Brigadier & trois des mêmes Gardes.

Lorsqu'il fut cité pour la premiere fois par deux Huissiers du Parlement, pour aller répondre à Aix dans la huitaine, il leur dit que dans trois heures, il leur donneroit sa réponse ; & dans cet intervalle, il fit assembler chez lui les Auditeurs de Rote pour déliberer sur une affaire d'aussi grande importance que l'étoit une Citation donnée en sa Personne à N. S. P. le Pape, pour produire les titres en vertu desquels Sa Sainteté possedoit la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin.

Lorsque les Commissaires eurent ordre de partir d'Aix pour venir à Avignon ; ce furent les Gardes du Duc de Mercœur, qui sur les Ports du Rhône & de la Durence empêcherent que personne ne passât dans le Comté ; toute la Compagnie les précéda à leur arrivée dans la Ville, & ils furent

fuivis par le Grand Prévôt de la Province à la tête de toute la sienne. La Garde des Ports eut pour prétexte quelque different entre le Duc de Mercœur & M. de Bezons Intendant de la Province.

A leur arrivée dans Avignon les Commissaires allerent descendre à l'Hôtel de Ville, où les Consuls qui avoient été prévenus, les attendoient; ils leur firent savoir le sujet de leur voyage, & le Premier Président leur ayant remis les ordres du Roi dont il étoit chargé pour eux, il les laissa avec le Président de la Roque & les huit Conseillers M.M. de Gaultier Doyen du Parlement, de Villeneuve, de Gourdon, de St. Martin, de Clemens, de Thomassin, de St. Marc & de Seynier à qui il dit d'aller l'attendre à l'Hôtel du Duc de Villars, qui étoit M. de Villars-Brancas, Duc & Pair de France, & qui en cette qualité assista aux séances que tinrent les Commissaires. Il vous sera aisé, Madame, de rectifier, ce qui n'a pas été mis en ordre dans mes précedentes Lettres; je vais continuer.

Le Premier Président dit encore à ces Messieurs, qu'il étoit pressé de se rendre au Palais pour voir le Vice-Legat, & deux Conseillers furent ensuite députés, pendant que ce Prélat étoit encore dans le Palais, pour faire mettre le scellé aux Archives en présence de l'Archiviste; le Livres des Dates pour les Bénefices fut remis à M. de Cohorne, qui fit les fonctions de Dataire jusqu'à nouvel ordre.

Lorsque les Commissaires, après la lecture de l'Arrêt de réunion, allerent à la Métropole où l'on chanta le *Te Deum*, ils se mirent à la place ordinaire qu'y occupent les Consuls, & non dans

les Stalles ; & les Consuls à celles des Auditeurs de Rote.

Le même jour 28 Juillet le Premier Président fit appeller les Elus du Païs, & leur ordonna de convoquer à Carpentras tous les Vassaux tant Ecclesiastiques que Séculiers, & les Consuls des Communautés qui entrent aux Etats, pour qu'ils pussent être assemblés le 30. Il fit aussi appeller tous les Chefs des Corps Ecclesiastiques d'Avignon & les Supérieurs des Religieux, pour les disposer au serment qu'ils devoient prêter le lendemain 29. Il envoya aussi à Carpentras le Maréchal des Logis des Gardes du Duc de Mercœur, pour notifier au Recteur de se retirer, & un Commis du Greffe, pour mettre le scellé sur les papiers de la Chambre, ce qui fut executé le même jour 28 avec soumission, & des démonstrations de joye de la part des Habitans de cette Ville.

Le 3, les Consuls de Carpentras vinrent à Avignon pour assurer les Commissaires de leur obéissance au Roi; & ces Messieurs leur ayant dit qu'ils iroient coucher le soir dans leur Ville, ils prirent les devans, pour y disposer toutes choses. Ils se trouverent à la rencontre des Commissaires à une lieue de la Ville ; & les reçurent au bruit des Canons, des Boëtes, & des acclamations du peuple. Le lendemain dans l'Assemblée des Etats l'Arrêt de réunion fut lu, & enrégistré, le Serment prêté, & ensuite également à l'Hôtel de Ville où les Habitans prêterent aussi Serment. On prit possession de la Rectorie, & de la Ville, & le *Te Deum* fut chanté dans la Cathédrale, d'où après l'*Exaudiat*, il y eut un feu de joye sur la Place, un autre devant l'Hôtel de Ville, les Quartiers sous les Armes, & des Illumina-

tions partout. Avant que de retourner à Avignon, les Commiſſaires ordonnerent de mettre les Armes du Roi à la place de celles du Pape dans les endroits, où elles ſe trouvoient; ils firent auſſi faire un Inventaire de tous les papiers de la Chambre, & en chargerent une Perſonne en état d'en répondre.

Lors du Serment prêté par la Ville d'Avignon après que le Premier Préſident l'eut prêté lui-même en qualité de Vaſſal pour ſa Terre d'Oppede, entre les mains du Préſident de la Roque, comme je vous l'ai mandé, le Duc de Villars également Vaſſal de S. S. le prêta entre les ſiennes; & les Conſuls le prêterent dans cette forme:

« Nous jurons & promettons que la Ville, le « Peuple, Citoyens & Habitans d'icelle seront « perpétuellement obéiſſans & fidéles au Roi no« tre Souverain Seigneur Louis XIV, heureuſe« ment regnant, & aux Rois de France ſes légi« times Succeſſeurs à la Couronne; que nous dé« fendrons de tout notre pouvoir, ſa vie, ſon « honneur, ſa perſonne & ſes droits, & éviterons « tout ce qui pourroit être à ſon préjudice; & ſi « nous apprenons quelque choſe, qui ſe trâme « au contraire, nous en avertirons Sa Majeſté: « ſaufves toujours à la Ville, & au peuple d'icel« le., les Conventions, Libertés, Immunités, & « Privilèges donnés autrefois par les Souverains « Seigneurs d'icelle, ainſi Dieu nous aide, & ſes « ſaints Evangiles touchés. «

Le Premier Preſident admit ladite forme de Serment, tout ainſi qu'elle étoit contenue dans un écrit qu'il lut en ces termes:

« Nous acceptons & recevons le Serment de « fidélité & hommage que vous venez de prêter

« entre nos mains au nom de Sa Majesté suivant
« ses forme & teneur. «

Les Consuls presenterent le 20 Août aux Commissaires une Requête pour pouvoir retirer les Armes, qui étoient dans l'Arsenal du Palais ; & ces Messieurs rendirent une Ordonnance à ce sujet portant qu'il seroit libre aux Consuls de les mettre dans celui de l'Hôtel de Ville, après en avoir fait faire un inventaire, sous la charge de les faire reporter au Palais toutes les fois qu'ils en seroient requis.

Le 3 Août que les Commissaires tinrent leur premiere Audience, le Premier President annonça qu'elles se tiendroient publiquement tous les Lundis & les Jeudis matin pour les affaires civiles, & les Samedis matin pour les criminelles : comme encore qu'il y en auroit tous les jours en Chambre. Ils partirent tous le 14 à la reserve du Premier Président qui resta pour établir la Justice. Mais avant leur départ ils nommerent quinze Commissaires ; la liste que je vous en ai donné n'étoit pas exacte, la voici rectifiée. M. de Ribere Lieutenant, M. de Vedeau Primicier, M.M. de Gay, de Felix, de Belli, d'Augier, de Tache, de Raïsse, d'Elbene, de Sylvestre, de Siffredi, de Barthelemi, de Guyon, de Goudareau, de Teste, & M. de Garcin Substitut de M. le Procureur-Général.

M. de Gaultier Doyen du Parlement les mit en possession dans l'Audience & dans la Chambre ; & on leur assigna cent livres de gages à chacun, avec les pouvoirs du Vice-Legat, de l'Auditeur Général & de la Rote. Ils tinrent tous les jours Audience, ou publique, ou en Chambre ; & le Premier President y assista tant

qu'il fut dans la Ville comme pendant que les Commissaires du Parlement y étoient, en Robe rouge, ce qui donna une grande autorité à cette Commission.

Elle commença d'entrer en Chambre le Vendredi 17 Août, le Premier Président s'y trouva; & elle finit par une Ordonnance qui fixa les jours des Audiences conformement à ce que le Premier Président avoit déja reglé; on en rendit une autre pour l'établissement d'un Greffier en Chambre pour recevoir les Ordonnances & les Decrets, qui y feroient rendus, & ce Greffier fut pris à tour de rolle & par huitaine : la même chose fut établie pour le criminel, entre les quatre Greffiers en Chef.

Le 23, le Premier Président assista à l'Audience publique, à laquelle l'Arrêt de la nomination des Commissaires fut lu, le Substitut du Procureur-Général en requit l'enrégistrement, ce qui fut executé, & le Premier Président prononça l'Arrêt suivant.

« Nous Commissaires députés, sur la requi-
« sition du Substitut du Procureur-Général du
« Roi, avons ordonné & ordonnons que l'Arrêt
« prononcé par M.M. les Commissaires députés
« par la Cour de Parlement de Provence, sur
« la réunion de la Ville d'Avignon & Comté Ve-
« naissin à la Couronne du 13 du présent mois
« d'Août portant commission aux Nommés audit
« Arrêt, sous le bon plaisir de Sa Majesté, &
« jusqu'à ce qu'elle en aye autrement ordonné,
« pour exercer la Justice en cette Ville d'Avi-
« gnon, suivant tous les pouvoirs que les Vice-
« Legat, Auditeur & la Rote y avoient, sera
« executé selon sa forme & teneur, lu présen-

« tement en Audience, & publié à son de Trom-
« pe, par tous les Lieux & Carrefours accoutu-
« més de cette Ville & Comté Venaissin, regis-
« tré ez Registres du Palais de ladite Ville, &
« par tout où besoin sera. *Signé* MEYNIER.

Le 28, on entra en Chambre & le Premier Président prit congé des Commissaires. Ce fut comme je vous l'ai mandé le même jour qu'arriva le Comte de Merinville en qualité de Gouverneur; il fut reçu de la maniere que je l'ai marqué dans ma derniere Lettre, mais arrivé au Palais, après la Harangue de M. Calvet Acteur de la Ville, il entra dans une Chambre où l'attendoit le Premier Président; ils demeurerent environ deux heures ensemble, & le Comte accompagna ensuite le Premier Président tout à fait hors du Palais en lui donnant la droite; il étoit lui-même accompagné des Commissaires. M. de Ribere harangua sur les six heures du soir le Comte de Merinville, qui alla souper chez le Premier Président, & vint ensuite coucher au Palais. Le Baron d'Oppede partit le 30 pour Aix, accompagné des Consuls & de quantité de Noblesse, jusques hors la Ville; & les Commissaires ne s'y trouverent pas en leur qualité, pour n'avoir point de cas sur la préséance.

Le jour de St. Agricol le Comte de Merinville alla à la Messe à l'Eglise du Saint avec les Consuls, qui étoient allé le prendre au Palais. Il se plaça de leur côté avant le Viguier dans un fauteuil, un Prie-Dieu devant lui; & l'Archevêque prit sa place ordinaire. Après les Vêpres le Viguier, les Consuls & l'Assesseur assisterent à la Procession ayant devant eux six Suisses vêtus de rouge, avec le baudrier de velours noir, la halebarde sur l'é-

paule ; ils en avoient fait habiller quinze, dont huit pour la Garde de l'Hôtel de Ville, & un à chacune des sept Portes, qui étoient toutes ouvertes.

Il y eut le 2 Octobre une Audience pour l'ouverture de la Cour, & le Comte de Merinville y assista, ayant pris place avec les Commissaires immediatement après le Président ; ils avoient été le prendre dans son appartement. M. de Ribere harangua ; deux Avocats plaiderent une Cause, qui fut proprement une Cause d'apparat, & toute l'Assemblée avoua que dans les Parlemens on ne parloit pas mieux. Après l'Audience les Commissaires accompagnerent le Comte de Merinville seulement jusqu'à la Cour du Palais.

Je vous ai mandé, Madame, qu'il n'assista pas aux Chapelles aux Fêtes de Noël, ainsi que je l'ai vû dans les premiers Memoires, je trouve cependant dans le dernier, que la veille de Noël, accompagné des Consuls, de l'Assesseur & du Corps de Ville, il alla aux premieres Vêpres à Notre-Dame, & le jour de la Fête à la Grande-Messe, à laquelle l'Archevêque officia. Il se plaça sur un fauteuil devant l'Autel, ayant un Prie-Dieu devant lui couvert d'un tapis, & les Consuls à leur banc ordinaire. L'après dîner l'Archevêque alla à St. Agricol, & le Comte de Merinville avec les Consuls & la Ville à St. Pierre, ce qui continua le reste des Fêtes.

Ce fut le 31 Janvier qu'arriva, selon le même Memoire, la Comtesse de Merinville ; en vous mandant que son arrivée rendit Avignon un second Paris, je n'ai point exageré, toute proportion gardée, vous en jugerez par ce que je vais vous dire : vous avez d'ailleurs été vous-même témoin,

combien on s'est toujours distingué dans une Ville, où il y a un si grand nombre de Gens de condition, qui ne négligent rien pour se faire honneur dans ce qu'on appelle occasion d'éclat, tandis qu'ils soutiennent toujours leur rang dans tout autre tems. Vous connoissez même ces Maisons, où les Etrangers sont si bien reçus, & je n'ai pas besoin de vous en donner des preuves.

La Comtesse de Merinville vint avec Mademoiselle de Monstier sa Fille, promise en mariage au Comte de Suze, Louis-François de la Baume, qui devoit augmenter le nombre des illustres Habitans de cette Ville, dont la belle Terre est limitrophe du Comté Venaissin, & dont je ne sçais si vous en avez vu le magnifique Château. Henri III y logea, pendant qu'il étoit dans ce Païs; il en trouva la situation charmante; les Bâtimens des mieux entendus & des plus réguliers; il dit qu'il n'y manquoit qu'un Jeu Paume; on en construisit bien-tôt un, à quelque distance du Pont-Levis; les murailles en subsistent encore, & il eut le plaisir de s'y amuser avant son départ.

Madame, de Merinville ne s'étoit pas embarquée à Lyon, comme le Comte son mari; elle fit le voyage par terre, & en venant coucha à Oranges. On avoit été informé à Avignon du jour qu'elle devoit arriver; les Consuls, suivis d'un grand nombre de Carosses occupés par les principales Dames de la Ville allerent à sa rencontre jusques près de Sorgues; & elle fut reçue au bruit du Canon, un Détachement de tous les Quartiers sous les armes. Elle trouva au Palais toute la Noblesse auprès du Comte, qui l'attendoit avec impatience; la Ville en Corps alla bien-tôt après lui faire visite; M. Calvet la complimenta; ce

que firent successivement, aussi les differens Corps Séculiers & Réguliers : elle méritoit les éloges qu'on lui donna.

Elle arriva précisément dans le tems du Carnaval ; il y eut au Palais de brillantes assemblées : repas somptueux, Bals magnifiques, tout s'y succeda & procura de nouveaux plaisirs ; on donna encore quantité de Fêtes particulieres ; le Comte, la Comtesse & Mlle. de Merinville les honoroient de leur présence ; il n'y eut pas jusqu'aux Bals bourgeois, dont ils ne voulussent être spectateurs, pour diversifier les amusemens ; vous jugez bien qu'ils n'y alloient pas seuls, & que dans les endroits, où l'on donnoit ces Bals, on se piquoit de correspondre à l'honneur qu'on y recevoit.

Mais, Madame, tout cela n'est rien en comparaison de ce qui se passa à l'occasion du Mariage de Mlle. de Merinville ; le Duc de Mercœur, & le Baron d'Oppede Premier Président du Parlement de Provence vinrent exprès d'Aix ; toute la Noblesse des environs, tant de Dauphiné, de Languedoc, que de Provence se fit un honneur & un plaisir d'y assister, & celle du Comté Venaissin ne s'en dispensa pas : on voyoit tous les jours de nouveaux équipages.

Le Contrat de Mariage fut reçu par deux Notaires, l'un de Provence, l'autre de Languedoc ; & on le récita, je n'ai pas trouvé pourquoi, dans la Chapelle de St. Nicolas sur le Pont de St. Benezet, que vous connoissez, & dont vous regretiez toujours la ruine, lorsque vous faisiez le tour des belles murailles de la Ville, par la commodité de pouvoir passer sûrement en tout tems d'Avignon à Villeneuve, s'il subsistoit en entier.

En effet, Madame, il eſt bien diſgracieux lorſque le Rhône eſt débordé, ce qui arrive aſſez ſouvent, où lorſqu'il eſt couvert de glaces, ce qui eſt encore aſſez fréquent, que lorſqu'on eſt preſſé de paſſer en Languedoc ou d'en revenir, de ſe voir obligé d'aller chercher le Pont du Saint-Eſprit. En attendant un nouveau Pont de pierre entre Avignon & Villeneuve, un Pont de Bateaux pourroit bien y ſuppléer. Je reviens.

On donna deux cent mille livres de dot à Mademoiſelle de Merinville, ſomme bien conſiderable dans ce tems-là; cent mille furent argent comptant, & le reſte à prendre ſur la Lieutenance Générale de Provence. Le Mariage fut célebré le 23 Mars, & les Fêtes qu'occaſionnerent les Nôces durerent preſque ſans interruption juſqu'au 30 d'Avril, qu'une Courſe de Bague, commencée la veille, les termina.

La Comteſſe de Suze avoit propoſé pour prix un diamant de trois cent cinquante piſtoles; les Cavaliers qui ſe mirent ſur les rangs pour le remporter étoient moins flatés de la valeur, que de le recevoir de la main d'une Dame, qui réuniſſoit en ſa perſonne toutes les qualités qu'on peut déſirer dans une femme de ſon rang.

On avoit choiſi les Liſſes pour cette Courſe; on y fit des Barrieres, & on y éleva divers Amphithéatres pour les Spectateurs dont vous vous imaginez bien que le nombre dut être des plus conſiderables. Rien ne manquoit à cette Fête; elle fut auſſi brillante qu'elle pouvoit l'être en Province.

Six Gentilshommes de la premiere condition parurent pour Concurrans : rien de ſi leſte que leur équipage, rien de plus riche & de plus galant

que leur habillement, avec cela c'étoit la fleur de la jeunesse. Je n'ai pu trouver le nom que de quatre, le Comte de Rieux fils du Comte de Merinville, le Chevalier de Suze, frére de la Mariée, le Marquis de Grille & le Marquis de Mejane d'Arles, on dit que ce dernier l'emportoit par sa magnificence; vous pouvez juger, Madame, de la qualité des deux autres par les quatre que je viens de vous nommer.

Au reste, ne vous attendez pas ici à une description de toute cette Fête, quoique j'eûs pu suppléer à ce que n'en ont pas dit les Relations que j'en ai vu; vous n'ignorez pas, sans doute, ce qui se passe dans ces sortes d'occasion, je me contenterai de vous dire que le premier jour le Chevalier de Suze & le Marquis de Grille coururent sans pouvoir remporter le prix, quoiqu'ils eussent donné bien des preuves de leur adresse; il fut adjugé le lendemain au Comte de Rieux, qui mit trois fois de suite sa lance dans la Bague.

On compta ces deux jours-là plus de quinze mille étrangers dans la Ville; le bruit de la course s'étoit répandu durant les préparatifs: c'en fut assez pour piquer la curiosité; cette Fête méritoit véritablement l'empressement qu'on eût d'en être spectateur; & elle fut terminée par un grand Bal, où tout se trouva satisfaisant pour ce qu'on peut souhaiter dans ces sortes d'assemblées.

Des quatre Députés que la Ville avoit envoyé à Paris au mois d'Aout 1663, M. Casal y étoit mort le 9 Decembre, & comme il étoit Assesseur, la Ville lui avoit fait faire un Service à St. Agricol; & l'on avoit procedé le 22 à l'Election de son Successeur; les trois autres Députés arriverent le 12 Avril 1664. Le Duc de Crequi qui

avoit reçu ordre de retourner à Rome passa à Avignon, mais arrivé le 27 au soir, il en partit le lendemain au point du jour.

Comme la Négociation entâmée sans succès au Pont de Beauvoisin entre le Duc de Crequi & M. Rasponi Plénipotentiaire du Pape, pour un accommodement entre les deux Cours, avoit été reprise à Pise entre ce Prélat, & l'Abbé de Bourlemont Auditeur de Rote, à qui le Roi avoit envoyé les Pleins-pouvoirs nécessaires, le Traité fut signé le 12 Fevrier 1664 & on y stipula que la Ville d'Avignon & le Comté Venaissin seroient rendus à Sa Sainteté d'abord après que le Cardinal neveu, qui avoit été nommé Legat à *latere*, se seroit acquité de sa Commission auprès de S. M.

Le Cardinal ne partit de Rome que le 29 d'Avril; il falloit du tems pour préparer ses équipages; & ils devoient être convenables à sa qualité de neveu du Pape & de Legat de Sa Sainteté. On reçut le 3 Mai à Avignon la nouvelle qu'il devoit arriver à Marseille, où il arriva en effet le 14 avec cinq Galeres. On lui rendit dans cette Ville tous les honneurs possibles; le Duc de Mercœur le reçut sur le Port, & il fut conduit en procession sous le dais à la Major; toutes les rues sur son passage étoient tentées & tapissées, & il logea à l'Hôtel du Comte de Valbelle; il s'arrêta à Marseille tout le lendemain, & passant par Arles, il prit la route de Paris où il arriva le 27 de Juin.

Je compte ma Lettre assez longue, je la finis comme à l'ordinaire. Je suis, Madame, votre, &c.

A . . . . . le . . . . . 1768.

LETTRES HISTORIQUES

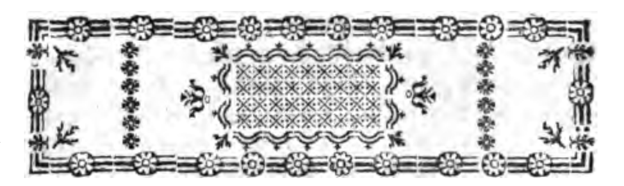
Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence en 1663, 1688 & 1768.

ONZIEME LETTRE.

Prix six sols.



M. D. C C. L X V I I I.



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

ONZIEME LETTRE.

J'Ai laissé, Madame, dans ma derniere Lettre le Cardinal Legat sur la route d'Arles à Paris; comme à Marseille, dans tous les endroits sur son passage, on lui fit une reception digne du caractere dont il étoit revêtu. Vous êtes assez instruite de son entrée dans la Capitale & de tout ce qui se passa pendant son sejour à la Cour; il seroit inutile de vous le rappeller, ainsi je vais poursuivre ce qui regarde Avignon.

La veille de l'Ascension, qui étoit cette année 1664 le 21 Mai, on fit la Procession selon l'usage ordinaire; & comme la Ville étoit encore sous la puissance du Roi, le Viguier porta le Guidon de S. M. au lieu de celui du Pape.

Le Comte de Gadagne (Louis de Galéans) frere du Marquis de Vedenes, premier Consul, qui en

qualité de Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, alloit s'embarquer pour l'expédition de Gigery, dont S. M. lui avoit donné le Commandement, arriva le 24 du même mois; on tira le Canon à son entrée & à sa sortie; il fut complimenté par la Ville en Corps, & on lui donna le présent ordinaire.

Le Cardinal Maldachini, qui revenoit de Paris & retournoit à Rome, arriva le 8 de Juin *incognito*; il alla loger à l'auberge, sejourna jusqu'au 18 & continua de le garder; mais tout le monde le connoissoit. Le jour de son départ il alla à la Messe à la Métropole, & les Consuls allerent l'y trouver. On le complimenta au sortir de la Messe, on tira le Canon, on lui donna le present, & on l'accompagna jusqu'au Rhône, où il s'embarqua pour descendre à Arles. Quoique gardant l'*incognito* il fréquenta assidument les grandes assemblées, & elles en devenoient toujours plus brillantes & plus nombreuses.

Tout ce que portoit la Commission du Legat executé à Paris, il ne fut plus question que de proceder à la restitution d'Avignon & du Comté; le Courrier porteur des ordres du Roi au Comte de Merinville, arriva à Avignon le 4 d'Août après-midi; il étoit parti le Samedi précédent de Fontainebleau, & ayant remis son paquet il continua sa route pour faire avancer M. Lascaris, afin de venir prendre possession du Païs au nom de Sa Sainteté, & y demeurer jusqu'à l'arrivée du Legat.

Dès que le Comte de Merinville eut reçu les ordres de S. M. il fit ôter les Armes du Roi qui avoient été mises en pierre sur la façade de l'Hôtel de la Monnoie, & celles peintes sur bois qui étoient sur la Porte d'entrée du Palais, avec les siennes au-dessous, comme vous avez vû qu'étoient celles

du Pape, & celles du Vice-Legat, pendant que le Païs étoit sous la Domination de Sa Sainteté; & il se prépara pour partir, à l'arrivée de M. Lascaris.

M. de Vedeau, qui étant Primicier avoit été député à Paris au mois de Mars, pour conjointement avec M. de Lopis-Mondevergues, déja chargé des affaires de la Ville, travailler à son avantage à l'arrivée du Legat à la Cour, en fut de retour le 16 Août; il porta une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté témoignoit toujours les mêmes sentimens pour Avignon; & vint avec M. Pistarelli, donnant pour nouvelle que M. Ravissa Auditeur du Cardinal devoit partir de Paris le 10, & que Son Em. en partiroit le 12; mais qu'elle passeroit du côté de la Savoye pour s'acquiter d'un voeu fait au B. François de Sales, dont elle vouloit visiter le Tombeau à Annecy.

Le Comte de Merinville alla le 19 faire visite aux Consuls dans l'Hôtel de Ville, & leur remit la Copie d'une Lettre que le Roi lui avoit écrit le 31 Juillet, & de celle que M. de Lionne lui avoit fait passer en même tems pour qu'ils la fissent lire en plein Conseil, & enregistrer, ce qu'on fit.

M. Lascaris ayant reçu à Nice les ordres du Legat pour revenir à Avignon, quoiqu'attaqué des fievres quartes, ne s'empêcha pas de se mettre en chemin; & vint seulement en Litiere. On fut informé de son départ; la Noblesse alla l'attendre au Bâteau de Noves, & il arriva le 20 Août, suivi de quinze à vingt Carosses.

Il trouva à la Porte Imbert le Comte de Merinville, qui, au moment que la voiture de M. Lascaris s'arrêta, descendit de la sienne, & ne voulut pas que ce Prélat mît pied à terre sachant son

indiſpoſition. Ils parlérent quelque tems enſemble ; & après s'être fait réciproquement les politeſſes en uſage, lorſque des Gens en place prennent congé l'un de l'autre, le Comte prit le chemin de St. Remi, où il alla coucher, & le Vice-Legat entra dans la Ville au bruit du Canon, & ſe rendit tout de ſuite au Palais, où la Nobleſſe qui étoit allé à ſa rencontre l'accompagna. On ne vit partir qu'à regret le Comte de Merinville, malgré la joye qu'on avoit de rentrer ſous la Domination du Pape, & ce Seigneur étoit véritablement à regretter ; on ne regretta pas moins la Comteſſe, qui quelque jours auparavant s'étoit rendue à Suze pour y paſſer le reſte de l'Eté.

Quelque fatigué que fut M. Laſcaris, malgré la douceur de la voiture dans laquelle il étoit venu, il voulut cependant recevoir immediatement après ſon arrivée la viſite des Conſuls, qui ſuivis de tout le Corps de Ville furent empreſſés d'aller lui faire compliment. Le Clergé, l'Univerſité, les Magiſtrats des differens Tribunaux ne tarderent pas de ſuivre l'exemple des Conſuls ; & la Ville retentit des acclamations de *Vive le Pape*, qui avoient commencé lorſque le Vice-Legat arriva à la Porte Imbert ; elles ne ceſſerent pas de toute la journée, & furent continuées à l'entrée de la nuit, que l'Artillerie ſe fit entendre de nouveau ; que toute Ville fut illuminée, en divers endroits avec des flambeaux de cire blanche, & qu'on alluma par tout des feux de joye.

Le lendemain arriva M. Raviſſa Auditeur du Cardinal Legat, qui avoit pris les devans pour venir faire prêter ferment de fidélité à la Ville, en la perſonne des Conſuls, & des Chefs de tous

les Corps ; & comme M. Lascaris, il entra au bruit du Canon. Il y eut d'abord quelques difficultés à l'égard de la forme du serment qui firent suspendre la confirmation des privileges de la Ville jusqu'à l'arrivée du Legat, M. Ravissa n'ayant pas voulu prendre la chose sur lui. Sa Commission remplie dans Avignon ; il se rendit ensuite à Carpentras, pour le même sujet ; & après y avoir reçu le serment des Etats du Païs, qui avoient été convoqués, il revint à Avignon.

Sur la nouvelle qu'avoit donné M. de Vedeau que le Cardinal partiroit de Paris le 12, la Ville avoit député le M. de Vedenes premier Consul pour aller le saluer à Lyon. M. de Vedenes fut de retour le 25, & assura que Son Eminence arriveroit dans trois ou quatre jours au plutard, de sorte qu'on l'attendoit le 29 au soir.

Le Cardinal arriva effectivement ce jour-là ; mais beaucoup plûtôt, il vint du côté de la Barthelasse ; & sur les deux heures après-midi, il mit pied à terre au Bac, où étant monté dans le Carosse du Marquis de Crillon, qui l'attendoit en cet endroit, il se rendit tout de suite au Palais, les portieres tirées, ensorte qu'il fut dans ses appartemens sans que personne se fût apperçu de son arrivée, ce qui surprit tout le monde. Le fils du Marquis de Crillon, qui avoit fait avec lui le voyage de Paris, étoit dans le Carosse lorsque le Cardinal monta au Palais, & lui faisoit encore compagnie, lorsque sur les quatre heures, il parut dans une des Chambres du Quartier qu'on nomme le Quartier de la Reine. Il étoit debout, vêtu de rouge, en habit long, le bonnet à la main ; & ce fut dans cette situation qu'il reçut d'abord les les complimens du Clergé, des Auditeurs de Rote,

& indifféremment de toute la Noblesse qui se présenta pour le saluer.

Il fit mille politesses à tout le monde. M. de Passis se présenta ensuite pour lui faire compliment, & lui remit une Lettre du Duc de Mercœur. Le Viguier, les Consuls & l'Assesseur entrerent immediatement après, le Vignier le complimenta aussi sur son heureuse arrivée ; & les harangues furent renvoyées pour le jour de son entrée.

Sur les cinq heures, il monta en Carosse avec M. Visconti qui alloit Nonce en Espagne, & qui logeoit depuis son arrivée chez M. l'Archevêque, M. Colonna qui devoit succeder à M. Lascaris dans la Vice-Legation & logeoit au Palais dans le Quartier de la Mirande, M. Ravissa son Auditeur qui avoit pris l'appartement de l'Auditeur-Général, & M. Buonacorsi son Major-Dôme qui logeoit dans celui du Dataire. Il alla à la promenade, & parcourut les principales rues de la Ville.

Le Cardinal avoit encore à sa suite quelques Abbés & entre autres M. Rospiglosi neveu du Cardinal de ce nom, depuis le Pape Clement IX ; & M. Bentivoglio; il y avoit encore quelques Officiers de la Chambre & deux jeunes Princes ses Parens, Dom Sigismond & M. Piccolomini qui avoiant leur logement à l'Hôtel de Crillon.

Le Dimanche 31 Août, il alla entendre la Messe à Notre-Dame, & s'y rendit en grand Cortege, au bruit de toutes les Boëtes & de tous les Canons gros & petits, qu'on avoit fait sortir pour le saluer à son arrivée. L'Archevêque à la tête du Chapitre lui présenta l'eau-bénite à la porte ; & arrivé devant le Maître-Autel, il s'agenouilla, &

resta tout le tems de la Messe dans la même situation : L'Archevêque lui donna à baiser le Livre des Evangiles & la paix.

Le lendemain, il donna Audience l'après-midi à tout le monde ; & sur le soir il alla encore à la promenade. Le 2 Septembre, jour de St. Agricol, après la Messe il fit une partie de chasse à la Barthelasse, accompagné de MM. de Crillon, de Passis & de Laval ; & l'après-midi il assista aux Vêpres à St. Agricol, où il y eut une Musique excellente, & où on executa un très-beau Motet.

Il fut le 3 entendre la Messe aux Grands Augustins ; le Prieur à la tête de sa Communauté, lui présenta l'eau-bénite en entrant & le complimenta, & le soir il alla à la Comedie. On lui avoit préparé un fauteuil élevé sur une estrade ; les Dames étoient rangées en haye d'un côté & d'autre, & il n'y avoit personne devant Son Eminence.

Le lendemain les Dames de la Visitation Sainte Marie, eurent l'honneur de voir le Cardinal, qui alla entendre la Messe dans leur Eglise, & fit ses dévotions dans la Chapelle du B. François de Sales ; & l'après-midi, il y eut grand appartement au Palais, où se rendit toute la Noblesse de l'un & de l'autre sexe, ce qui forma la plus brillante assemblée.

Il alla le 5 à Carpentras, & partit d'Avignon à six heures du matin ; il avoit avec lui quelques-uns de ses gens, & une suite de cinq Carosses ; il ne voulut point d'entrée, & renvoya même le présent que lui firent porter les Etats du Païs & les Consuls, & revint le 6 au soir à Avignon.

La Marquise de Ganges étoit accouchée d'un fils ; le Legat avoit été prié d'en être le Parrain, &

l'avoit accepté. Il alla le 7 entendre la Messe aux Dominicains, & l'Archevêque fit l'après-midi à la place du Curé la cérémonie du Baptême dans la Chapelle du Palais, où toute la Noblesse se trouva. Il n'y eut point de Maraine, la Marquise de Ganges étoit déja relevée de ses couches; elle en fit les fonctions; & après la cérémonie il y eut une superbe collation pour les Dames qui fut suivie d'un grand Bal.

Le Legat alla successivement les jours suivans entendre la Messe aux Cordeliers, & aux Dames Religieuses de Sainte Ursule; & le 9 après-dîner, il se rendit à la Triade, Maison de Campagne de M. le Marquis de Crillon, qui est auprès de la Porte Imbert, où il se disposa pour son entrée publique qui avoit été fixée à ce jour-là.

Depuis le retour de M. Lascaris, la Garnison avoit été rétablie, & elle avoit repris la Garde du Palais & celle des Portes; toutes les armes que les Consuls avoient retirées de l'Arsenal y avoient été reportées; les Suisses étoient aussi dans le Palais pour y faire leur service ordinaire, & toutes choses rétablies, comme elles étoient en 1662. Pour l'arrivée du Legat les Canons qu'on se contentoit de mettre sur la place du Palais, lorsqu'il étoit question de les tirer, furent placés sur le Rocher de Notre-Dame des Doms, afin que le bruit se fît entendre de plus loin; & l'on attendoit le jour de l'entrée avec la derniere impatience.

On avoit eu dix jours pour travailler aux préparatifs de cette Cérémonie; on mit tout en usage, pour la rendre brillante & magnifique. Le Legat devoit entrer par la Porte de St. Lazare, on construisit vis-à-vis le grand chemin de S. Veran une Salle aux harangues; elle fut ornée des plus belles

Tapisseries & décorée de quantité de lustres. On arbora les Armes du Pape & du Légat sur la façade ; & elle ne dut rien à celle qu'on avoit fait quatre ans auparavant pour l'entrée de Louis XIV.

Toutes les rues depuis cette Porte jusqu'à la Place du Palais, par où le Cortége devoit passer, furent tentées & tapissées ; on éleva un grand Arc de Triomphe auprès des Grands Augustins, presque vis-à-vis la Porte des Carmes ; & au bout de la rue, les Augustins avoient dressé un riche & magnifique Autel. Il y avoit un autre grand Arc de Triomphe dans ce qu'on appelle le Planet de Costebelle ; & à la Place du Change un vaste Orchestre, sous un troisieme Arc, où étoit un grand corps de musique avec une nombreuse symphonie composée de toute sorte d'instrument propres à accompagner les voix ; & enfin un quatrieme Arc de Triomphe devant l'Hôtel de Ville. Tous ces divers monumens étoient ornés d'emblemes, de devises & de figures anologues au sujet, & l'ensemble offroit partout un coup d'œil infiniment satisfaisant. A mesure que le Cardinal passoit, Son Éminence trouvoit auprès de ces Arcs de Triomphe, divers corps de symphonie.

La Noblesse voulut en particulier se distinguer dans cette occasion, elle forma une superbe Cavalcade ; chaque Gentilhomme se piqua d'être richement vêtu & parfaitement bien monté, & les harnois des chevaux y répondoient au mieux. Voici, Madame, leur nom tel & dans l'ordre que je l'ai trouvé dans le plus fidéle des Memoires qui m'ont été communiqués, je pense que vous ne serez pas fâchée de le savoir. Cette brillante Troupe étoit véritablement digne de représenter dans une pareille occasion, eût-il même été question de l'entrée du Roi.

Ces Gentilshommes étoient M. M. de Caderousse & du Thor son frere, de Crillon pere & fils, de Paffis, de Sade, de Seytres, de Villefranche, de Laval, de Galice, des Issarts, de Goult, de Caussans, de Vinsobre, d'Aulan, de Blauvac, de Quinsson, d'Aymard fils, de la Baume fils, de la Motte, de Montréal, de Petris.

Le Cardinal étoit à peine arrivé à la Triade, que le Viguier, les Consuls, & l'Assesseur avec la Cavalcade s'y trouverent pour recevoir Son Eminence, & l'accompagner à la Salle des Harangues. Y étant arrivé le Legat s'assit sur un fauteuil, élevé sur une estrade, sous le dais, ayant à ses côtés sur des sieges plus bas, les Prélats Visconti, Colonna, de Suarés Evêque de Vaison, Ravissa, Buonacorsi, Versan & de Marinis de Genes Evêque en Italie parent de l'Archevêque d'Avignon; l'Assesseur le harangua, & lui présenta les Statuts de la Ville; il en demanda la conservation, ce que Son Eminence accorda sur le champ.

La Fille du Premier Consul (Mademoiselle de Vedenes) lui fit un petit compliment en vers, & lui présenta ensuite les clefs de la Ville avec une grace, qui enchanta toute l'assemblée; le Cardinal y fit une attention particuliere, & le témoigna par un accueil des plus flateurs; & en lui rendant les clefs, il dit, qu'il étoit entrêmement satisfait du cœur des habitans.

Tout le Clergé Seculier & Régulier parut ensuite, & défila devant la Salle; chaque Corps sous la Croix qu'on porte aux Processions, & les Chanoines en pluvial blanc; à mesure qu'ils passoient, ils faisoient la genuflexion, & le Legat leur donnoit la Benediction.

L'entrée commença sur les quatre heures ; après le Clergé venoient trente mulets avec des couvertures aux armes du Cardinal , dont six étoient d'un drap écarlate en broderie de soye ; huit de damas cramoisy , en broderie d'or , & seize de velours de la même couleur & avec la même broderie ; les harnois des mulets étoient en proportion , les renes de soye avec des franges d'or , les fers argentés , & des plumets sur la tête extrêmement élevés ; & chaque mulet étoit conduit par un Estaffier vêtu d'une riche & magnifique livrée.

La Cavalcade suivoit , le Marquis de Caderousse à la tête ; puis venoient les Abbés , les Courriers du Pape , le Bedeau de l'Université portant sa masse , après lequel marchoit le Primicier , ayant à ses côtés le Vice-Gerent & l'Avocat-Général en robe & le bonnet sur la tête. Les Courriers de la Ville suivoient , & marchoient immediatement devant le dais sous lequel étoit le Legat , monté sur une mule blanche couverte d'une housse de velours cramoisy bordée d'une frange d'or , la bride & les étriers dorés. Le Marquis de Brantes Viguier , le Marquis de Vedenes premier Consul , M. M. Robert & Chrétien , second & troisiéme Consuls , avec M. Robert Assesseur & le Marquis de Villefranche en portoient les bâtons.

Le Cardinal étoit en habit de Cérémonie le chapeau sur la tête , & donnoit sa bénediction de tout côté à mesure qu'il avançoit ; il étoit suivi des Prélats & des Auditeurs de Rote , & le Cortege étoit terminé par ses Carosses.

Celui du Corps étoit attelé de six superbes chevaux gris blanc , doublé d'un velours cramoisi richement brodé en or , les franges & tous les af-

ſortimens de la même matiere, le ſiege du Cocher, les renes, & tous les harnois parfaitement aſſortis ; la Livrée de Son Eminence répondoit par ſa richeſſe à un pareil équipage ; tout le monde l'admiroit, & elle avoit déja fait l'admiration de tout Paris.

Je vous ait dit, Madame, que toutes les rues par où le Legat paſſoit étoient remplies de monde ; il y en avoit aux fenêtres qu'on avoit ornées des plus beaux tapis, autant & même plus qu'elles ne pouvoient en contenir ; & outre cela on avoit dreſſé des amphithéâtres par-tout où on avoit pu en pratiquer commodement.

Toutes les Cloches ſonnerent pendant la marche, & les Canons qu'on avoit commencé de tirer lors que le Cardinal entra dans la Salle des Harangues, ne diſcontinuerent point. Lorſqu'il fut au bas de l'eſcalier le Cardinal mit pied à terre, les Courriers de la Ville prirent la mule qui leur revenoit ; & les Eſtaffiers de Son Em. le dais, qui leur revenoit auſſi, ſelon l'uſage ordinaire.

Arrivé à la Porte de la Métropole, l'Archevêque à la tête du Chapitre reçut S. Em. lui préſenta l'eau-bénite & la conduiſit au Trône Pontifical, où lorſqu'elle eut pris place, il entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la muſique, toujours au bruit du Canon & au ſon des Cloches. Tout annonçoit l'allégreſſe publique ; il y eut le ſoir des feux de joye généralement par-tout, la façade de toutes les Maiſons fut illuminée ; & ſur les fanaux étoient peintes ſur les uns les armes du Pape, ſur les autres celles du Legat ; il devoit y avoir un ſuperbe feu d'artifice, mais on fut obligé d'en renvoyer l'excution au 13 ; & ce qui arrive quelquefois il ne réuſſit pas, au grand regret de

la Ville, qui en avoit fait la dépenſe, & des Spectateurs qui s'attendoient au plus grand ſuccès. Au ſortir de l'Egliſe, le Cardinal monta en Caroſſe au bas de l'eſcalier, & ſe retira au Palais avec les Prélats de ſa ſuite. M. de Caderouſſe, avec tous les Gentilshommes de la Cavalcade, avoit mis pied à terre, dans la Place du Palais, lorſque le Legat monta l'eſcalier pour aller à l'Egliſe; après le *Te Deum* il remonta à cheval pour lui faire eſpaliere, lorſqu'il traverſeroit la Place au retour; & il conduiſit enſuite la Troupe chez lui, & l'y regala ſplendidement.

Cette entrée du Legat fit venir dans Avignon plus de trente mille étrangers; on n'en compta pas tant à celle de Louis XIV. Les Habitans des endroits du voiſinage par où S. M. avoit paſſé, avoient déja vu ce Monarque, & pluſieurs autres des lieux voiſins étoient allé l'attendre ſur ſon paſſage, & ne vinrent plus dans Avignon. Mais le Legat avoit toujours gardé l'*incognito* lorſqu'il partit de Paris pour y venir, & y étoit arrivé ſous cette forme: chacun vouloit le voir, c'étoit d'ailleurs le Neveu du Pape: motif de curioſité pour bien des gens.

Le lendemain de l'entrée, le Viguier, les Conſuls, l'Aſſeſſeur avec le Corps de Ville ſe rendirent au Palais, & l'Aſſeſſeur après l'avoir harangué lui préſenta deux cent medailles d'or, ſur une ſoucoupe de vermeil, mais Son Eminence les rendit à la Ville, diſant qu'il ne vouloit point de préſent, & qu'il ſe contentoit du Cœur des Habitans: les medailles comme la ſoucoupe furent vendus au profit de la Ville. Le même jour le Cardinal alla entendre la Meſſe aux Minimes,

& delà il se rendit au Couvent de St. Georges qu'on nomme le second Monastere de la Visitations, ou les Dames Religieuses le regalerent d'un fort beau Concert.

Je vous ai dit, Madame, que M. Colonna devoit succeder à M. Lascaris Vice-Legat; ce dernier étoit parti depuis l'arrivée du Legat; le 11 on fit la lecture du Bref de M. Colonna, mais attendu que le Cardinal étoit dans la ville, ce fut sans cérémonie; & ce jour-là, Son Eminence alla entendre la Messe aux Carmes Déchaussés. Elle alla le lendemain l'entendre aux Céleftins dans la Chapelle du B. Pierre de Luxembourg, & fit ensuite visite aux Dames Religieuses Augustines dont le Monastere est aujourdhui supprimé, & à celles de Notre-Dame qui l'occupent actuellement, le leur ayant été donné à la Communauté des pauvres Filles Orphelines.

Le même jour 12 Septembre, on assembla le Conseil ordinaire & extraordinaire, pour l'élection des Députés qu'on devoit envoyer à Rome, prêter foi & hommage à N. St. Pere le Pape au nom de la Ville; & le Marquis de Crillon le fils, avec M. Sylvestre Docteur furent nommés en cette qualité; ils ne firent cependant pas le voyage de Rome, S. S. dispensa la Ville de cette Ambassade.

Vous verrez, Madame, dans ma prochaine Lettre ce qui se passa pendant le reste du séjour de S. Em. Je suis toujours en attendant votre, &c.

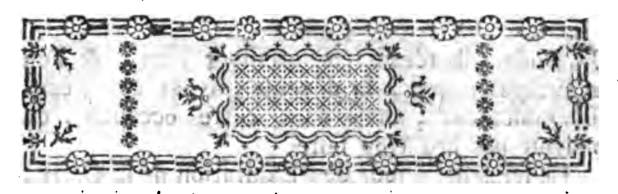
A..... le ..... 1768.

contente, c'est le but que je me suis proposée; je suivrai la même méthode pour ce qui regarde les deux époques qui restent, & qui doit faire la matiere de mes autres Lettres.

Mais autant valoit-il, Madame, me demander d'abord une Histoire suivie d'Avignon que d'exiger à présent que je vous parle des principaux faits qui regardent cette Ville, depuis que rendue au Pape en 1664, elle fut de nouveau réunie à la Couronne en 1688. Il y a toute apparence que vous voudrez également savoir, ce qui s'y est passé depuis cette seconde réunion jusqu'à celle de 1768.

Cependant vous vous étiez bornée à être instruite de ce qui regarde ces trois époques; mais comme je connois tout l'intérêt que vous prenez à une Ville où vous avez fait un assez long séjour, en deux différentes fois, je me suis souvent écartée de ma narration, pour vous instruire de certaines choses, qui ont dû vous amuser; & c'est sans doute, cette attention, qui vous engage à me faire de nouvelles demandes.

Autant valoit-il, je le repete, exiger une Histoire suivie de tous les évenemens, & ceux auxquels vous vous êtes d'abord bornée, y seroient entrez naturellement. Dans ce cas j'aurois commencé à vous parler de l'origine d'Avignon qui est fort ancienne, je vous aurois appris par qui elle a été fondée; je vous aurois dit par qui elle a été possedée successivement après la conquête que les Romains firent de la Gaule Narbonnoise; & en suivant ainsi l'ordre des tèms, vous auriez vu, Madame, Avignon Capitale des Cavares, ancien peuple, qui habitoit une partie considerable des Provinces Méridionales de la France; vous



LETTRES HISTORIQUES

Sur la réunion de la Ville d'Avignon & du Comté Venaissin au Domaine de la Couronne & Comté de Provence, en 1663, 1688 & 1768.

DOUZIEME LETTRE.

JE vous dirai, Madame, sans préambule que le Cardinal Legat alla le 13 Septembre entendre la Messe aux Grands Carmes; Son Eminence fit ensuite visite aux Dames Religieuses de St. Laurent, de Ste. Catherine, de Ste. Praxede, de St. André, du Verbe Incarné, de Ste. Claire, de Notre-Dame du Refuge & aux Carmelites; & elle accorda à toutes, comme aux autres, chez qui elle s'étoit rendue, les jours précedens, l'Indulgence pléniere *in articulo mortis*.

On tira ce jour-là sur les neuf heures du soir le Feu d'artifice qu'on avoit préparé dans la Place du Palais, il se trouva encore à cette occasion une foule d'étrangers dans la Ville, venus de tous les endroits circonvoisins, de plus de dix lieues à

tient par un traité de paix. Environ trente ans après cette Ville passe au pouvoir des François par la cession que Vitiges successeur de Théodoric fait de tout ce qu'il possede dans les Gaules, à Théodeberg Roi d'Austrasie.

Dans le même siecle encore ; les Lombards & les Saxons font une nouvelle irruption en Provence, & pénétrent jusqu'à Avignon ; ils se disposent d'en faire le siege, le Patrice Mummol, qui en est Gouverneur pour Childeberg II Roi d'Austrasie, attaque ces Barbares, & les défait dans deux Combats differens.

Au commencement du VII siecle Jusib-Ibin-Abderame Gouverneur de la Gaule Gothique, ou Septimanie, veut rétablir les affaires des Sarrasins, que Charles Martel avoit reduits aux abois, il gagne Mauronte, que Charles avoit envoyé commander dans Avignon. Mauronte s'engage de lui livrer la Ville ; les Sarrasins viennent par la Provence ; il s'agit de passer la Durence ; la Noblesse d'Avignon ignorant la perfidie du Gouverneur s'avance pour lui disputer le passage ; mais que peuvent la valeur & l'intrépidité contre le nombre ? Cette Noblesse succombe sous le glaive des Infidéles, les Sarrasins sont victorieux ; ils s'avancent à Avignon, les Habitans se préparent à la défense ; mais par la perfidie de Mauronte, la Ville est prise dans un assaut général.

Charles Martel occupé à soumettre les Saxons qui se sont revoltés, apprend avec douleur la prise d'Avignon, en attendant de pouvoir venir lui-même, il envoye son frere, pour arrêter les Sarrasins, & ne tarde pas ensuite de se mettre en marche ; à cette nouvelle les Infidéles sont consternés, bien loin de ranimer leur courage, &

obligés de fuir, pour qu'Avignon ne puisse plus être d'aucune utilité à Charles, n'écoutant plus que leur désespoir, ils veulent réduire cette Ville en cendres.

Déja le feu est en differens Quartiers, la flamme vole de toute part, les Habitans mettent tout en usage pour faire cesser l'incendie; ils réussissent, & auroient poursuivi les Sarrasins, qui avoient gagné le Languedoc, s'ils n'avoient appris que les Troupes de Charles étoient sur le point de les joindre. Elles s'avancent jusqu'auprès de Narbonne, & là le Chef des Infidéles est assassiné, ce qui met fin à la guerre.

L'hérésie des Albigeois, qui avoit pris naissance vers le milieu du XII siecle, soutenue par de puissans partisans, se trouva répandue au commencement du XIII dans le Midi de la France. Raimond Comte de Toulouse en étoit l'un des plus zelés défenseurs. Souverain d'Avignon, il avoit dessein de rendre cette Ville l'un de ses principaux boulevards, il l'a remplit de ses Troupes.

Louis VIII Pere de St. Louis se croise contre les Albigeois avec un grand nombre de Prélats & Seigneurs François, & vient attaquer ce Boulévard. Le Siege dure plus de trois mois, mais Louis se rend enfin maître de cette Ville, & fait raser une partie des murailles.

Le St. Siege est établi dans Avignon au commencement du XIV siecle; & sept Papes y résident successivement durant soixante & dix ans: cette Ville est une seconde Rome; un long Schisme déchire l'Eglise après la mort de Gregoire XI, qui avoit reporté le St. Siege à Rome, & Avignon où Clément VII vient s'établir, continue d'être une Ville brillante, parce que Clement est

reconnu pour Pape légitime, par la France, l'Espagne & par d'autres Etats. Charles VI y vient lui-même pour conférer avec Clement.

Vers le milieu du XVI ſiecle un Prince également fier & heureux, l'Empereur Charles V, paroit ſur les Côtes de Provence, ſes Troupes y débarquent ; & il ſe rend à Aix pour s'y faire couronner Roi d'Arles. Il menace d'envahir la France ; le Roi François I accourt pour s'oppoſer à l'ennemi, & s'arrête ſous les murs d'Avignon. Son armée y campe, les Avignonois s'empreſſent de lui fournir tous les ſecours qui ſont en leur pouvoir, & mettent le Roi en état d'avancer.

Charles V eſt étonné des diſpoſitions du Roi, il renonce à ſon projet, & regagne l'Italie. François I eſt reconnoiſſant des ſervices qu'il a reçu d'Avignon ; il en met les Habitans au niveau de ſes Sujets, par le titre de Regnicoles, & ceux du Comté Venaiſſin jouiſſent du même privilege.

Le Calviniſme ſe répend rapidement en France ſur la fin du même ſiecle ; & l'eſprit de révolte met les armes à la main aux Habitans de pluſieurs Provinces. Les Huguenots bientôt maîtres de nombre de Places, veulent auſſi s'emparer d'Avignon ; on s'y met en bon état de défenſe, & ils ne peuvent executer leur projet.

Dans le dernier ſiecle, Louis XIV voit ſon Royaume preſque épuiſé par les guerres qu'il a ſoutenues ; & ſe trouve à la veille d'une nouvelle ; les coffres de l'épargne ne peuvent fournir aux frais, il faut avoir recours à des emprunts, il trouve dans Avignon une reſſource conſiderable, les Habitans ouvrent leur bourſe au Roi.

En 1709 l'Empereur Léopold force le Pape Clement XI à lever des Troupes, pour la défenſe

de ſes Etats d'Italie, la Ville d'Avignon forme un Bataillon de gens d'élite ; & en reconnoiſſance Sa Sainteté en retient enſuite une Compagnie à Rome pour ſa Garde, ſous le titre des Avignonois.

Dans la Guerre que termina le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Les Allemans pénétreat en Provence ; les Troupes Françoiſes deſcendent promptement pour les en chaſſer ; il faut des proviſions, Avignon fournit tout ce que ſa ſituation peut lui permettre.

Tels ſont, Madame, les faits que je vous aurois détaillés ; je ne vous aurois pas en même tems laiſſé ignorer ce qui regarde l'Egliſe d'Avignon, une des plus anciennes des Gaules, dont le ſiege a été occupé par un grand nombre de Saints, & d'illuſtres Prélats ; & qu'il s'y eſt tenu pluſieurs Conciles mémorables.

Je n'aurois pas manqué de vous inſtruire que les ſciences ont fleuri dans cette Ville dès les premiers ſiecles, par ſon heureuſe ſituation, qui mettoit les Habitans à portée de ſe rendre habiles dans les Langues grecque & latine : encore moins euſſiez-vous ignoré que ſon Univerſité, l'une des plus célebres de l'Europe, a produit des Hommes illuſtres dont la mémoire eſt encore en vénération dans le Barreau.

Je vous aurois dit qu'il n'eſt point de genre de ſcience, point d'art dans lequel les Avignonois ne ſe ſoient fait une réputation diſtinguée. Il y a eu des hommes illuſtres dans la ſcience du Gouvernement, dans la Juriſprudence, dans la Guerre, l'Eloquence, l'Hiſtoire, la Poëſie, l'Aſtronomie, la Medecine, la Peinture l'Architecture, &c. & cela dans tous les tems : tout à ce que je penſe auroit parfaitement ſatisfait votre curioſité.

J'ai tâché de pouvoir me conformer à votre premiere intention ; elle étoit d'abord de savoir ce qui s'étoit passé en 1663 & vous voulez maintenant être informée de ce qui est arrivé depuis lors jusqu'en 1688, époque de la seconde réunion. Je veux bien m'y prêter ; mais peut-être que les faits que je vous rapporterai ne vous paroitront pas assez intéressans, & il y en a sur lesquels, il convient de s'en tenir, à ce qu'on dit si élegamment en Italie : *non si puo pagare un bel tacere*.

Pour suivre donc les évenemens je vous dirai, Madame, que le 13 d'Avril 1665, on commença de démolir une des Tours du Palais, attenant la grande Chapelle, appellée la Tour des Anges, pour en employer les pierres à des Fortifications qu'on devoit faire à l'entrée. On démolit aussi partie de la Tour de Trouillas ; & à l'égard de celle-ci, je crois que vous ne serez pas fâchée de savoir que quoique la plus haute de toutes, & la première qu'on découvre à plus de trois lieues en venant à Avignon, elle avoit encore une fois autant d'élevation qu'il en reste.

Elle avoit d'abord été bâtie à la hauteur où l'on voit les crénaux qui couronnent ce qui en reste. L'Antipape Pierre de Lune bloqué dans le Palais par les Troupes du Maréchal de Boucicaud, y fit ajouter une seconde Tour, qu'on éleva à la même hauteur de la premiere, afin de pouvoir découvrir tout ce qui se passoit dans les environs, d'aussi loin que la vue pouvoit le permettre, l'usage des Telescopes n'étant pas encore connus de son tems.

Dans le tems qu'on travailloit à la démolition & aux ouvrages, le Comte de Merinville revint dans Avignon, accompagné d'un Avocat d'Arles nommé M. des Gerards, & d'un Ingenieur ; il

monta tout de suite au Palais, remit au Vice-Legat une Lettre du Roi, & lui dit qu'il retourneroit le lendemain, en prendre la réponse. Il s'y rendit en effet, qui étoit le 23 Juin ; & après avoir conferé quelque tems avec le Vice-Legat, il fit dresser un procès-verbal de tout ce qui avoit été fait dans le Palais & dehors, pour raison des Fortifications, & l'envoya à S. M. par un Courrier extraordinaire.

Le Vice-Legat fit partir de son côté pour Paris M. de St. Tronquet, qui avoit donné le plan des Fortifications, avec un paquet adressé à M. le Nonce ; il envoya en même tems un Courrier au Cardinal Legat ; & partit lui-même environ deux mois après.

M. Lomellini, originaire de Genes, Prélat que son merite distinguoit autant que la noblesse de sa naissance, avoit été nommé pour succeder à M. Colonna dans la Vice-Legation ; il arriva en poste lui troisieme, le 19 Août dans Avignon sur les quatre heures après-midi ; & descendit de cheval au Palais ; il ne vit personne ce jour-là ; mais le lendemain, il reçut la visite de toute la Ville, sans néanmoins aucune harangue, son Bref n'ayant pas encore été lu.

Le Comte de Merinville retourna ce jour-là au Palais dans un Carosse à six chevaux, & resta enfermé environ une heure avec M. Lomellini ; le Bref fut lu le 21, le Vice-Legat fut harangué, & tout se passa selon l'usage ordinaire. On commença le 23 Novembre à démolir ce qu'il y avoit de construit pour les Fortifications, & M. Lomellini fit faire à la place le Ravelin qui subsiste encore & que vous avez vu.

Il arriva bien-tôt après un évenement auquel la

